

# GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT



## RÉPUBLIQUE DU BURUNDI

### Document de Stratégie-Pays 2019-2023

#### (DSP 2019-2023)

<b>Direction</b>	M. Gabriel NEGATU	Directeur Général RDGE	RDGE
	M. Yero BALDEH	Directeur RDTS	RDTS
	M. Ferdinand BAKOUP	Economiste Spécialiste en Chef, OIC ECCE	ECCE
	M. Stefan MULLER	Coordonnateur en Chef, Programme Pays	RDVP
	M. Daniel NDOYE	Responsable-Pays COBI	COBI
	M. Marcellin NDONG-NTAH	Economiste Spécialiste en Chef	ECCE

<b>Équipe de rédaction</b>	Abdoulaye KONATE,	Économiste pays Principal	ECCE
	Abdoulaye M. TANDINA	Chargé de programme pays	COBI
	John NDIKUMWAMI	Ingénieur des transports	COBI
	Rakia BEN GHANEM	Spécialiste des transports	COBI
	Mamadou DIOMANDE	Spécialiste en gestion financière	RDGE
	Souweye MAIGA	Spécialiste en acquisition	RDGE
	Maimouna DIOP LY	Spécialiste Santé et protection sociale	AHHD
	Gilberte DOGBEVI-FALY	Analyste financière et des opérations	RDTS
	Jean Claude NSABIMANA	Spécialiste développement social	COBI
	Moussa KONE	Spécialiste Principal Energie	RDGE
	Abdelmajid JEMAI	Consultant Spécialiste Energie	COBI
	Hamadi LAM	Consultant Spécialiste Agriculture	AHAI
	Cyrille EKOUMOU	Spécialiste Environnement	PEGC2
	Serge RABIER	Spécialiste Genre	AHGC0
Christelle S. HAZOUME	Spécialiste assistance technique	PINS	

<b>Pairs évaluateurs</b>	Toussaint HOUENINVO	Economiste Pays Principal	ECCE
	Tankien DAYO	Economiste Pays Principal	ECCE
	Hercule YAMUREMYE	Chargé des Opérations Principal	COCF

# **GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT**



## **RÉPUBLIQUE DU BURUNDI**

### **Document de Stratégie-Pays 2019-2023 (DSP 2019-2023)**

**DÉPARTEMENT ÉCONOMIE PAYS - ECCE  
BUREAU RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ET DE PRESTATION DE SERVICES POUR  
L'AFRIQUE DE L'EST – RDGE**

*Juin 2019*

# TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES .....	i
ACRONYMES ET SIGLES .....	ii
CARTE DU BURUNDI.....	iii
RÉSUMÉ ANALYTIQUE .....	iv
<b>1 INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>2 CONTEXTE NATIONAL ET PERSPECTIVES .....</b>	<b>1</b>
2.1 <i>CONTEXTE POLITIQUE ET SECURITAIRE</i> .....	1
2.2 <i>CONTEXTE ECONOMIQUE</i> .....	3
2.3 <i>CONTEXTE SECTORIEL</i> .....	6
2.4 <i>CONTEXTE SOCIAL ET THEMES TRANSVERSAUX</i> .....	7
<b>3 OPTIONS STRATÉGIQUES, PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE ET ENSEIGNEMENTS.....</b>	<b>9</b>
3.1 <i>CADRE STRATEGIQUE DU PAYS</i> .....	9
3.2 <i>COORDINATION ET HARMONISATION DE L'AIDE</i> .....	10
3.3 <i>FAIBLESSES ET OPPORTUNITES</i> .....	10
3.4 <i>REVUE DE LA PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE PAYS</i> .....	11
3.5 <i>ENSEIGNEMENTS TIRES DU RAPPORT D'ACHEVEMENT DU DSP 2012-2018 ET DE LA RPPP 2018</i> .....	12
<b>4 STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE 2019-2023 .....</b>	<b>13</b>
4.1 <i>JUSTIFICATION</i> .....	13
4.2 <i>OBJECTIFS ET PILIERS STRATEGIQUES DU DSP</i> .....	13
4.3 <i>RESULTATS ATTENDUS ET CIBLES</i> .....	17
4.4 <i>PROGRAMME INDICATIF D'OPERATIONS (PIO) ET GESTION DES CONNAISSANCES</i> .....	18
4.5 <i>FINANCEMENT DU DSP</i> .....	19
4.6 <i>SUIVI ET ÉVALUATION DU DSP</i> .....	19
4.7 <i>DIALOGUE AVEC LE PAYS</i> .....	19
4.8 <i>RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION</i> .....	19
<b>5 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>20</b>
<i>ANNEXE 1 : CADRE DE RESULTATS DU DSP</i> .....	I
<i>ANNEXE 2 : PROGRAMME INDICATIF – PRETS ET HORS-PRETS</i> .....	VII
<i>ANNEXE 3 : ALIGNEMENT DES PROJETS DE LA RESERVE ET DES HIGH 5</i> .....	VIII
<i>ANNEXE 4 : MATRICE D'INTERVENTION DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS PTF</i> .....	IX
<i>ANNEXE 5 : INDICATEURS MACROECONOMIQUES</i> .....	X
<i>ANNEXE 6 : MISE EN ŒUVRE DU PAPP 2018</i> .....	XI
<i>ANNEXE 7 : PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE POUR LE PORTEFEUILLE EN COURS</i> .....	XIV
<i>ANNEXE 8 : PORTEFEUILLE EN COURS (29 MARS 2019)</i> .....	XV
<i>ANNEXE 9 : NOTES EPIP 2013-2016</i> .....	XVI
<i>ANNEXE 10 : ANNEXE SUR LE CADRE MACROECONOMIQUE</i> .....	XVII
<i>ANNEXE 11 : RECOMMANDATIONS DE CODE SUR LE RAPPORT D'ACHEVEMENT DU DSP 2012-2018 (NOTES DE L'EQUIPE DU DSP)</i> .....	XVIII
<i>ANNEXE 12 : RESUME DES ECHANGES DE VUE AVEC LES PARTIES PRENANTES</i> .....	XIX
<i>ANNEXE 13 : ALIGNEMENT DES PILIERS DU DSP SUR LE PND 2018-2026 ET LES HIGH 5</i> .....	XXII
<i>ANNEXE 14 : ÉVALUATION DU RISQUE FIDUCIAIRE</i> .....	XXIII
<i>ANNEXE 15 : ÉVALUATION DU RISQUE-PAYS</i> .....	XXVIII
<i>ANNEXE 16 : CHANGEMENT CLIMATIQUE ET CROISSANCE VERTE AU BURUNDI</i> .....	XXXI
<i>ANNEXE 17 – OPERATIONS NON-SOUVERAINES AU BURUNDI</i> .....	XXXIV
<i>ANNEXE 18 – BURUNDI : PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ERFP 2018</i> .....	XXXVIII
<i>ANNEXE 19 - TABLEAU DES RISQUES ET DES MESURES D'ATTENUATION</i> .....	XXXIX

## Graphiques et encadrés

GRAPHIQUE 1 – CONTEXTE POLITIQUE 2017 .....	2
GRAPHIQUE 2 – TAUX DE CROISSANCE DU PIB REEL (%).....	3
GRAPHIQUE 3 – SOLDE BUDGETAIRE (% DU PIB).....	4
GRAPHIQUE 4 – SOLDE COURANT EXTERIEUR (% DU PIB) .....	5
GRAPHIQUE 5 - REPARTITION DU PORTEFEUILLE ACTIF PAR SECTEUR .....	12
GRAPHIQUE 6 - REPARTITION DU PORTEFEUILLE ACTIF SELON LES TOP 5 .....	12
ENCADRE 1 - EVALUATION DE LA RESILIENCE ET DE LA FRAGILITE DES PAYS (ERFP) .....	8
ENCADRE 2 – PILIER 1 ET ERFP .....	14
ENCADRE 3 – PILIER 2 ET ERFP .....	14
ENCADRE 4 – CRITERES DE SELECTIVITE.....	17

## ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES

### ANNÉE BUDGÉTAIRE

1er juillet – 30 juin

### ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES DE L'UNITÉ DE COMPTE (Avril 2019)

Monnaie = Franc Burundais (BIF)

1 UC = 2 537,77 BIF

1 Euro = 2 053,79 BIF

1 USD = 1 828,03 BIF

### POIDS ET MESURES

1 tonne métrique = 2204 livres

1 kilogramme (kg) = 2,200 livres

1 mètre (m) = 3,28 pied

1 millimètre (mm) = 0,03937 pouce

1 kilomètre (Km) = 0,62 mile

1 hectare (ha) = 2,471 ares

## ACRONYMES ET SIGLES

ABG	Appui budgétaire général
ALT	Autorité du Lac Tanganyika
AVD	Analyse de la viabilité de la dette
BIF	Franc burundais
BRB	Banque de la République du Burundi du Burundi
COBI	Bureau national du Burundi
CAE	Communauté de l’Afrique de l’Est
CE	Commission européenne
CEEAC	Communauté économique des États de l’Afrique centrale
CEPGL	Communauté économique des pays des grands lacs
CNCA	Comité national de coordination des aides
CODE	Comité d’évaluation des opérations et de l’efficacité du développement
CNARED	Conseil national pour le respect de l’Accord d’Arusha et la restauration d’un État de droit au Burundi
CNDD-FDD	Conseil national de défense de la démocratie – Forces de défense de la démocratie
COMESA	Marché commun de l’Afrique orientale et australe
ERFP	Évaluation de la résilience et de la Fragilité des Pays (ou CRFA en anglais)
CSLP	Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté
DSP	Document stratégie pays
DSIR	Document de stratégie d’intégration régionale
EPIP	Évaluation des politiques et des institutions du pays
RDGE	Bureau Régional de Développement et de prestation de services pour l’Afrique de l’Est
ECVMB	Enquête sur les conditions de vie des ménages au Burundi
FAD	Fonds africain de développement
FAT	Facilité d’appui à la transition
FEC	Facilité élargie de crédit
FEF	Facilité en faveur des États fragiles
FMI	Fonds monétaire international
GCP	Groupe de coordination des partenaires
IDH	Indice de développement humain
IBN	Initiative pour le bassin du Nil
IDEV	Indépendante de développement de la Banque – Département de l’évaluation indépendante du développement du Groupe de la Banque
ISTEEBU	Institut de la statistique et des études économiques du Burundi
MFPDE	Ministère des finances et de la promotion du développement économique
OCDE	Organisation de coopération pour le développement économique
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
PAPP	Plan d’amélioration de la performance du portefeuille pays
PAR	Projet à risque
PEFA	Évaluation de la performance de la gestion financière
PIB	Produit intérieur brut
PND	Plan National de Développement
PTF	Partenaire technique et financier
RMP	Revue à mi-parcours
RPPP	Revue de la performance du portefeuille pays
PPP	Projet potentiellement problématique
UC	Unité de compte
WDR	World Development Report - Rapport sur le développement mondial

## CARTE DU BURUNDI

Carte administrative du Burundi



Cette carte a été établie par le personnel du Groupe de la BAD exclusivement à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle est jointe. Les dénominations utilisées et les frontières figurantes sur cette carte n'impliquent de la part du Groupe de la BAD et de ses membres aucun jugement concernant le statut légal d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ses frontières.

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Le présent rapport propose une stratégie d'intervention du Groupe de la Banque au Burundi pour la période 2019-2023. Ce Document de Stratégie Pays (DSP) s'inscrit dans la perspective d'accompagner le Burundi dans la mise en œuvre de son Plan National de développement (PND) 2018-2027 adopté en août 2018. Le DSP 2019-2023 s'appuie sur le rapport combiné d'achèvement du DSP 2012-2016 prorogé en décembre 2018 et de la revue de la performance du portefeuille pays (RPPP) qui a été présenté au Comité des Opérations et de l'Efficacité du développement (CODE) le 13 mai 2019. Il tient compte des facteurs de fragilité du pays afin de l'accompagner vers davantage de résilience. Le DSP est aligné sur : i) le Plan national de développement (PND 2018-2027) ; ii) les cinq hautes priorités (High 5) de la Banque et sa Stratégie décennale 2013-2022 ; iii) la Stratégie de la Banque visant à remédier à la fragilité et à renforcer la résilience en Afrique sur la période 2014-2019 ; iv) le document d'intégration régionale (DSIR) pour l'Afrique de l'Est (2018-2022) ; v) le deuxième plan d'action du Groupe de la Banque africaine de développement pour les changements climatiques (2016-2020) ; vi) la stratégie d'emploi des jeunes en Afrique (2016-2025); et vii) la stratégie de transformation agricole en Afrique (2016-2025).

2. Le Burundi reste marqué par des situations de fragilité découlant d'une histoire socio-politique dominée par des conflits. En effet, le pays est caractérisé par un faible indice du développement humain, une faiblesse de capacités institutionnelles, et diverses formes d'inégalités sociales, un réseau d'infrastructures insuffisant, ainsi qu'une forte vulnérabilité aux chocs externes. Ces facteurs, aggravés par la crise socio-politique que le pays a connue en 2015, n'ont pas permis une exploitation optimale des potentialités du pays notamment agricoles, minières et hydro-écologiques. Au plan politique, les efforts de facilitation sous l'égide de la Communauté de l'Afrique de l'Est se poursuivent depuis 2016 à travers des sessions de dialogue inter-burundais. Toutefois, ces initiatives n'ont pas encore abouti à des avancées majeures sur les questions de fond.

3. La crise a conduit à un recul de l'activité des principaux secteurs productifs et de la croissance du PIB réel qui était de -0,2% en 2017 contre une moyenne de 4,6 % entre 2010 et 2014. L'année 2018 a été marquée par une légère reprise économique avec un taux de la croissance du PIB réel estimé à 1,4 %. Le pays fait face à de nombreux défis qu'il doit relever pour asseoir les bases d'une croissance économique soutenue créatrice d'emplois et qui permette d'améliorer durablement les conditions de vie des populations. Une partie de la communauté internationale qui a condamné les violations des droits humains a décidé de suspendre les appuis directs au gouvernement. Sur le plan social, l'insécurité alimentaire continue de se poser sérieusement et le phénomène de pauvreté semble prendre de l'ampleur.

4. Dans le but de répondre aux grands défis qui persistent, le Gouvernement du Burundi a élaboré en août 2018, un Plan National de Développement (PND) sur la décennie 2018-2027. L'objectif du PND est de générer des effets multiplicateurs et durables sur l'amélioration de la croissance économique et du revenu moyen par habitant afin de permettre la réduction de la pauvreté, le développement du capital humain, la viabilité environnementale et l'équité sociale. Il s'articule autour de 11 thématiques et son Plan d'Action Prioritaire (PAP) dégage cinq orientations stratégiques pour un coût total de 20 385 milliards de FBU (environ 11,1 milliards d'USD) sur la période 2018-2027.

5. A fin mars 2019, le portefeuille actif de la Banque au Burundi comprend 16 opérations pour le secteur public, pour environ 247,56 millions d'UC. Les secteurs de concentration des opérations sont : le transport (60,6%), l'énergie (32,9%), l'agriculture (4,8%), le multi secteur (1,2%), le social (0,4%). L'analyse de la performance du portefeuille indique un taux de décaissement de l'ordre de 34,3%, pour un âge moyen global d'environ trois (3,8) ans. 10% du portefeuille des projets nationaux, a été épinglé par le tableau de bord sur la base des lenteurs au niveau des acquisitions et des décaissements au 28 mars 2019, contre 22% du portefeuille au 31 décembre 2018. Concernant le portefeuille multinational, 3 des 6 projets ont été épinglés.

6. Tirant les leçons de la mise en œuvre du DSP 2012-2018 et tenant compte des Top-5 de la Banque, du Plan national de développement (PND) 2018-2027 du Burundi, du contexte du pays et des consultations avec le gouvernement et les parties prenantes, l'objectif stratégique proposé pour le nouveau DSP 2019-2023 est de soutenir le Gouvernement pour s'attaquer aux facteurs de fragilité et renforcer la résilience au Burundi. Deux piliers ont été définis pour réaliser ces objectifs : i) le développement et la transformation de l'agriculture; et ii) l'amélioration des infrastructures de transport et d'énergie. Ils ont été validés par



CODE le 13 mai 2019 en même temps que le rapport d'achèvement du DSP 2012-2018. Le premier pilier a trois objectifs opérationnels : i) promouvoir l'entrepreneuriat agricole des jeunes et de femmes dans l'optique de leur autonomisation ; ii) appuyer les pôles de développement agricoles et accroître les investissements privés pour la transformation agricole ; et iii) renforcer les capacités institutionnelles et d'adaptation aux changements climatiques. Le deuxième pilier a deux objectifs opérationnels à savoir : (i) de contribuer à combler le déficit infrastructurel dans les secteurs du transport et de l'énergie ; et ii) de promouvoir l'accès équitable aux infrastructures de base en vue de favoriser l'inclusion sociale.

**7.** La Banque s'efforcera tout au long de la mise en œuvre du DSP 2019-2023, de : i) soutenir l'amélioration de la gouvernance et la prise en compte du changement climatique et du genre dans les secteurs de concentration du DSP que sont l'agriculture, le transport et l'énergie, et ii) promouvoir l'implication du secteur privé dans ses secteurs de concentration.

**8.** Les ressources mobilisables pour le financement de la stratégie 2019-2023 pourraient atteindre 148 MUC provenant essentiellement du FAD 14 et du FAD 15 (52 MUC d'allocation basée sur la performance et (ii) 43 MUC au titre de la facilité d'appui à la transition) ; (iii) 39 MUC de ressources mobilisables au niveau régional; (iv) 14 MUC de ressources non souveraines. La Banque poursuivra aussi ses efforts de mobilisation de cofinancement auprès d'autres partenaires techniques et financiers. Elle exploitera en particulier les accords de partenariat pour des cofinancements signés par la Banque avec divers partenaires et s'emploiera à mobiliser d'autres sources de financements notamment le Fonds spécial du Nigeria, les fonds fiduciaires (FEM, GAFSP) et les fonds climatiques. Environ 70 MUC de cofinancements devraient s'ajouter aux ressources de la Banque.

**9.** La Banque a identifié les principaux risques dans le pays en s'appuyant sur une analyse approfondie du contexte politique et sécuritaire actuel puis a identifié des mesures d'atténuation : l'instabilité de la situation politique constitue un risque important pour la mise en œuvre du DSP. En particulier, la situation sécuritaire pourrait être éprouvée en 2019 et en 2020 compte tenu du calendrier des élections présidentielles. La Banque s'associera aux efforts des Autorités et de la communauté internationale pour limiter ce risque.

**10.** Le Burundi dispose de bonnes opportunités pour réussir sa stratégie de transformation de l'économie à l'horizon 2027. Les réformes envisagées devront être soutenues par un dialogue avec les acteurs au développement dont les Partenaires techniques et financiers dans une perspective de restauration des bases de la croissance économique, d'amélioration de la gouvernance et du climat des affaires. Les potentialités offertes par les secteurs de l'agriculture et des mines, la poursuite des investissements dans les infrastructures agricoles, de transport et d'énergie offrirait des atouts pour diversifier les sources de croissance et améliorer les conditions de vie des populations. La Banque devrait continuer de fournir au Burundi un appui financier et technique dans le cadre du DSP 2019-2023 en vue de l'aider à réaliser cet objectif. Ainsi, les Conseils d'administration de la Banque sont priés d'examiner et d'approuver le Document de stratégie pays (DSP) 2019-2023 du Groupe de la BAD pour le Burundi.

## 1 INTRODUCTION

**11.** *Le présent rapport propose une stratégie d'intervention du Groupe de la Banque au Burundi pour la période 2019-2023.* Il s'inscrit dans la perspective d'accompagner le Burundi dans la mise en œuvre de son Plan national de développement (PND) 2018-2027 adopté en août 2018 qui s'inscrit dans une optique de développement fondée sur une nouvelle dynamique de transformation des structures économiques, démographiques et sociales. Il s'agit notamment de générer des effets multiplicateurs et durables sur l'amélioration de la croissance économique et du revenu moyen par habitant et de permettre la satisfaction des besoins fondamentaux, la réduction de la pauvreté, le développement du capital humain, l'équité sociale et la viabilité environnementale y compris la promotion d'un développement résilient aux effets néfastes du changement climatique.

**12.** Le DSP 2019-2023 s'inspire du rapport combiné d'achèvement du DSP 2012-2016 prorogé à décembre 2018 et de la revue de la performance du portefeuille pays (RPPP) qui a été présenté au Comité des Opérations et pour l'Efficacité du développement (CODE) le 13 mai 2019. Il tient compte des facteurs de fragilité du pays pour l'accompagner vers davantage de résilience. Le DSP est aligné sur : i) le plan national de développement (PND 2018-2027) ; ii) les High-5 de la Banque et sa Stratégie décennale 2013-2022 ; iii) la Stratégie de la Banque visant à remédier à la fragilité et à renforcer la résilience en Afrique couvrant la période 2014-2019 ; iv) le document d'intégration régionale (DSIR) pour l'Afrique de l'Est (2018-2022); v) le deuxième plan d'action du Groupe de la Banque africaine de développement pour les changements climatiques (2016–2020) ; vi) la stratégie d'emploi des jeunes en Afrique (2016-2025); et (vii) la stratégie de transformation agricole en Afrique (2016-2025). En tant que principal outil de programmation de la Banque au Burundi pour la période 2019-2023, le DSP offre ainsi l'occasion à la Banque de renforcer sa coopération à court et moyen termes avec le Burundi et de soutenir le Gouvernement pour s'attaquer aux facteurs de fragilité et renforcer la résilience du Burundi à travers le développement et la transformation agricole, et l'amélioration des infrastructures (énergie et transport).

**13.** Outre cette introduction, le présent rapport analyse le contexte du pays (section 2) et les orientations stratégiques du pays pour la période 2018-2027, tout en présentant les enseignements tirés de la revue 2018 du portefeuille de projets financés par la Banque de l'intervention de la Banque (section 3). Il présente les orientations stratégiques de la Banque sur la période 2019-2023 (section 4) et les recommandations soumises à l'approbation du Conseil (section 5).

## 2 CONTEXTE NATIONAL ET PERSPECTIVES

### 2.1 Contexte politique et sécuritaire

**14.** Le contexte politique est marqué par des défis liés aux épisodes d'instabilité que le pays a connues, comme l'indique l'évaluation de la résilience et de la fragilité des pays<sup>1</sup> (ERFP) conduite par la Banque sur le Burundi en 2018. L'environnement politique s'est progressivement stabilisé depuis la dernière crise socio-politique de 2015, mais il subsiste les foyers de tension. Les efforts d'apaisement doivent se poursuivre afin de consolider le dialogue socio-politique.

---

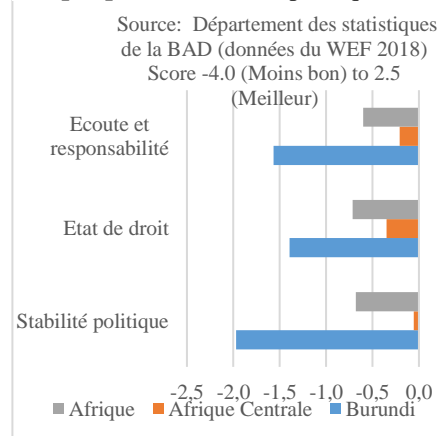
<sup>1</sup> L'outil d'évaluation de la résilience et de la fragilité des pays (ERFP) a été conçu en 2016 pour apporter une nouvelle rigueur quantitative dans l'évaluation des capacités et des pressions au sein des pays membres régionaux. Il vient en complément de L'évaluation des politiques et des institutions nationales (EPIP), avec un accent plus holistique sur les facteurs de résilience et de fragilité, notamment les répercussions régionales, l'environnement, la politique/gouvernance et la sécurité. Les capacités de résilience sont appréhendées sur la base de sept dimensions, à savoir : l'inclusivité des politiques, la sécurité, la justice, l'inclusion économique et sociale, la cohésion sociale et les impacts climatiques et environnementaux. L'exercice a été conduit sur le Burundi en 2018 et le résultat global indique que les capacités du pays dans les sept dimensions ne sont pas suffisamment fortes par rapport aux manifestations de « pression » relativement élevées constatées.

**15. Les avancées dans le dialogue inter-burundais initié sous l'égide de la Communauté de l'Afrique de l'Est ont été relativement modestes.** Selon le rapport remis par le facilitateur<sup>2</sup> du dialogue inter-burundais, le 19 novembre 2018, au Médiateur de l'EAC, les différentes sessions du dialogue inter-burundais n'ont pas permis d'avancées majeures sur les questions concernant notamment le statut et la mise en œuvre de l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha, la situation sécuritaire, l'espace politique et démocratique et l'état de l'économie. En effet, tout en notant les efforts des différentes parties prenantes et l'adoption d'une feuille de route pour l'organisation des élections présidentielles de 2020, le rapport indique que les positions des différentes parties prenantes au dialogue apparaissent figées. La session du sommet des Chefs d'État de l'EAC tenue en février 2019 a pris note de ce rapport mais a reporté à plus tard les discussions sur les questions relatives à la situation au Burundi. Toutefois, au plan sécuritaire, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté le 22 août 2018, une déclaration qui note une amélioration globale de la situation sécuritaire au Burundi.

**16. La question des droits humains dans le pays constitue un point de divergence entre la communauté internationale et le Gouvernement.** L'ERFP relève que la liberté d'expression et l'autonomisation de la société civile sont relativement limitées au Burundi, comme l'illustre son classement au 159<sup>ème</sup> rang sur 180 pays dans le classement 2019 de Reporters Sans Frontières (RSF). Le 28 septembre 2018, sur la base du rapport de sa Commission d'enquête sur le Burundi publié le 5 septembre 2018, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a condamné « avec la plus grande fermeté tous les actes de violence commis au Burundi par l'ensemble des parties ou des individus ». Ce rapport a été rejeté par le Gouvernement. En février 2019, le Gouvernement a décidé la fermeture du bureau des droits de l'homme des Nations Unies au Burundi estimant que les mécanismes et dispositifs mis en place au niveau national étaient suffisants pour assurer le respect des droits humains. Ces évolutions continuent d'avoir pour conséquence de figer les positions de certains partenaires techniques et financiers qui maintiennent leur décision de ne pas apporter de soutiens directs au budget du Burundi en privilégiant l'appui direct aux communautés à travers notamment les ONG. Par ailleurs, il est à noter qu'en septembre 2018, le Gouvernement avait pris la décision de suspendre pour trois mois à partir du 1er octobre 2018, les activités des ONG sur le territoire national dans le but de les amener à se conformer aux dispositions de la loi qui les régit au Burundi et en particulier celle concernant le respect de quotas dans leur personnel local. Ceci a contribué à renforcer les divergences avec les partenaires techniques et financiers. Toutefois, en janvier 2019, plus de 80% des ONG concernées avaient repris leurs activités, après que le Gouvernement ait jugé qu'elles s'étaient conformées à ses exigences.

**17. La tenue des élections présidentielles de 2020 constitue un enjeu important du contexte politique.** Même si elles avaient marqué leurs réserves par rapport à la révision de la constitution, les instances internationales ont salué la décision du Président de ne pas briguer un nouveau mandat. Elles ont apprécié favorablement l'acceptation par le Gouvernement en février 2019, de la demande de reconnaissance officielle d'un nouveau parti d'opposition (le Congrès national pour la liberté). Les Nations Unies ont encouragé le Gouvernement à continuer dans ce sens dans la perspective des présidentielles de 2020, tout en l'exhortant à une plus grande inclusivité, notamment dans le cadre de l'adoption d'un nouveau code électoral.

**Graphique 1 – Contexte politique 2017**



**18.** En termes de Gouvernance démocratique (cf. figure 1), le Burundi figure parmi les 12 pays africains où la situation s'est dégradée entre 2007 et 2016 (-6,5 points) selon l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance (2018) qui relève toutefois de modestes progrès entre 2016 et 2018

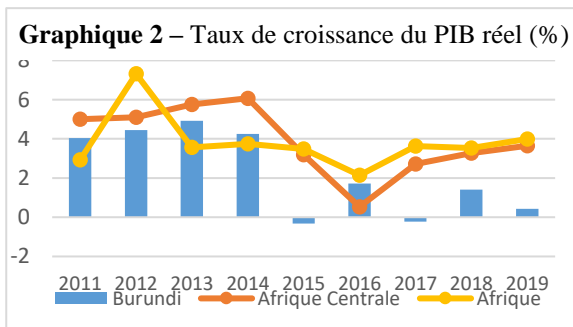
<sup>2</sup> La médiation pour une sortie de crise a été confiée par les chefs d'État de la sous-région au Président ougandais (en juin 2015) et à l'ancien Président tanzanien Benjamin Mkapa (en mars 2016), pour relancer les pourparlers inter-burundais.

(le Burundi a gagné un point en passant de la 44<sup>ème</sup> à la 43<sup>ème</sup> place sur 54 entre 2017 et 2018). Selon cet indice, le pays devra fournir davantage d'efforts dans les domaines de la sécurité, de l'état de droit, de la participation et des droits humains.

## 2.2 Contexte économique

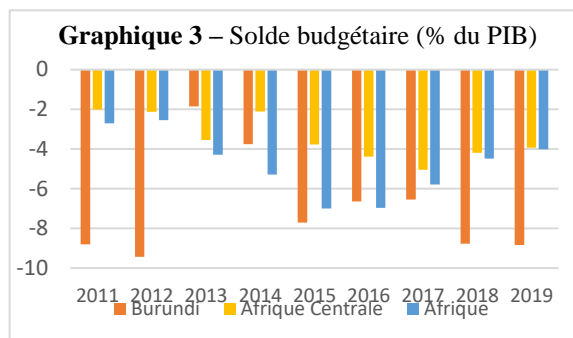
**19. *Le Burundi est un petit pays enclavé disposant d'une base productive réduite.*** L'économie est très peu diversifiée et repose principalement sur l'agriculture. La base des exportations du pays est essentiellement dominée par les produits primaires (le café et le thé représentent environ 70 % des revenus d'exportation). Le secteur agricole est caractérisé par de petites exploitations agricoles et occupe plus de 80 % de la main-d'œuvre, dont la majorité est constituée de femmes. L'agriculture est dépendante de la pluviométrie et du climat. Entre 1971 et 2015, le pays a vécu une période marquée par la variabilité du climat qui a conduit à une contraction de la production agricole et une période de crise politique qui a sérieusement touché la production non-agricole. Les années de crises politiques violentes (1972, 1993-1995, 2000 et 2003) l'activité économique s'est réduite à la fois en zone rurale et urbaine. Ces chocs placent le pays dans une situation de très forte vulnérabilité. Au fil du temps, la contribution du secteur primaire a décliné. Entre 2000 et 2006, l'agriculture contribuait au PIB pour environ 45,8 % avec toutefois, une croissance en dent de scie. Depuis 2007 c'est le secteur tertiaire qui tire l'économie suite à une forte augmentation de près de 20 %. En 2018, le secteur primaire représentait 40,7 %<sup>3</sup> du PIB contre 44,58% du PIB pour le secteur tertiaire et 14,97% pour le secteur secondaire.

**20. *Le Burundi a été durement affecté par la crise de 2015.*** Ceci est confirmé par l'exercice d'évaluation de la résilience et de la fragilité conduit sur le Burundi en 2018 (Cf. encadré 1 à la page 8). Par ailleurs, l'évaluation des politiques et des institutions nationales (EPIP) de 2018 avec un score global de 3,1 contre 3,2 en 2016, confirme les faibles capacités institutionnelles du Burundi. Ceci est perceptible dans la gestion économique (politique budgétaire et politique monétaire), les politiques sectorielles (le secteur financier en particulier) et la gouvernance. Par contre en matière de politique commerciale et d'intégration régionale, les avancées sont encourageantes (cf. annexe 9). Comme conséquence des troubles politiques, la croissance réelle du PIB avait fortement chuté à -0,3 % en 2015 contre 4,2 % en 2014 et 4,5 % en 2013 (cf. figure 2). Elle évolue en dent de scie depuis (1,7 % en 2016, -0,2 % en 2017 et 1,4 % en 2018). La crise avait entraîné une baisse des activités dans le secteur secondaire (-18,1 % en 2015) qui n'a pu être compensée par la hausse de 5,6 % du secteur tertiaire. Du côté de la demande, la dégradation des relations avec la communauté des partenaires techniques et financiers a entraîné une diminution des appuis financiers au secteur public (-41 % en 2017 comparé à 2014) et ceci s'est traduit par une baisse des investissements publics (-18 % en 2015 et -12 % en 2016). La légère reprise économique de 2018 est liée à une bonne production de café et de thé, à la reprise dans le secteur secondaire (+7,4 %) découlant de la bonne tenue des activités agroalimentaires et manufacturières, et à une remontée dans le secteur tertiaire (+3,2 %). Cette reprise devrait se poursuivre en 2019 et 2020 mais de manière modeste. Les prévisions tablent sur 0,4 % et 1,2 % respectivement en 2019 et 2020, sous l'hypothèse que la situation politique ne se dégrade pas davantage à l'occasion des élections présidentielles prévues pour 2020. La reprise économique pourrait alors être tirée par une hausse des exportations de café et une légère augmentation des investissements publics.



<sup>3</sup> Source : Données ECST, Banque africaine de développement

**21. Les indicateurs budgétaires se sont dégradés avec la crise, en dépit des efforts accrus dans la mobilisation des ressources internes (cf. annexe 10).** Entre 2012 et 2014, les efforts du Gouvernement ont été réels pour réduire le déficit budgétaire dans le cadre de la Facilité élargie de crédit du FMI (cf. figure 3). Malheureusement, la chute de l'activité économique en 2015 a entraîné une moins-value importante des recettes publiques. Dans le même temps, la détérioration de la sécurité dans le pays s'est traduite par un niveau plus élevé des dépenses courantes. En effet, le solde budgétaire s'est dégradé (-7,7 % du PIB en 2015 contre -3,8 % en 2014 et -1,8 % en 2013). Même s'il s'est réduit en 2016 et 2017 grâce à des progrès dans l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales le déficit budgétaire reste important (estimé à 6,5 % du PIB en 2017 et 8,8 % du PIB en 2018). La gestion des finances publiques est contrainte par la forte diminution des financements extérieurs du budget. Compte tenu des incertitudes qui continuent de peser sur les financements extérieurs, le déficit budgétaire devrait rester à 8,8 % du PIB en 2019 et pourrait augmenter en 2020 à 10,3 % du PIB.



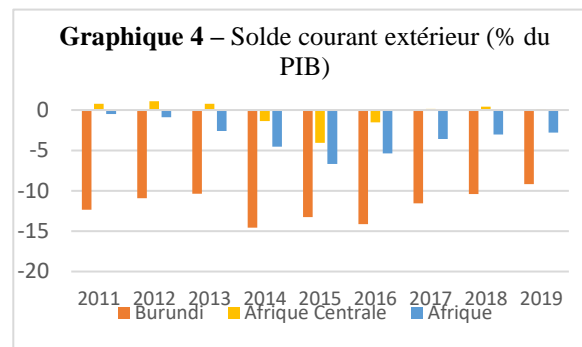
**22. Le risque de surendettement du Burundi reste élevé.** La dernière analyse de viabilité de la dette réalisée par les services du FMI, en mars 2015, soulignent que le pays présente un risque de surendettement élevé. Ce risque est perceptible à travers le ratio de la valeur actualisée nette de la dette extérieure par rapport aux exportations estimé à 152 % en 2015 comparé à la référence de 100 %. Toutefois, il avait baissé par rapport à l'année 2012 (187 %) grâce aux réformes budgétaires mises en place et la hausse des exportations observée entre 2009-2014. La dette publique du Burundi représentait près de 50 % du PIB en 2016 (dont environ 17 % de dette extérieure) contre 36 % en 2012. Les estimations de la Banque centrale du Burundi<sup>4</sup> (BRB) indiquent une augmentation de la dette en 2017 (près de 50 % du PIB) tirée par la dette intérieure. Entre juin 2015 et juin 2018, l'encours de la dette publique s'est fortement accru en glissement annuel de +54 %, en raison de l'augmentation de la dette intérieure de 79 % et de la dette extérieure de +15 %. L'accroissement de l'endettement de l'État vis-à-vis de tout le système bancaire représente à lui seul 90 % du stock de la dette intérieure à fin décembre 2018<sup>5</sup>. La part de la dette extérieure est en baisse depuis 2011 (24 % du PIB, contre 15,3 du PIB en 2017 et 14,9 % du PIB en 2018). Selon les données de la Banque (ECST), le service de la dette est estimé à 70 millions d'USD contre 5 millions d'USD en 2011. Il pourrait dépasser les 100 millions USD dès 2020. En ce qui concerne le cadre de soutenabilité de la dette de la Banque, le statut du Burundi est « rouge » en 2019 ; ce qui conforte le risque de surendettement élevé du pays. Par conséquent, tous les financements de la Banque dans le cadre du FAD-14 se font sous la forme de dons.

**23. La détérioration des finances publiques depuis 2015 a impacté le bilan de la Banque centrale,** en raison du recours massif aux avances statutaires pour financer le déficit budgétaire. Les réserves officielles de change ont diminué de près de 8 % entre 2014 et 2018 en passant de 3,5 mois en 2014 à 3,2 mois en 2018. En conséquence, le taux de change officiel de la monnaie s'est déprécié d'environ 15 % sur la période. En 2018, la Banque centrale du Burundi a continué à mettre en œuvre la politique monétaire relativement expansionniste qui prévaut depuis l'éclatement de la crise socio-politique en 2015. Elle a ainsi continué de faciliter le refinancement des banques commerciales pour soutenir les investissements productifs, surtout au vu de la baisse de la liquidité bancaire. Le taux de change officiel est de l'ordre de 1808 BIF pour un dollar américain (USD) en décembre 2018 contre 1617 à la même période en 2015, soit une dépréciation de 12 %. Il se dégage une pression accrue sur le taux de change à travers le marché parallèle : 1 USD pour 2 710 BIF en octobre 2018 et 1 USD pour 2 780 BIF en janvier 2019. Le taux d'inflation qui avait dépassé deux chiffres en 2017 (14,6 %), a fortement baissé en 2018 (-2,6 % selon les données de la Banque).

<sup>4</sup> Le Burundi n'a pas de programme avec le FMI depuis 2016. La dernière analyse de viabilité de la dette date de 2015.

<sup>5</sup> Source : Banque de la République du Burundi (Banque centrale BRB)

**24. *La position extérieure du pays demeure fragile en raison du compte commercial largement déficitaire et du faible niveau des investissements étrangers.*** Entre 2011 et 2018, le solde courant extérieur est resté au-dessus de 10 % avec un déficit record de 14,5 % du PIB en 2015 (cf. figure 4). Les exportations, peu diversifiées, sont fortement tributaires du café et du thé, qui représentent plus de 80 % de celles-ci. Quant aux importations, elles sont en grande partie, constituées de produits manufacturés, reflétant la faiblesse de l'industrie nationale. En 2016 et 2018, la bonne tenue des exportations de café combinée à une baisse des importations de biens et de services ont permis une réduction consécutive sur deux années du déficit courant extérieur (11,6 % du PIB en 2017 et 10,4 % du PIB en 2018<sup>6</sup>). Cette baisse devrait se poursuivre en 2019 avec des prévisions de 9,4% du PIB.



**25. *Le Burundi fournit beaucoup d'efforts en matière d'intégration régionale.*** Dans le cadre de la Communauté de l'Afrique de l'Est, le pays a fait des avancées notables en vue de la mise en place du marché commun. Il s'agit notamment de la mise en place d'un tarif commun extérieur, de l'harmonisation des lois sur l'immigration et le travail, de la suppression des barrières non tarifaires et de la finalisation du protocole sur la bonne gouvernance. Le Burundi a également signé l'Accord pour la Zone de libre échange continentale en mars 2018. Le pays doit donc relever le défi lié à son enclavement pour bénéficier des opportunités que lui offre l'intégration régionale en Afrique de l'Est et à l'échelle du continent. Le score du pays selon l'indice africain d'ouverture sur les visas<sup>6</sup> (0,113 sur une échelle de 0 à 1), requiert également des efforts de facilitation de la circulation des personnes et des échanges avec l'extérieur. Le renforcement du réseau routier (voie de passage de 80 % du commerce de biens) et le développement de la voie lacustre sont des priorités pour le pays (Lac Tanganyika).

**26. *En matière de gouvernance globale, la situation reste préoccupante avec toutefois des progrès dans le domaine de la gestion des finances publiques qui conduisent à un risque pays moyen.*** En matière de corruption, l'Indice de perception de la corruption 2018 place le Burundi au 170<sup>e</sup> rang sur 180 des pays les moins corrompus du monde alors qu'il était classé 157<sup>e</sup> en 2017. Toutefois, en matière de gestion des finances publiques, le pays a réalisé des progrès depuis les PEFA de 2009 et 2012 et le risque pays est jugé moyen comme l'indique l'évaluation du risque-pays en annexe 15. Les défis restent importants mais globalement, les progrès sont réels en matière de réduction du stock des arriérés de paiement sur les dépenses, la réduction des fonds extrabudgétaires, de consolidation des comptes en un compte unique de l'Etat, de prévisibilité des flux de trésorerie et d'amélioration des capacités de contrôle de l'Inspection Général d'Etat. Au plan fiduciaire, sur la base de l'analyse du cadre législatif et réglementaire, du cadre institutionnel, des pratiques de passation des marchés et de l'intégrité et transparence du système de passation de marchés, le risque global est jugé substantiel pour son utilisation dans le cadre des projets financés par la Banque (cf. annexe 14).

**27. *L'environnement des affaires se dégrade globalement au Burundi depuis quelques années, en dépit des progrès pour faciliter la création d'entreprises.*** En effet entre 2012 et 2018 le pays a perdu 12 places dans le classement Doing business<sup>7</sup>. Dans le classement effectué par le rapport 2019, il est passé de la 164<sup>e</sup> place en 2017 à la 168<sup>e</sup> place en 2018. Le classement du Burundi est revu à la baisse dans plusieurs dimensions dont l'accès à l'électricité qui perd une place (183<sup>e</sup>), l'enregistrement de propriété qui perd deux places (97<sup>e</sup>), l'obtention de crédits qui perd une place (177<sup>e</sup>), le commerce transfrontalier qui perd cinq places et l'exécution des contrats qui perd jusqu'à huit places (158<sup>e</sup>). Malgré la notation globale qui est défavorable, des aspects positifs existent : i) en matière de rapidité dans la création d'entreprise, le Burundi se

<sup>6</sup> Le score du pays selon le rapport 2018 est de 0,113 sur une échelle de 0 à 1 (1 correspondant au pays le plus ouvert), ce qui le classe au 46<sup>e</sup> rang sur 54 pays.

<sup>7</sup> World Bank Group (2018), *Doing Business*

classe actuellement au 17<sup>e</sup> rang grâce notamment à la réduction du coût d'enregistrement des entreprises ; ii) en ce qui concerne l'octroi des permis de construction, le pays passe de la 168<sup>e</sup> à la 162<sup>e</sup> place suite à l'amélioration de la transparence dans le traitement des permis de construction.

**28. *Le secteur privé burundais est globalement peu développé.*** Le secteur privé est dominé par des micros entreprises du secteur informel orientées essentiellement vers le marché local. Son développement est confronté à : i) un problème de faible accès au financement; ii) un manque crucial de devises dans le pays ; iii) la faiblesse des infrastructures de transport dans le pays ; iv) la faiblesse du secteur de l'énergie ; et v) la certification difficile des produits agroalimentaires. La part des investissements privés dans le PIB demeuré faible (près de 15 %) est en dessous de la moyenne des pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est. En matière de compétitivité, le Global Competitiveness Report 2018 classe le Burundi au 125<sup>e</sup> rang sur 135 pays avec un score de 3,21 sur 7 et souligne que les facteurs comme la taille du marché, l'accès à la technologie, les acquisitions des compétences techniques, le développement du secteur financier figurent parmi les obstacles majeurs à la compétitivité des entreprises burundaises.

**29. *Le secteur bancaire constitue la principale composante du secteur financier qui comporte par ailleurs les institutions de micro finances, les compagnies d'assurance, les institutions de prévoyance sociale.*** En moyenne sur les cinq dernières années le secteur bancaire (banque et établissements financiers) détient 84,4 % du total des actifs, devant la micro finance 11,4 % et les compagnies d'assurance de 4,3 %. Les crédits du secteur bancaire à l'économie représentent 14,7 % du PIB en 2017. Le crédit est concentré dans les secteurs du commerce et de l'équipement à plus de 61,1%. Ces crédits sont généralement à court terme (53,5 %) du total crédit. Le marché bancaire est dominé par trois banques d'importance systémique qui se partagent à elles seules 63,7 % de l'actif ; 60,7% du portefeuille crédit et 66,2 % des dépôts du secteur. Les faiblesses à mobiliser l'épargne contribuent à expliquer qu'au niveau des dépôts, seulement 9% sont à 2 ans et plus. Le taux d'intérêt débiteur appliqué par les banques est de 15.7 à 2018 contre un taux créditeur de près de 5.5%. Au niveau de la stabilité du système financier, le niveau des créances non performants est relativement élevé (14.5%) en 2017 par rapport à la référence de 5%. En 2018, une loi a été adoptée afin d'établir les fondements de l'intégration du secteur financier au sein de l'EAC et à renforcer l'efficacité et la capacité de mobilisation des ressources du secteur financier. La Banque appuiera le Gouvernement pour la mise en place de ce marché des capitaux secondaire.

### **2.3 Contexte sectoriel**

**30.** Le Burundi fait face à des difficultés majeures de développement économique et social qui sont liées en grande partie aux faiblesses des infrastructures économiques.

**31. *Le secteur agricole du Burundi est une source essentielle de croissance (40,7 % du PIB en 2018, environ 80 % de la main d'œuvre et environ 70 % des revenus d'exportation avec le café et le thé) mais il est confronté à des contraintes importantes.*** Les contraintes sont d'ordres agronomique, technologique et institutionnel. Au plan agronomique, on relève : i) la faible fertilité des sols limitant la productivité, ii) la faiblesse de l'utilisation d'intrants, iii) une atomisation des terres, iv) la faible qualité de l'encadrement du monde agricole, v) la faible maîtrise de l'eau, et les problèmes de transformation et de conservation des produits ainsi que la faible mécanisation agricole. Au plan technologique, on peut retenir (i) l'insuffisance des innovations technologiques, (ii) l'insuffisance de l'électrification rurale, et l'insuffisance des techniques de gestion des ressources en eau pour l'irrigation, et iii) de transformation et de conservation des produits agricoles. Au plan socio-économique, on note : i) les problèmes fonciers liés à la pression démographique et ; ii) la faiblesse de l'accès au crédit agricole et aux intrants. Au plan institutionnel, les contraintes regroupent : i) la difficulté à conduire les réformes structurelles et ; ii) la faible implication du secteur privé dans le financement du secteur. (i) Au niveau de la valorisation agroalimentaire, divers éléments limitent les capacités de transformation le manque d'énergie, le manque de certification des produits, les faiblesses en procédés de transformation, les faiblesses capacités de stockage).

**32. *Le niveau de développement des infrastructures en énergie est inadéquat.*** Le taux d'accès à l'énergie est faible (environ 58,5 % en milieu urbain et 1,2 % en milieu rural en 2016) en raison d'un développement inadéquat d'infrastructures énergétiques. Les réseaux de transport et de distribution sont vétustes et occasionnent des pertes (estimés à 32,1% en 2016) et la production d'énergie est insuffisante (délestages importants). En 2016, la pointe de la demande a atteint 53 MW pour une production d'énergie de 287,4 GWh. La capacité totale installée est de 62,85 MW dont la moitié est d'origine thermique diesel et l'énergie électrique reste onéreuse (tarif moyen de 0,20 US/kWh). Les principaux défis à relever dans le secteur de l'électricité sont relatifs à l'accès universel aux services énergétiques modernes, à l'efficacité énergétique et au développement durable.

**33. *Le secteur du transport s'est renforcé avec une amélioration constante de l'indice composite des transports de l'AIDI<sup>8</sup>.*** Les efforts du gouvernement ont bénéficié du soutien important de la Banque à cet égard. Les défis restent toutefois à relever pour accompagner l'augmentation et la diversification de l'offre de transport, à savoir ; (i) la réduction des coûts de transport qui représentent au Burundi comme dans la plupart des pays africains enclavés entre 15 et 20 % des coûts d'importation (ceci est trois à quatre fois plus élevés que dans la plupart des pays développés) ; et (ii) l'amélioration de la mobilité des personnes et des biens qui représente un des enjeux essentiels de tout développement, aussi bien pour le pays que pour les grandes villes y compris Bujumbura.

#### **2.4 Contexte social et thèmes transversaux**

**34. *Le Burundi fait face à d'importants facteurs de fragilité qui se révèlent persistants comme l'indique les résultats de l'ERFP 2018.*** La crise de 2015 a affecté de manière significative la gestion économique et l'environnement des affaires au Burundi. Ceci, combiné à une diminution de l'accès aux services publics ne favorise pas l'autonomie sociale. Le niveau élevé de pauvreté de la population et le manque d'opportunités économiques exercent toujours une forte pression en termes d'inclusion économique et sociale. Les travaux communautaires initiés par le gouvernement sont des initiatives qui pourront contribuer à améliorer, selon une approche participative, l'accès aux services de base.

**35. *Globalement, l'évaluation de la résilience et de la fragilité des pays de 2018 suggère des capacités faibles et des pressions moyennes et fortes pour le Burundi.*** Dans toutes les sept dimensions de l'ERFP, les manifestations de pression dépassent les capacités du pays : i) les domaines de l'inclusion politique, de la sécurité et de la justice sont caractérisés par de fortes pressions (en particulier l'inclusion politique) avec des capacités faibles en matière de justice et de sécurité ; ii) les domaines de la cohésion sociale, de l'inclusion économique et sociale et des externalités sont caractérisés par des capacités faibles (en particulier pour ce qui concerne la justice) et des pressions faibles pour l'inclusion économique et la cohésion sociale). Pour atténuer les facteurs de fragilité et renforcer la résilience du Burundi, il apparaît impératif que : i) des efforts soient poursuivis à court terme pour améliorer la situation politique, la situation sécuritaire ainsi que la gouvernance du pays et ii) des interventions s'accélèrent et s'inscrivent dans la durée pour renforcer les bases économiques du pays et créer de nouvelles opportunités de génération de revenus pour les plus démunis. C'est dans ce contexte que le PND 2018-2027 a été élaboré. L'ambition est de consolider la résilience de l'économie burundaise et de s'attaquer aux contraintes à la transformation de l'économie vers un statut de pays émergent.

---

<sup>8</sup> Le Burundi occupe le 3<sup>e</sup> rang dans la CAE en 2019 et le 20<sup>e</sup> à l'échelle du continent en ce qui concerne l'indice des transports de l'Africa Infrastructure development Index.



**36. *La majeure partie de la population burundaise vit dans la pauvreté, surtout en milieu rural***<sup>9</sup>. Près de deux burundais sur trois ne parviennent pas à satisfaire quotidiennement leurs besoins de base alimentaires et non-alimentaires (données de l'Enquête sur les conditions de vie des ménages ECMVB-2013/2014). Les estimations de l'institut burundais de la Statistique et des Nations Unies indiquent une aggravation du phénomène en 2017 avec près de 66 % de taux de pauvreté contre 64,6 % en 2014. Le Burundi occupe le 185<sup>e</sup> rang sur 189 pays selon l'Indice de Développement Humain du PNUD, édition 2018<sup>10</sup> avec un indice de développement humain de 0,404. La sécurité alimentaire demeure un défi majeur : en 2016, avec près d'un ménage sur deux qui souffrait d'insécurité alimentaire, le Burundi occupait la dernière place du classement de Global Food Security Index. Plus de la moitié des enfants (six sur dix) présentaient un retard de croissance en 2017. Les indicateurs de santé sont aussi faibles : i) l'espérance de vie qui était de 57 ans en 2014 a baissé à 52,6 ans en 2017 ; ii) le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est de 42,5<sup>11</sup> pour 1 000 naissances vivantes ; iii) l'incidence du paludisme est de 156,2 pour 1 000 personnes à risque et celle de la tuberculose est de 114 pour 100 000 personnes ; iv) la prévalence du VIH est de 1,1%.

**Encadré 1** - Évaluation de la résilience et de la fragilité des pays (ERFP)

Pressions des facteurs de fragilité  
 (i) Le morcellement des terres et les conflits fonciers souvent générés constituent un potentiel d'instabilité important ; (ii) Le chômage des jeunes (la faible prise en charge des jeunes et le manque de stratégie pour leur permettre d'accéder à l'emploi) constituent une menace pour l'équilibre sécuritaire du pays ; (iii) Les capacités institutionnelles limitées imposent des difficultés dans la mise en œuvre des politiques économiques ; (iv) Les coûts de production élevés et la faible qualification de la main-d'œuvre, le manque de financement et l'environnement des affaires plombent le développement du secteur privé ; (v) les disparités régionales en termes de disponibilités des infrastructures créent des iniquités spatiales ; (vi) La prédominance des activités de subsistance et la faible productivité dans l'agriculture ne permettent pas de garantir la sécurité alimentaire et ; (vii) les effets transfrontaliers (présence de réfugiés burundais dans les pays voisins et de réfugiés étrangers présents sur le sol burundais) font peser une menace constante sur la stabilité politique du pays.

**37. *Le Burundi est confronté à un taux de chômage élevé, particulièrement chez les jeunes***. Le taux d'activité au sens strict du BIT est de 79 % (ECVMB-2013/2014). Toutefois, plus de 40% de ces actifs qui déclarent être occupés sont en réalité, touchés par le sous-emploi du fait de la durée du travail. Avec un taux de 65 % estimé en décembre 2017, le chômage des jeunes est préoccupant. Cette situation s'explique, entre autres, par le faible développement du secteur privé, les difficultés d'accès au financement pour les jeunes entrepreneurs, les faibles performances du système éducatif, l'inadéquation persistante entre les compétences et les besoins du marché du travail due à l'absence de politique appropriée de développement de l'enseignement technique et professionnel. Des initiatives en appui à la création d'emplois des jeunes (incubateur de projets, installation des jeunes dans des projets d'élevage et l'agriculture notamment) ont été lancées par les autorités au cours de ces dernières années mais elles restent peu coordonnées et insuffisantes au vu de l'importance des besoins.

**38. *Le Burundi a fait des progrès en matière d'émancipation des femmes avec la mise en œuvre de la politique nationale du Genre adoptée en 2004 mais des défis persistent***. L'ERFP relève l'amélioration obtenue grâce à l'introduction de quotas (au moins 30 %) dans la Constitution a permis l'entrée des femmes au Sénat (42 %) et à l'Assemblée nationale (36,4 % selon les dernières estimations de l'Union interparlementaire). Toutefois, ce quota n'a pas été atteint au niveau local et n'est pas appliqué aux postes techniques. Au niveau institutionnel, l'existence du Ministère des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre qui a institué une politique nationale de l'égalité des sexes en 2012 avec son plan d'action quadriennal, ainsi que la désignation des cellules sectorielles dans les différents ministères, représentent des avancées importantes. Toutefois, les inégalités entre les sexes restent

<sup>9</sup> La dernière enquête d'ECMVB sur les conditions de vie des ménages a été réalisée en 2013/2014 et les résultats rendus publics en 2016. Actuellement, aucune autre enquête n'est prévue du fait du manque de financement

<sup>10</sup> PNUD, *Rapport sur le développement humain 2018*

<sup>11</sup> Données Childmortality, 2017

importantes. Le pays est classé 108<sup>e</sup> selon l'indice de l'inégalité entre les sexes. Le taux d'activité des femmes au Burundi reste principalement élevé dans les fonctions peu qualifiées (essentiellement agricoles) et dans le travail informel, problème sur lequel il faudra se pencher afin que la parité économique puisse devenir un facteur de croissance et d'intégration. L'une des principales sources d'inégalités est liée à l'accès aux ressources et aux facteurs de production, surtout la terre. Cette situation peine à évoluer du fait notamment de la loi sur les successions et le régime foncier qui restent dominés par le droit coutumier selon lequel les femmes divorcées, les mères célibataires et les veuves n'ont pas de droit de propriété. Par ailleurs, les femmes demeurent parmi les principales victimes des conflits et les mécanismes de prise en charge et de lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre restent très limités, malgré l'existence d'une loi qui protège les victimes de violence.

**39.** *Le pays est de plus en plus vulnérable au changement climatique et à la dégradation de l'environnement naturel (cf. annexe 17).* L'ERFP de 2018 indique que le Burundi a des politiques de protection et d'utilisation durable des ressources naturelles relativement faibles. La mise en œuvre des politiques et des conventions sur les changements climatiques est lente. En outre, les pressions liées à l'accès à la nourriture restent relativement élevées. Les phénomènes climatiques comme El Niño et La Nina continuent d'avoir un impact négatif sur la production agricole et la sécurité alimentaire. Les risques de catastrophe naturels sont réels et lorsqu'ils se combinent aux crises politico-sécuritaires, ils constituent des bases de déplacements de population (70 % des déplacements internes sont dus à des désastres naturels). Les défis liés à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles sont : i) la croissance démographique ; ii) les conflits fonciers ; iii) la sauvegarde de la biodiversité ; iv) l'utilisation du matériel biodégradable, v) la protection des eaux des affluents du lac Tanganyika ; vi) la protection et l'exploitation rationnelle des terres ; vii) la gestion des produits chimiques et autres déchets. Les défis liés aux changements climatiques sont les suivants : i) la capacité d'adaptation et de gestion des risques climatiques ; ii) l'exploitation des forêts et la protection des écosystèmes naturels ; iii) la capacité d'atténuation et de séquestration des gaz à effets de Serre (GES) ; iv) la capacité de recherche développement et de transfert de technologies ; v) l'intégration du genre dans la lutte contre les changements climatiques et vi) la fiabilité des prévisions météorologiques. Face à ces défis, le Gouvernement est engagé sur la trajectoire d'intégration des questions du changement climatique dans les programmes de développement.

### **3 OPTIONS STRATÉGIQUES, PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE ET ENSEIGNEMENTS**

#### **3.1 Cadre stratégique du Pays**

**40.** Dans le but de répondre aux grands défis qui persistent et pour faire suite à la Stratégie de réduction de la pauvreté de 2012-2016, le Gouvernement du Burundi a élaboré en aout 2018, un Plan national de développement du Burundi sur la décennie 2018-2027 (PND Burundi 2018-2027). Le PND est conçu pour s'inscrire dans une optique de développement fondée sur une nouvelle dynamique de transformation des structures économiques, démographiques et sociales. Il s'agit notamment de générer des effets multiplicateurs et durables sur l'amélioration de la croissance économique et du revenu moyen par habitant et de permettre la satisfaction des besoins fondamentaux, la réduction de la pauvreté, le développement du capital humain, la viabilité environnementale et l'équité sociale.

**41.** Le PND s'articule autour de 11 thématiques , à savoir : i) la modernisation de l'agriculture ; ii) l'accroissement de la production énergétique ; iii) l'amélioration de la connaissance basée sur la technologie et le savoir-faire ; iv) le développement du secteur des ressources naturelles; v) la diversification et la promotion d'une économie compétitive et saine ; vi) la création d'un environnement favorable à l'industrialisation ; vii) le renforcement du capital humain ; viii) le renforcement des infrastructures de transport, du commerce et des TIC ; ix) la promotion du tourisme ; x) le partenariat Public-Privé ; xi) l'intégration régionale et la coopération internationale. Sur la base des défis identifiés au niveau sectoriel et en s'appuyant sur des consultations communautaires, un Plan d'action prioritaire (PAP) a été élaboré. Il dégage cinq orientations stratégiques et chiffre le coût total du PND à 20,385 milliards de FBU

(environ 11,1 milliards d'USD) sur la période 2018-2027 : i) 76,6 % des ressources seront affectées au développement des secteurs porteurs de croissance ; ii) 17,6 % au capital humain ; iii) 2,9 % à l'environnement, au changement climatique et à l'aménagement du territoire ; iv) 2,1 % à la gouvernance, la sécurité et la sauvegarde de la souveraineté nationale et ; v) 0,8 % à la mobilisation des ressources innovantes.

**42.** Les enjeux de la mise en œuvre du PND sont notamment pour le Gouvernement : i) d'engager l'élaboration des principales stratégies sectorielles nationales en ligne avec les grands objectifs; ii) de mettre en œuvre des actions de mobilisation des financements extérieurs nécessaires à la mise en œuvre des programmes ; (iii) de mettre en place un dispositif adéquat de suivi évaluation du PND<sup>12</sup>; et (iv) ne pas faire l'objet d'une remise en cause et d'une révision profonde au lendemain des élections présidentielle de 2020. Ceci est d'autant plus important que les prévisions de croissance économique du PND sont ambitieuses (10,7 % de croissance moyenne du PIB sur la période et augmentation du PIB par habitant de 274 USD en 2017 à 810 USD en 2027<sup>13</sup>).

### **3.2 *Coordination et harmonisation de l'aide***

**43. *Le dispositif formel de concertation et de dialogue entre le Gouvernement et les différents partenaires au développement est très peu fonctionnel au Burundi.*** Le dispositif comportait: i) un forum stratégique présidé par le Ministre en charge des Finances qui devait se réunir tous les mois; et ii) un forum politique devant être organisé tous les trois mois sous la présidence du 2<sup>e</sup> Vice-président de la République. La gestion de la période après les événements de 2015 n'a pas été favorable à la poursuite du dialogue entre le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers dans le cadre partenarial ainsi défini même si le dialogue bilatéral est maintenu. Par ailleurs, il est à noter que certains cadres de concertation fonctionnent sous le pilotage du gouvernement (secteur de la santé notamment). Par contre dans le domaine des réformes structurelles par exemple, la situation de déficit de coordination s'est aggravée avec la rupture du programme de réformes soutenu par la FEC du FMI, en janvier 2016. Au cours de l'année 2018, les partenaires techniques et financiers ont entrepris de relancer un cadre de concertation et de coordination interne. Ainsi, ils ont mis en place un dispositif comportant un cadre de coordination à trois niveaux regroupant : i) les chefs de missions diplomatiques et les chefs d'agence ; ii) les chefs de coopérations et iii) les groupes sectoriels.

**44. *Pour sa part, la Banque joue un rôle actif dans la mise en œuvre des dispositifs de dialogue et de coordination de l'aide.*** Elle n'avait pas suspendu ses opérations au Burundi en dépit de la crise socio-politique de 2015. Elle occupe le rôle de Chef de file des PTF dans le domaine des transports ou elle constitue un acteur-clé en termes de financements des routes et de l'intégration régionale. Par ailleurs, du fait qu'elle maintient un bon niveau de dialogue au niveau bilatéral avec les autres partenaires pour adresser les nombreux défis et mobiliser des ressources de co-financement des projets, elle bénéficie d'une position où elle peut assurer un rôle de plaidoyer dans le pays. En termes d'appuis financiers, la Banque figure parmi les trois principaux partenaires de développement du Burundi, en termes de volume d'aide (avec la Banque mondiale et l'Union européenne).

### **3.3 *Faiblesses et opportunités***

#### **3.3.1 *Défis et faiblesses***

**45. *Les principaux défis s'apparentent aux facteurs de fragilité (cf. section précédente).*** Les épisodes d'instabilité politique au Burundi n'ont pas favorisé la construction des bases d'une croissance économique soutenue. Les contraintes relevées pour la transformation structurelle de l'économie peuvent ainsi se résumer à travers : i) la faible productivité agricole, ii) la grande vulnérabilité aux chocs externes, iii) le déficit en énergie électrique, iv) la démographie galopante, v) la gestion de l'espace, vi) le déficit et la faible qualité des

---

<sup>12</sup> La Banque appuie à travers le Projet d'appui au processus d'élaboration des stratégies de développement (PAPESD), la mise en œuvre des instruments de suivi évaluation du PND. Elle poursuivra cet appui dans la nouvelle stratégie

<sup>13</sup> Données et objectifs du PND.

infrastructures de transport; vii) la faiblesse du capital humain et viii) le déficit en infrastructures des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et ; x) la prise en compte des changements climatiques dans tous les secteurs de développement socio-économique.

### 3.3.2 Forces et Opportunités

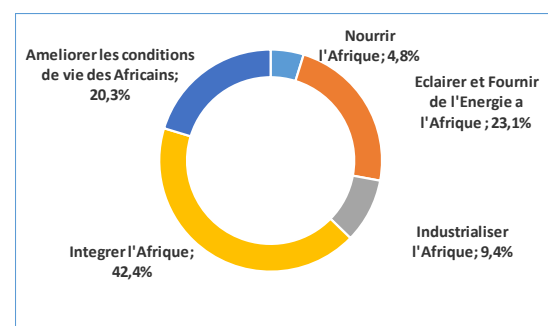
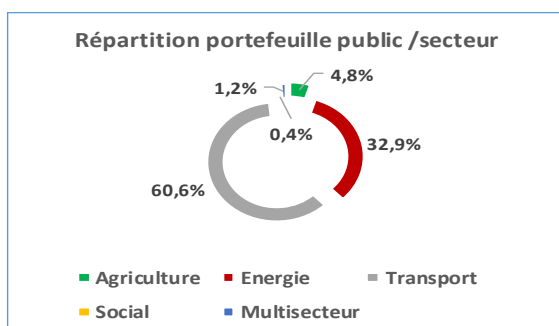
**46. Malgré ces contraintes, le Burundi dispose de plusieurs atouts/opportunités dont la mise en œuvre devrait avoir un impact réel sur la croissance et la création d'emplois :**

- **Le secteur agricole dispose d'atouts importants** à savoir : i) la disponibilité d'une main d'œuvre agricole laborieuse ; ii) la possibilité de pratiquer plusieurs cycles de culture par an compte tenu du cycle de la pluviométrie ; iii) l'existence d'écosystèmes variés qui permettent une large diversification agricole (cultures de rentes et vivrières, et développement de filières de production végétale, animale, halieutique porteuses), iv) la disponibilité de 120 000 ha de marais, de plaines irrigables (Mosso et Imbo), d'un réseau important de cours d'eau, et de précipitations sur au moins 6 mois par an (ceci peut être valorisés par l'introduction de techniques appropriées d'irrigation).
- **Le potentiel minier est important** dans le pays avec des réserves importantes de minerais tels que le nickel, le coltan, le vanadium, le phosphate, le calcaire, etc.) ; en fait le Burundi détient la 2ème plus grande réserve mondiale de Nickel, soit 6% des réserves mondiales de Nickel avec près de 200 millions de tonnes ; tout ce potentiel minier reste sous-exploité.
- **Le Lac Tanganyika offre d'importantes possibilités** au pays : il dessert une dizaine de ports et sa mise en valeur pourrait conférer au Burundi un statut de plaque tournante au niveau des échanges interrégionaux ; la rénovation du port de Bujumbura permettra d'accroître le commerce, notamment pour le transit de marchandises entre les différents pays de la sous-région (Rwanda, Tanzanie, RDC, Zambie, etc.) et réduire les coûts de transport.
- **Le potentiel hydroélectrique exploitable est de 1300 Mégawatts** : aujourd'hui moins de 40 MW sont effectivement exploités.
- **Jusqu'à cinq zones écologiques caractérisent le pays** (la plaine de l'Imbo, l'escarpement occidental de Mumirwa, la crête Congo Nil, les plateaux centraux et les dépressions du Moso (à l'Est) : Ces zones écologiques offrent une série d'aires protégées et de milieux aquatiques très riches en biodiversités et qui peuvent avoir des interférences positives sur le développement d'un environnement naturel sain, la conservation et la gestion des ressources naturelles et l'atténuation des changements climatiques.

## 3.4 Revue de la performance du portefeuille pays

### 3.4.1 Composition

**47. Le portefeuille actif de la Banque au Burundi à fin mars 2019 comprend 16 opérations pour le secteur public, totalisant environ 247,56 millions d'UC (cf. annexe 8).** Les secteurs de concentration des opérations sont: le transport (60,6 %), l'énergie (32,9 %), l'agriculture (4,8 %), multi secteur (1,2 %), le social (0,4 %). Cette situation reflète bien les choix stratégiques définis par la stratégie d'assistance de la Banque pour le pays pour la période 2012-2016 qui a été étendue en 2018, axée sur la gouvernance et l'amélioration des infrastructures (graphiques 5 et 6).



### 3.4.2 Analyse des indicateurs de performance

**48.** *L'analyse de la performance du portefeuille laisse apparaître un taux de décaissement relativement satisfaisant de l'ordre de 34,3%, pour un âge moyen global d'environ trois (3,8) ans.* La baisse du taux de décaissement en 2018 et au premier trimestre 2019 est dû au fait que certains projets comme le PABVARC et deux projets routiers (RN5 et RN13) ont été clôturés en 2018, mais aussi au rajeunissement du portefeuille avec l'entrée de deux nouveaux projets en novembre et décembre 2018 qui n'ont pas encore décaissé.

**49.** *Au 29 mars 2019, aucun des projets en cours n'a été noté comme étant à risque.* Cependant, 10 % du portefeuille des projets nationaux, (soit un projet d'énergie JIJI MULEMBWE) a été épinglé par le tableau de bord sur la base des lenteurs au niveau des acquisitions et des décaissements au 28 mars 2019, contre 22 % du portefeuille au 31 décembre 2018. Concernant le portefeuille public multinational, 3 des 6 projets ont été épinglés. Il s'agit de : i) NELSAP interconnexion BURUNDI-RDC; ii) Projet régional RUSUMO – BURUNDI et, iii) RIZIZI III. Ces projets multinationaux sont constitués essentiellement des projets du secteur de l'énergie, caractérisés par des lenteurs dans leur exécution et des faibles taux de décaissement. En effet, outre l'insuffisance des capacités nationales dans le secteur, le caractère multinational de ces opérations nécessite une concertation permanente entre les différentes parties prenantes pour avancer dans la mise en œuvre des activités programmées. En outre certaines de ces opérations sont mises en œuvre dans le cadre d'un partenariat public-privé et nécessitent plus de temps pour leur conception. En vue d'améliorer le suivi et la situation des projets du secteur énergie, le bureau la Banque au Burundi a été renforcée par un spécialiste en énergie. La Banque se donne ainsi des moyens supplémentaires pour appuyer le renforcement de capacité de la société publique en charge de l'énergie (Regideso). C'est ainsi que des avancées significatives ont été réalisées comme l'acceptation de l'utilisation de la loi anglaise par les 3 pays (Rwanda, RDC, Burundi) qui fût le principal point de blocage du projet RIZIZI 3 et le déblocage de la réalisation du premier décaissement du projet JIJI MULEMBWE.

**50.** La Banque poursuivra ses efforts d'assainissement du portefeuille du Burundi, en tenant compte de la directive DP 02/2015 relative à la conception, à la mise en œuvre et l'annulation des opérations souveraines de la Banque. Le dialogue sur la performance sera renforcé avec notamment la mise en œuvre du Plan d'amélioration de la performance du portefeuille pays (PAPP) 2018 (cf. annexe 6) formellement approuvé par le Gouvernement et la Banque. Un accent particulier sera mis sur l'assistance technique dans le secteur de l'énergie pour renforcer les compétences et la maîtrise des procédures pour une mise en œuvre plus rapide des programmes en cours. Le renforcement des capacités concernera également la gestion des opérations régionales qui constituent la grande partie du portefeuille, et la coordination accrue entre les États.

### 3.5 Enseignements tirés du rapport d'achèvement du DSP 2012-2018 et de la RPPP 2018

**51.** Malgré qu'une partie de période de mise en œuvre du DSP 2012-2018 ait été influencée par la crise politique, cette stratégie a permis d'obtenir des résultats conformes aux objectifs initiaux<sup>14</sup>. Les enseignements tirés de la mise en œuvre du DSP 2012-2018, ont alimenté le DSP 2019-2023 sur différents aspects :

- **La nécessité de multiplier les sources de financement du DSP** : compte tenu du fait que les allocations du FAD et de la FAT sont faibles au regard des besoins exprimés par le pays, la Banque continuera la mobilisation de sources de financement complémentaires pour accroître l'effet de levier de ses ressources à travers notamment le guichet du secteur privé, les fonds fiduciaires et les cofinancements ;

<sup>14</sup> Cf. Rapport d'achèvement du DSP 2012-2018 et revue de la performance du portefeuille 2018 examinés par CODE le 7 mai 2019.

- ***L'importance de prendre en compte les questions de fragilité pour un renforcement de la résilience du pays*** : la Banque devrait mieux prendre en compte les questions de fragilité dans le cadre de sa nouvelle stratégie d'assistance dans une optique de renforcement de la résilience au Burundi (mieux intégrer le diagnostic de la fragilité au Burundi) ;
- ***La nécessité de soutenir le développement du secteur privé burundais*** : Compte tenu de l'ampleur du phénomène de chômage en particulier chez les jeunes et les femmes, la Banque devra renforcer le dialogue avec le secteur privé (identification des voies d'appuyer son développement).
- ***La nécessité pour le Gouvernement***, de concentrer ses efforts sur l'élaboration et/ou la mise à jour des politiques sectorielles nationales dans l'objectif d'opérationnaliser et de réussir la mise en œuvre du Plan national de développement 2018-2027 (l'absence de stratégies sectorielles mises à jours et de cadres de coordination avec les partenaires techniques et financiers a constitué une faiblesse dans la mise en œuvre du DSP).
- ***La nécessité d'intégrer dans la préparation des prochaines opérations de la Banque les enseignements de la revue du portefeuille 2018*** : Il s'agit notamment, pour la Banque de : (i) s'assurer d'une très bonne qualité des études de base des projets ; (ii) s'assurer de la maîtrise des procédures nationales et celles de la banque par les équipes des projets ; (iii) renforcer les capacités d'exécution dans le secteur de l'énergie; (iv) tenir conjointement avec le Gouvernement, des réunions régulières de suivi du plan d'amélioration du portefeuille.

## 4 STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE 2019-2023

### 4.1 Justification

**52.** ***Malgré les progrès réalisés dans la stabilisation du pays depuis la crise de 2015, le Burundi continue de faire face à des défis importants de développement.*** Les contraintes ont été présentées dans le contexte économique et les facteurs de fragilité. Toutefois, des opportunités existent et le Burundi dispose de potentialités réelles exploitables pour renforcer sa résilience globale.

**53.** ***L'élaboration du DSP s'est appuyée sur les résultats et leçons apprises de la mise en œuvre du DSP 2012-2018, le diagnostic des facteurs de fragilité et un processus de dialogue et de consultations impliquant les autorités, la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement.*** Des missions et sessions de dialogue se sont tenues en novembre et décembre 2018 puis en mai 2019 (restitution). L'élaboration du DSP s'appuie également sur les conclusions de la mission des Administrateurs de la BAD qui a séjourné au Burundi en février 2019 et de leurs échanges avec les Hautes Autorités. Ces concertations ont permis de s'entendre avec les parties prenantes sur la nécessité de renforcer le désenclavement interne et externe du pays, l'importance de mener les réformes pour la mutation de l'agriculture vers une agriculture orientée vers le marché et la nécessité de l'amélioration de la qualité et la disponibilité des services dans le domaine de l'électricité. Les discussions ont également mis l'accent sur l'importance du développement du secteur privé pour lui permettre d'assurer une croissance inclusive et créatrice d'emplois. L'accès aux financements et l'assistance technique au secteur privé ont été identifiés comme des axes de soutien à considérer par la Banque (cf. annexe 12 sur les consultations).

### 4.2 Objectifs et piliers stratégiques du DSP

**54.** Sur la base de toutes ces considérations (analyse du PND 2018-2027 et discussions approfondies avec le Gouvernement et les acteurs au développement), des avantages comparatifs de la Banque, des résultats atteints dans la mise en œuvre du DSP 2012-2018 et de l'ERFP, l'orientation stratégique proposée pour le nouveau DSP du Burundi est de ***soutenir le Gouvernement pour s'attaquer aux facteurs de fragilité et renforcer la résilience au Burundi.*** Cet objectif stratégique est aligné sur la Stratégie de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience de la Banque. Le DSP 2019-2023 appuiera les actions tendant à lever les entraves à la valorisation des potentialités du pays, afin de réaliser une croissance inclusive et renforcer la résilience de l'économie, tout en assurant la transition vers une économie verte. Il s'aligne ainsi sur les Top 5 de la Banque et sa stratégie décennale 2013-2022.

#### 4.2.1 Piliers d'intervention proposés pour la période 2019-2023.

55. Deux piliers qui se complètent et se renforcent mutuellement sont proposés pour atteindre cet objectif général.

#### 56. *Le Pilier 1 concerne le développement et la transformation de l'agriculture.*

Il a pour objectif de moderniser l'agriculture dans une perspective de diversification de la production et d'amélioration des revenus des populations rurales. A travers ce pilier, la Banque contribuera à l'amélioration des conditions de vie et de résilience des populations rurales, par une approche de gestion intégrée des terroirs grâce à une utilisation optimale des ressources naturelles, adaptée à une pression démographique croissante. Le secteur agricole constitue un levier important pour la réduction de la pauvreté et la création d'emplois. Ce pilier s'inscrit dans le cadre de la dimension « inclusion économique et sociale » de l'ERFP 2018 du fait qu'il s'attaque aux questions d'extrême pauvreté et qu'il contribue au renforcement des capacités dans le sens de la création d'opportunités économiques (cf. encadré 2).

#### Encadré 2 – Pilier 1 et ERFP

Le pilier 1 s'appuie sur l'ERFP pour :

- i) contribuer à baisser la pression (relativement importante) que connaît le pays en matière d'extrême pauvreté et de manque d'opportunités économiques : augmentation de la production agricole, effets des revenus sur les populations bénéficiaires, création d'emplois, etc ...)
- ii) renforcer les capacités (en dessous de la moyenne) dans le domaine de l'inclusion économique et sociale : productivité agricole, zones de transformation agro-industrielles...
- iii) renforcer les capacités (particulièrement faibles) en matière de cohésion sociale tout en baissant la pression; gestion foncière

57. Il s'agira : i) d'améliorer le niveau de vie des populations des zones d'interventions ; ii) de développer les compétences entrepreneuriales des jeunes et des femmes dans l'optique de leur autonomisation ; iii) d'appuyer la création de zones de développement agricoles (agropoles) et d'attirer les investissements privés pour la transformation et ; iv) d'aménager des terres soumises à une gestion résiliente aux changements climatiques. La Banque mettra un accent particulier sur l'appui au Gouvernement pour la création de zones de transformation agro-industrielle au Burundi avec pour objectif d'encourager la création d'usines de transformation dans des régions de forte production agricole (optique de la transformation des produits de base et de la minimisation des pertes post-récoltes). Des efforts seront également consentis pour appuyer le renforcement des capacités techniques et de recherches en transformation agroalimentaire et fortification des aliments à travers une formation diplômante universitaire (la création d'un centre d'excellence en sciences de la nutrition contribuera à la réduction de la malnutrition). La transformation agricole dans le cadre de la mise en œuvre du programme TAAT (Technology for African agricultural transformation) ciblera des communes caractérisées par la faiblesse aux plans économique, social et environnemental, ainsi que de par la vulnérabilité aux effets néfastes du changement climatique et un potentiel agricole et piscicole, dont la mise en valeur durable contribuera à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à accroître les revenus des petits producteurs vulnérables et à atténuer l'incidence de la pauvreté sur les ménages ruraux.

#### 58. *Le Pilier 2 concerne l'amélioration des infrastructures de transport et d'énergie.*

Il a pour objectif de lever les goulots d'étranglement qui pèsent sur les secteurs productifs et sur l'accès aux marchés intérieurs, régionaux et internationaux. Il intègre le diagnostic de l'ERFP pour renforcer les capacités en matière d'inclusion économique et sociale et de cohésion sociale. (cf. encadré 3) Le secteur du transport constitue un levier important pour renforcer l'intégration régionale et les échanges en Afrique de l'Est, alors que l'état actuel du secteur de l'énergie est une contrainte majeure dans la baisse des coûts des facteurs, la transformation des produits primaires et le bien-être des populations. Il s'agira donc dans ce

#### Encadré 3 – Pilier 2 et ERFP

Le pilier 2 a été défini en relation avec l'ERFP pour :

- i) renforcer les capacités (en dessous de la moyenne) dans le domaine de l'inclusion économique et sociale : transport, énergie, désenclavement intérieur et extérieur, baisse des coûts des facteurs
- ii) renforcer les capacités (particulièrement faibles) en matière de cohésion sociale tout en baissant la pression : développement du secteur privé, amélioration de l'accès aux services d'électricité

pilier : i) de contribuer à combler le gap infrastructurel dans les secteurs de transport et d'énergie en tant que facteur d'inclusion et ; ii) de promouvoir l'accès équitable aux infrastructures de base. Dans le secteur du transport, la Banque soutiendra le développement du transport multimodal (routes, ports) pour permettre au Burundi de tirer profit de sa position géographique. Elle poursuivra des opérations pour désenclaver les zones de productions agricoles et pour créer des connexions plus étroites entre les zones de productions et les débouchés (le transport lacustre sera mis en avant à travers la réhabilitation du port de Bujumbura).

**59.** Dans le secteur de l'énergie, la Banque inscrira son action dans la construction, la réhabilitation et/ou extension des infrastructures énergétiques comme préalables à la transformation structurelle durable de l'économie burundaise. Un meilleur accès aux services d'énergie par les ménages et les entreprises (y compris agricoles et agro-industrielles) constitue un facteur de réduction des coûts de production. Ceci encouragera la transformation des produits agricoles et l'agro-industrie. La Banque poursuivra et renforcera ses interventions pour faciliter l'accès à l'énergie au profit des plus pauvres et résoudre des problèmes structurels dans le secteur de l'énergie en accordant la priorité à l'énergie verte et en soutenant les solutions hors réseaux. Elle mettra par ailleurs, un accent sur le renforcement des capacités pour l'accélération de la mise en œuvre des projets dans ce secteur. La Banque soutiendra l'intervention du secteur privé pour une plus grande participation dans les investissements du secteur tout comme elle veillera à plus de synergie avec les autres partenaires au développement pour une exécution commune des opérations tant au plan national que régional. La Banque renforcera ses actions pour l'accélération des projets d'interconnexion régionale en vue de l'établissement d'un marché régional de l'électricité.

#### *4.2.2 Domaines transversaux.*

**60.** Dans le but de donner le maximum d'impact à la mise en œuvre de ces deux piliers, la Banque s'efforcera tout au long de la mise en œuvre du DSP 2019-2023, de : i) soutenir l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités ; ii) de prendre en compte les questions du changement climatique et du genre dans les secteurs de concentration et iii) de promouvoir l'implication du secteur privé dans les secteurs de concentration (cf. annexe 17).

**61.** *En matière de renforcement des capacités*, l'action de la Banque se situera aux niveaux macroéconomique, institutionnel ainsi que dans les secteurs clés du programme national, tenant compte des difficultés relevées plus haut. Les actions et domaines à privilégier concerneront la gestion des finances publiques, en particulier les capacités de mobilisation des ressources internes et externes, les capacités d'analyse de la dette et de gestion des politiques publiques, de réglementation du secteur financier, etc. La Banque favorisera l'échange de connaissances entre pairs, en organisant des séminaires de haut niveau, des formations couplées avec des stages permettant aux bénéficiaires de développer les compétences nécessaires de manière à pouvoir les transférer à d'autres. Les capacités de diagnostic, d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et réformes seront renforcées au niveau central et décentralisé (mise à disposition d'outils, de connaissances et de bonnes pratiques permettant une transformation réelle). Le renforcement des capacités des parties prenantes pour la participation à des opérations régionales est également primordial en particulier pour les projets régionaux d'énergie qui nécessitent une coordination avec plusieurs pays dans des domaines clés). Les opérations de la Banque comporteront de l'assistance technique destinée à relever les défis de la faiblesse du capital humain au Burundi. Dans le secteur de l'énergie par exemple, l'assistance technique de la banque contribuera à déterminer les lacunes actuelles en matière de compétences, à élaborer des programmes de formation appropriés et à prévoir les compétences nécessaires à la croissance du secteur. Elle appuiera le renforcement des capacités des acteurs par le biais de programmes de formation pratiques pour les techniciens, de formations en cours d'emploi pour les ingénieurs, de programmes de formation et de certification pour les électriciens. La Banque examinera également les possibilités de renforcement de capacité dans le secteur minier à travers notamment le centre des ressources naturelles de la Banque.



**62. *Le développement du secteur privé et la création d'emploi.*** Dans la mise en œuvre du pilier 1, la Banque appuiera notamment l'entrepreneuriat agricole à travers le renforcement du capital humain pour tous les segments des chaînes de valeur agricoles et la mise à disposition de fonds d'appuis aux initiatives agricoles. Dans le pilier 2 et en particulier en ce qui concerne l'énergie la Banque se concentrera sur le renforcement de la chaîne de valeur de l'électricité et des activités d'assistance technique qui pourront créer des liens avec les PME locales pour la construction et l'entretien d'installations qui nécessitent une main-d'œuvre semi-qualifiée et non qualifiée. Trois axes d'intervention seront priorisés en raison de leur potentiel à contribuer à l'amélioration des revenus de la population et à la création d'emplois : i) la réhabilitation du réseau et des installations de production existantes ; ii) l'extension du réseau de transport et de distribution afin d'accroître l'accès à l'électricité pour les entreprises et les particuliers dans les régions mal desservies du pays ; iii) le soutien au développement hors réseau (électrification rurale) pour aider les entreprises du secteur privé à investir dans des technologies qui réduisent leur dépendance à l'approvisionnement national. La Banque considèrera également les possibilités d'apporter avec la Facilité Africaine de Soutien Juridique, une assistance technique et financière dans le cadre de la conclusion de contrats PPP, en particulier dans le secteur de l'énergie et dans le secteur minier.

**63. *En matière de gouvernance*** : la stabilisation du cadre macroéconomique d'ensemble est indispensable à la réussite de la mise en œuvre des programmes de développement. Malheureusement, les progrès enregistrés dans ce domaine entre 2012 et 2014 n'ont pu être consolidés du fait de la crise de 2015. Ainsi, de manière générale et en l'absence d'opérations d'appuis budgétaires, la Banque contribuera par des appuis institutionnels ciblés, au renforcement du cadre institutionnel de la gestion des finances publiques et en particulier de celui de la mobilisation et de sécurisation des recettes budgétaires intérieures. L'amélioration de la gouvernance sectorielle sera présente dans les deux piliers : i) gestion du secteur de l'énergie, efficacité de la dépense publiques dans les trois secteurs de concentration, gestion axée sur les résultats (mise en place des outils de programmation à moyen terme pour le financement des secteurs de l'agriculture, énergie et le transport) ; ii) appui-conseil alimenté par des notes de politique orientées vers l'amélioration de la gouvernance économique ; iii) appui aux réformes visant l'amélioration générale de l'environnement des affaires.

**64. *En ce qui concerne le genre*** : La prise en compte du genre demeurera une priorité dans toutes les opérations de la Banque. Une forte représentativité des femmes sera assurée dans les domaines suivants : i) les bénéficiaires des projets agricoles comme les membres des groupements et coopératives agricoles, ii) les emplois créés sur les projets de route/port et d'énergie; iii) les bénéficiaires des financements d'appui au secteur privé.

**65.** Les orientations stratégiques prennent en compte la nécessité d'obtenir le meilleur impact possible à travers les interventions. Aussi, la Banque a-t-elle travaillé avec le Gouvernement, afin de rester dans des domaines d'interventions limités, dans l'esprit de complémentarité avec les autres PTF.

#### 4.2.4 *Alignement.*

**66.** Les piliers proposés sont alignés sur les High 5 de la Banque, notamment « éclairer l'Afrique », « Intégrer l'Afrique », « nourrir l'Afrique » « industrialiser l'Afrique », et « Améliorer les conditions de vie des populations » (cf. annexe 13). Ils sont en phase avec la Stratégie d'intégration régionale de la Banque pour l'Afrique

de l'Est pour la période 2018-2023, et la Stratégie de la Banque visant à remédier à la fragilité et à renforcer la résilience couvrant la période 2015-2019. Ils sont également alignés sur la stratégie d'emploi des jeunes en Afrique (2016-2025) et la stratégie de transformation agricole en Afrique (2016-2025). Ils s'appuient également sur la vision du Plan national de développement du pays.

#### 4.2.5 *Complémentarité avec les autres PTF*

**67.** Les interventions de la Banque continueront de s'inscrire dans une logique de complémentarité avec les autres PTF à travers les concertations périodiques et des discussions lors des différentes étapes du cycle de projet la Banque. La matrice des interventions des PTF en annexe 4 reflète une bonne division du travail et une couverture de l'ensemble des secteurs. Les opérations de la Banque complètent ainsi les interventions des Partenaires dans les autres domaines de renforcement de la résilience, où elles ne disposent pas d'avantages comparatifs, notamment les domaines relatifs à la gouvernance politique, la justice et la sécurité. Elle continuera à jouer un rôle de premier plan dans la coordination des bailleurs, en particulier sur le développement des infrastructures et le renforcement de l'intégration régionale et à soutenir la relance du cadre de dialogue entre le gouvernement et les PTF.

### 4.3 *Résultats attendus et cibles*

**68.** Les principaux résultats et cibles visés par le DSP sont développés selon les deux piliers, et seront réalisés à travers les nouvelles opérations mais également celles déjà en cours. L'annexe 1 présente les produits et les effets attendus de chaque pilier.

#### 4.3.1 *Pilier I : le développement et la transformation de l'agriculture*

**69.** L'objectif visé dans ce pilier est de moderniser l'agriculture dans une perspective de diversification de la production et d'amélioration des revenus des populations rurales. Ceci permettra de réduire les inégalités et atténuer les facteurs de fragilités à travers une amélioration des revenus (populations rurales, des jeunes et des femmes en particulier).

**70.** Dans le cadre de l'amélioration du niveau de vie des populations des zones d'interventions les résultats visés sont notamment : i) la réduction du taux de pauvreté de 61 % à 55 % d'ici 2023 ; ii) l'augmentation de la productivité moyenne du maïs et du manioc de 1 à 2,5 t/ha et de 4,5 à 12 /ha et iii) la réduction du taux de malnutrition chronique de 55 % à 40 %. Dans le cadre de la promotion de l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes, les interventions visent notamment la création de 5 000 emplois dont 4 000 directement dans le

Les piliers d'intervention du nouveau DSP ont été définis sur la base de divers critères de sélectivité notamment :

*L'alignement* : la nécessité que les interventions soient à la fois alignées sur les priorités de développement du pays (PND et stratégies sectorielles) et les priorités de la Banque;

*Les ressources disponibles et mobilisables* : la prise en compte des allocations de ressources au pays (celles basées sur la performance, FAT), les fonds fiduciaires, les ressources destinées au secteur privé, les possibilités de cofinancements avec d'autres partenaires ;

*La complémentarité* : la nécessité de ne pas dupliquer des interventions existantes déjà (qui sont financées soit par d'autres partenaires, soit le Gouvernement) et de maximiser l'impact des interventions passées ou en cours ;

*Les avantages comparatifs de la Banque* : la nécessité de s'appuyer sur les ressources et les compétences de la Banque dans le choix des domaines d'intervention, en fonction de son expérience au niveau continental et du positionnement qui lui est reconnu au Burundi ;

*L'impact des interventions* : la nécessité de prendre en compte les ressources disponibles dans le nombre et la taille des opérations afin qu'elles aient un impact significatif.

secteur agricole. Dans le cadre de l'appui aux pôles de développement agricoles et de l'accroissement des investissements privés pour la transformation, les résultats visés sont : i) la transformation du secteur agricole à travers la structuration de pôles agricoles qui serviraient de plantations industrielles dont le surplus pourra être utilisée par l'industrie agroalimentaire ; ii) l'attraction des investissements privés à travers le renforcement des capacités des parties prenantes à attirer des investisseurs privés et à négocier des concessions et des contrats de partenariat public-privé (PPP). Dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles et d'adaptation aux changements climatiques, il est attendu entre autres : i) la gestion résiliente aux changements climatiques de 60 000 Ha de terres ; ii) l'amélioration des prévisions climatiques saisonnières pour une alerte rapide ; iii) la vulgarisation des techniques améliorées d'utilisation du bois et les énergies nouvelles renouvelables.

#### *4.3.2 Pilier 2 : l'amélioration des infrastructures de transport et d'énergie*

**71.** L'objectif visé par ce pilier est de renforcer la compétitivité des secteurs productifs (agriculture et agro-industrie) et d'assurer l'accès du pays aux marchés nationaux et régionaux.

**72.** En ce qui concerne l'appui au développement du transport multimodal au Burundi les résultats attendus sont : i) l'augmentation des échanges régionaux de 26 % à 35 % ; l'amélioration des échanges commerciaux entre les zones sud, sud-est et le reste du pays; ii) de situer le Burundi au centre d'un trafic d'échanges régionaux entre le Sud, le Nord et l'Est de l'Afrique ; ii) d'accroître les échanges entre deux zones agricoles fertiles (Est du Burundi et Ouest de la Tanzanie) ; iii) de fluidifier le trafic entre le centre du pays et les régions de production agricole du Mosso au Sud et Est ; iv) de baisser les coûts d'évacuation et d'approvisionnement de la société sucrière du pays ; v) d'améliorer l'accessibilité aux zones touristiques des provinces Rutana (Chute de Kareraa, Failles aux Allemands) et du Burundi (Source du Nil) et vi) d'améliorer l'accessibilité aux zones de gisements miniers de Musonganti (nickel, fer, cuivre, cobalt, platine) et de Mukanda (vanadium).

**73.** Afin de résoudre les problèmes structurels dans le secteur de l'énergie et élargir l'accès à l'énergie pour les plus pauvres, la Banque accélérera la mise en œuvre des projets énergétiques majeurs de son portefeuille, conformément au nouveau partenariat pour l'énergie en Afrique, à savoir le projet d'interconnexion des réseaux électriques du Burundi et du Rwanda dans le cadre du NELSAP, le projet de centrales hydroélectriques de Jiji et de Mulembwe, le projet de centrale hydroélectrique régionale de Rusumo Falls, le projet de centrale hydroélectrique régionale de Ruzizi III. Les résultats attendus à l'horizon 2023 sont : i) l'amélioration du taux d'accès à l'électricité de 10 % à 14,9 % ; ii) l'augmentation de la production énergétique de 74,7 MW et ; iii) une baisse du coût de revient de l'énergie électrique (production et transport) de 20 à 10 cents USD.

#### *4.4 Programme indicatif d'opérations (PIO) et gestion des connaissances*

**74.** Le PIO de la Banque pour le DSP 2019-2023 (Cf. annexe 2) a été conçu en s'appuyant sur les concertations tenues avec le gouvernement et les autres parties prenantes sur la base : i) des activités nécessaires pour s'attaquer aux facteurs de fragilité et renforcer la résilience au Burundi et ; ii) des ressources disponibles et mobilisables. Au total dix opérations sont prévues sur la période 2019-2023. Ainsi, i) trois opérations seront destinées à appuyer la transformation de l'agriculture dans le pays ; ii) trois opérations seront mises en œuvre dans le secteur de l'énergie ; iii) trois opérations permettront de poursuivre l'amélioration du transport. Outre leur prise en compte dans les deux piliers, les thématiques transversales comme la gouvernance, le renforcement des capacités et le genre seront appuyés par des opérations spécifiques soutenues essentiellement par le pilier III du FAT.

**75.** Des activités hors prêts viseront surtout à fournir des conseils stratégiques afin d'assurer une complémentarité avec le programme de prêts, renforçant ainsi le positionnement de la Banque en tant qu'institution de création et de développement de la connaissance. Il s'agit : i) de notes de politique pour alimenter le dialogue avec le gouvernement et l'appuyer à prendre des mesures concrètes de politique dans les secteurs de concentration et ii) d'Études

Économiques et Sectorielles pour approfondir les connaissances de la Banque sur le pays et éclairer les opérations d'investissements envisagés.

#### **4.5 Financement du DSP**

**76.** Les ressources mobilisables pour le financement de la stratégie 2019-2023 pourraient atteindre 148 MUC provenant essentiellement du FAD 14 et du FAD 15 (i) 52 MUC d'allocation basée sur la performance et ii) 43 MUC au titre de la facilité d'appui à la transition); ii) 39 MUC de ressources mobilisables au niveau régional; iv) 14 MUC de ressources non souveraines. La Banque poursuivra ses efforts de mobilisation de cofinancement auprès d'autres partenaires techniques et financiers (environ 70 MUC). Elle exploitera en particulier les accords de partenariat pour des cofinancements signés par la Banque avec divers partenaires comme l'Union européenne, la Banque mondiale, le JICA et l'IFAD et s'emploiera à mobiliser d'autres sources de financements notamment le Fonds spécial du Nigeria, les fonds fiduciaires (FEM, GAFSP, etc.) et les fonds climatiques.

#### **4.6 Suivi et Évaluation du DSP**

**77.** Le cadre logique axé sur les résultats servira de base pour le suivi et l'évaluation des résultats. Il s'appuie sur le système national de suivi du PND. Les revues annuelles de la performance du portefeuille de projets (RPPP) serviront pour évaluer les progrès de mise en œuvre des opérations. Une revue à mi-parcours sera effectuée en 2021 afin d'évaluer les progrès vers la réalisation des résultats du DSP, et de proposer des ajustements requis. Le rapport d'achèvement sera préparé à la fin de la période de la stratégie en 2023. Le système statistique du Burundi présente des insuffisances concernant les indicateurs nécessaires au suivi des secteurs clés du PND et des High 5. Un appui lui sera apporté afin de renforcer ses capacités (mise à jour de la Stratégie nationale de développement statistique).

#### **4.7 Dialogue avec le pays**

**78.** La présence physique de la Banque à travers le renforcement de l'équipe du Bureau (COBI) permettra de conduire un dialogue permanent de qualité et un suivi rapproché du portefeuille. À cet égard, le dialogue avec le pays, mettra l'accent sur : i) l'atténuation des facteurs de fragilité et le renforcement de la résilience du pays ; ii) le développement du secteur privé comme moteur de croissance et facteur de résorption du chômage ; iii) la mobilisation des ressources internes et de l'aide extérieure, à travers notamment une amélioration du dialogue avec les PTF ; iv) l'intégration régionale ; v) l'autonomisation des femmes et ; vi) l'emploi des jeunes qui occupera une place de choix. Tout en restant dans le cadre de ses attributions, la Banque pourra envisager l'utilisation du pilier 3 de la Facilité d'Appui à la Transition<sup>15</sup> pour des initiatives renforçant le dialogue social et politique. La vulgarisation de l'ERFP pourra aussi constituer un instrument supplémentaire d'analyse et de diagnostic du contexte, notamment socio-politique. Sur le plan opérationnel, le dialogue sera surtout orienté vers les questions liées à l'exécution des projets et à l'amélioration de la qualité du portefeuille, selon les principes de la Directive PD 02/2015. Pour mener à bien ce dialogue, le renforcement du Bureau pays devrait se poursuivre par le recrutement des experts sectoriels et d'assistants pour l'exécution des projets.

#### **4.8 Risques et mesures d'atténuation**

**79.** La Banque a identifié les principaux risques dans le pays en s'appuyant sur une analyse approfondie du contexte politique et sécuritaire actuel puis a identifié des mesures d'atténuation (Cf. Annexe 19) : l'instabilité de la situation politique constitue un risque important pour la mise en œuvre du DSP. En particulier, la situation sécuritaire pourrait être éprouvée en 2019 et en 2020 compte tenu du calendrier des élections présidentielles. La Banque s'associera aux efforts de la communauté internationale pour limiter ce risque. Toutefois, conformément à sa politique, une dégradation significative de la situation sécuritaire conduira la Banque à réexaminer ses modalités d'intervention dans le pays. Compte tenu de la

---

<sup>15</sup> La Banque a par exemple en perspective un appui en liaison avec l'IOM, pour impliquer davantage la diaspora dans le développement du pays et l'emploi des jeunes.

programmation des élections présidentielles en 2020, la revue à mi-parcours du DSP prévue en 2021 constituera le principal instrument permettant d'opérer les ajustements qui seraient éventuellement rendus nécessaires par les implications des résultats des élections présidentielles (changements de priorités notamment).

## **5 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

**80.** Le Burundi dispose d'opportunités réelles pour réussir sa stratégie de transformation de l'économie à l'horizon 2027. Les réformes envisagées devront être soutenues par un dialogue avec les acteurs au développement dans une perspective de restauration des bases de la croissance économique, d'amélioration de la gouvernance et du climat des affaires. La poursuite des investissements dans les infrastructures agricoles, de transport et d'énergie offrirait des atouts pour diversifier les sources de croissance, renforcer la résilience du pays et améliorer les conditions de vie des populations. La collaboration entre la Banque et le Burundi a été fructueuse sur la période du DSP 2012-2018. La stratégie de la Banque au cours de la période 2019-2023 est alignée sur les grandes priorités stratégiques et opérationnelles du Gouvernement.

**81.** Recommandations : Au regard de ce qui précède, les Conseils d'administration de la Banque sont priés d'examiner et d'approuver le Document de stratégie pays (DSP) 2019-2023 du Groupe de la BAD pour le Burundi, dont les piliers stratégiques sont : i) développement et à la transformation de l'agriculture ; et ii) amélioration des infrastructures de transport et d'énergie.

*Annexe 1 : Cadre de résultats du DSP*

Objectifs de développement du pays (PND)	Problèmes entravant la réalisation du développement du pays	Indicateurs finaux (fin 2023)		Indicateurs de mi-parcours (fin 2021)		Interventions du Groupe de la BAD devant être mises en œuvre au de la période du DSP
		Résultats définitifs	Produits définitifs	Résultats à mi-parcours	Produits à mi-parcours	
<b>Pilier 1 - Appui au développement et à la transformation de l'agriculture</b>						
Améliorer le niveau de vie des populations des zones d'intervention	Faibles capacités de production, de stockage et de transformation des produits agricoles	Augmentation de la productivité moyenne du riz et sorgho (T/ha <2 et 0,8 à <10 et 2)	100 unités de Transformation agroalimentaires créées et appuyés	Augmentation de la productivité moyenne du riz et sorgho (T/ha <2 et 0,8 à <5 et 1.2)	40 unités de transformation agroalimentaires créées et appuyés	Projet Intensification de la Production Agricole et de la réduction de la vulnérabilité au Burundi - Projet d'Appui à la Transformation Agricole dans la Région de Bugesera
		Augmentation de la productivité moyenne du maïs et manioc T/ha (<1 et 4,5 à <2,5 et 12)	10 magasins et hangars de stockage construits	Augmentation de la productivité moyenne du maïs et manioc T/ha (<1 et 4,5 à <1,5 et 7)	5 magasins et hangars de stockage construits	
			1 000 000 producteurs qui ont accès aux conseils, technologies et semences améliorées		400 000 producteurs qui ont accès aux conseils, technologies et semences améliorées	
			2 500 Ha de terres agricoles sont dotées d'infrastructures hydrauliques		Superficie des terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques (1 000 Ha)	
	Augmentation de la production moyenne des cultures maraichères T/Ha (<2 à 10)	30 km de pistes postes récoltes construits	Augmentation de la production moyenne des cultures maraichères T/Ha (<2 à 10)	13 km de pistes postes récoltes construits		
Faibles revenus des populations des zones d'intervention	Réduction du taux de pauvreté de 61 % à 55 % dans la zone d'intervention	6 777 emplois créés dans les secteurs (40 % femmes)	Réduction du taux de pauvreté de 61% à 58% dans la zone d'intervention	3000 emplois créés dans les secteurs (40% femmes)	Toutes les interventions du secteur agricole, Transport, énergie et développement du secteur privé	
		Le revenu/an et par exploitation maraichère H/F a augmenté de		Le revenus/an et par exploitation maraichère H/F a augmenté de		

Objectifs de développement du pays (PND)	Problèmes entravant la réalisation du développement du pays	Indicateurs finaux (fin 2023)		Indicateurs de mi-parcours (fin 2021)		Interventions du Groupe de la BAD devant être mises en œuvre au de la période du DSP
		Résultats définitifs	Produits définitifs	Résultats à mi-parcours	Produits à mi-parcours	
			90 000/171 000 à 1 905 000/2 175 000		90 000/171 000 à 100 000/350 000	
	Faible compétence de prise en charge de la malnutrition et diversification des aliments	Réduction du taux de malnutrition chronique de 55 % à 40 %	100 diplômes de niveau Master sont obtenus dans les filières de nutrition et sécurité alimentaire	Réduction du taux de malnutrition chronique de 55 % à 50 %	50 diplômes de niveau Master dans les filières de nutrition et sécurité alimentaire	Projet de centre d'excellence en nutrition
Le personnel des FOSA formé en nutrition a augmenté de 30 %			Accroissement de 15 % du personnel des FOSA formé en nutrition			
40 entreprises agroalimentaires ont adoptées les normes de qualité			20 entreprises agroalimentaires ont adoptées les normes de qualité			
	Niveau de vulnérabilité élevé des ménages des zones d'intervention	Réduction du taux d'insécurité alimentaire de 12 % à 5 % dans la zone d'intervention	1 500 ménages vulnérables bénéficient des appuis en files sociaux de sécurité	Réduction de taux d'insécurité alimentaire de 12 % à 11 % dans la zone d'intervention	500 ménages vulnérables qui bénéficient d'une aide sociale	Projet Intensification de la Production Agricole et de la réduction de la vulnérabilité au Burundi - Projet d'Appui à la Transformation Agricole dans la Région de Bugesera
7 000 ménages vulnérables bénéficient des intrants agricoles dans la ZIP			2 000 ménages vulnérables bénéficient des intrants agricoles dans la ZIP			
50 OP de femmes sont renforcées en transformation			20 OP de femmes renforcées en transformation			
Promouvoir l'entrepreneuriat agricole des jeunes et de femmes dans l'optique de leur autonomisation	Développement des compétences entrepreneuriales et certification des produits	Certification aux normes et standards définis de 20 % de produits issus de la transformation alimentaire	Le BBIN est mis à niveau pour la certification des produits	5 % des produits issus de la transformation alimentaire sont certifiés aux normes et standards définis	Mise à niveau du BBIN pour la certification des produits	Projet de centre d'excellence en nutrition - Projet d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes
		Certification des produits issus de la transformation alimentaire	Les compétences de 40 experts en certification sont renforcées	Certification des produits issus de la	Compétences de 20 experts en certification renforcées	

Objectifs de développement du pays (PND)	Problèmes entravant la réalisation du développement du pays	Indicateurs finaux (fin 2023)		Indicateurs de mi-parcours (fin 2021)		Interventions du Groupe de la BAD devant être mises en œuvre au de la période du DSP
		Résultats définitifs	Produits définitifs	Résultats à mi-parcours	Produits à mi-parcours	
			50 diplômes de Master en technologie alimentaire sont obtenus	transformation alimentaire	15 diplômes de Master en technologie alimentaire sont obtenus	
		Création de 5 000 emplois (4 000 dans le secteur agricole, 1 000 dans d'autres métiers)	1 000 jeunes sont formés pour améliorer l'employabilité des jeunes (40 % de femmes)	Création de 2 000 emplois (1 500 dans le secteur agricole, 500 dans d'autres métiers)	100 jeunes formés pour améliorer l'employabilité des jeunes (40 % de femmes)	
			300 jeunes entrepreneurs bénéficient des kits de lancement des activités (40 % de femmes)		100 jeunes entrepreneurs bénéficient des kits de lancement des activités (40 % de femmes)	
Appuyer la mise en place des agropoles	Faiblesse dans la transformation agricole	Identification de trois agropoles	L'étude de faisabilité de la mise en place des trois agropoles est réalisée			
Meilleure prise en compte du changement climatique	Croissance accrue de la vulnérabilité du pays au changement climatique	Gestion résiliente aux changements climatiques sur 60 000 Ha de terres		Gestion résiliente aux changements climatiques sur 30 000 Ha de terres		Projet Intensification de la Production Agricole et de la réduction de la vulnérabilité au Burundi
<b>Pilier 2 - Amélioration des infrastructures de transport et d'énergie.</b>						
Amélioration de la circulation des biens et services par voie terrestre (port et route)	Surenchérissement des prix des biens et des facteurs de productions	Augmentation des échanges inter-régionaux de 26 % à 35 %	Le port de Bujumbura (Burundi) est réhabilité à 100 %	ND	ND	<i>Projet multinational de Réhabilitation des ports de Bujumbura et Mpulungu</i>
		Baisse des coûts de transport de 40 %-25 %		ND	ND	
		Amélioration des conditions de vie des populations (Bujumbura)		ND	ND	



Objectifs de développement du pays (PND)	Problèmes entravant la réalisation du développement du pays	Indicateurs finaux (fin 2023)		Indicateurs de mi-parcours (fin 2021)		Interventions du Groupe de la BAD devant être mises en œuvre au de la période du DSP
		Résultats définitifs	Produits définitifs	Résultats à mi-parcours	Produits à mi-parcours	
		Augmentation des revenus des commerçantes autour du port de 20 %	Les commerçantes sont regroupées en coopératives ou associations féminines	ND	ND	
	Contribution au désenclavement intérieur et extérieur	Amélioration de l'intégration régionale	La route Multinationale Burundi-Tanzanie est bitumée - RN3 Rumonge-Gitaza et Contournement de la Ville de Bujumbura	La route Multinationale Burundi-Tanzanie est bitumée	RN 3 Rumonge-Gitaza et Contournement de la Ville de Bujumbura (80 %)	Projet d'aménagement et de bitumage de la Route Cankuzo-Gahuma ( <i>RN 13 phase III</i> ) / Murusagamba - Nyakahura et RN 3
Amélioration des échanges commerciaux entre les régions du sud-sud-est et le reste du pays (SOSUMO et produits agricoles)		Réhabilitation de la Route Gitega -Rutana-Bukemba (RN 18) à 50 %				
Amélioration de l'accessibilité aux infrastructures socio-économiques		La Route Gitega - Rutana- Bukemba (RN 18) est réhabilitée	Réhabilitation de la Route Gitega - Rutana- Bukemba (RN 18) à 50 %	Route Gitega -Rutana-Bukemba (RN 18) réhabilitée à 50 %	<i>Projet de Réhabilitation de la Route Gitega -Rutana-Bukemba (RN 18)</i>	
Contribuer à combler le gap infrastructurel dans le secteur de l'énergie	Faiblesse de l'accès à l'électricité	Amélioration du taux d'accès à l'électricité de 10 % à 14,9 %	273 844 connexions supplémentaires au réseau électrique sont mises en place	Amélioration du taux d'accès à l'électricité de 10 % à 12,7 %	Nombre de connexions supplémentaires au réseau électrique (119 275)	Projet de centrales hydroélectriques de Jiji et Mulembwe - Projet de centrale hydroélectrique régionale Rusumo Falls – Composante ligne de transport - Projet de centrale hydroélectrique régionale Ruzizi III - NELSAP Interconnexion
	La production énergétique est déficitaire	Augmentation de la production énergétique augmentée de 74,7 MW	3 centrales hydroélectriques sont construites	Augmentation de la production énergétique de 26,7 MW	1 centrale hydroélectrique construite	
	Installations électriques vétustes ou inexistantes		La nouvelle ligne HT de 239,2 km est mise en place		Ligne HT supplémentaire (160 km)	
			La nouvelle ligne MT de 10 km est mise en place		Ligne MT supplémentaire (0 km)	

Objectifs de développement du pays (PND)	Problèmes entravant la réalisation du développement du pays	Indicateurs finaux (fin 2023)		Indicateurs de mi-parcours (fin 2021)		Interventions du Groupe de la BAD devant être mises en œuvre au de la période du DSP
		Résultats définitifs	Produits définitifs	Résultats à mi-parcours	Produits à mi-parcours	
			La nouvelle ligne BT de 207,7 km est mise en place		Ligne BT supplémentaire (0 km)	Burundi-RDC. Nouveaux projets : Programme d'accès à l'énergie Phase 1 - Programme d'accès à l'énergie Phase 2.
	Prix élevé de l'énergie électrique	Baisse du coût de revient l'énergie électrique de 20 à 14 cents USD	3 centrales hydroélectriques sont construites	Baisse du coût de revient l'énergie électrique de 20 à 19 cents USD	3 centrales hydroélectriques construites	
<b>Domaines transversaux</b>						
Promouvoir l'implication du secteur privé dans ces secteurs de concentration	Faiblesse du cadre réglementaire et des incitations pour l'implication du secteur privé		Mise en place d'un cadre réglementaire pour inciter le secteur privé à investir dans les secteurs énergie et agriculture			Projet d'Appui à l'Amélioration de la Mobilisation des Ressources et Climat des Affaires
			Appui à l'élaboration de la stratégie de promotion des exportations		Appui à l'élaboration de la stratégie de promotion des exportations	
Meilleure prise en compte du changement climatique	Croissance accrue de la vulnérabilité du pays au changement climatique	Gestion résiliente aux changements climatiques sur 60 000 Ha de terres	Aménagement en faveur des H/F de 30/20 ha de superficie collinaire pilote	Gestion résiliente aux changements climatiques sur 30 000 Ha de terres	30/20 ha de superficie collinaire pilote aménagés en faveur des H/F	Projet Intensification de la Production Agricole et de la réduction de la vulnérabilité au Burundi
Réduction des inégalités de genre.	Amélioration de l'employabilité des jeunes filles		40 % des jeunes formés en technologies industrielles et entrepreneuriat sont des filles		30 % des jeunes formés en technologies industrielles et entrepreneuriat seront des filles	Projet d'Appui à l'entrepreneuriat des Jeunes et des femmes - Projet de réduction du chômage chez les jeunes à travers le renforcement des capacités et l'engagement de la diaspora
			50 % des jeunes ingénieurs intégrés dans les missions de contrôle et surveillance des travaux routiers et portuaires sont des filles		50 % des jeunes ingénieurs intégrés dans les missions de contrôle et surveillance des travaux routiers et portuaires sont des filles	

Objectifs de développement du pays (PND)	Problèmes entravant la réalisation du développement du pays	Indicateurs finaux (fin 2023)		Indicateurs de mi-parcours (fin 2021)		Interventions du Groupe de la BAD devant être mises en œuvre au de la période du DSP
		Résultats définitifs	Produits définitifs	Résultats à mi-parcours	Produits à mi-parcours	
			40 % des jeunes qui ont reçu les kits de démarrage des micros entreprises sont des filles		40% des jeunes qui ont reçu les kits de démarrage kits de démarrage des micros entreprises sont des filles	
Soutenir l'amélioration de la gouvernance dans les secteurs de concentration du DSP que sont l'agriculture, le transport et l'énergie	Baisse du taux de pression fiscale	Augmentation du taux de pression fiscale de 13,7 % à 15 %	La facture standardisée est opérationnalisée 30 cadres sont formés en vérification spécialisées, 150 en outils réglementaires en matière douanière, 30 en techniques d'enquête et investigation	Augmentation du taux de pression fiscale de 13,7 % à 14,2 %	15 cadres formés en vérification spécialisées, 80 en outils réglementaires en matière douanière, 15 en techniques d'enquêtes et investigation	Projet d'Appui au renforcement des Capacités de l'Office Burundais des Recettes- Projet d'Appui à l'Amélioration de la Mobilisation des Ressources et Climat des Affaires
	Inefficacité de la dépense publique et faiblesses des compétences au niveau de la planification, programmation et suivi évaluation des politiques	Amélioration de l'efficacité de la dépense	Des revues des dépenses publiques sont réalisées dans les secteurs de l'énergie, du transport et de l'agriculture		Des revues des dépenses publiques sont réalisées dans les secteurs de l'énergie, du transport et de l'agriculture	
		Instauration de la gestion de la performance	3 stratégies sectorielles sont élaborées, le dispositif de suivi évaluation est disponible et 30 Cadres du BSE formés en suivi évaluation	Opérationnalisation du PND	Document d'opérationnalisation du PND dans les trois secteurs de concentration est disponible et 30 Cadres du BSE sont formés en suivi évaluation	Projet d'Appui à l'Amélioration de la Mobilisation des Ressources et Climat des Affaires-Projet d'Appui à l'Élaboration des Stratégies de Développement

## Annexe 2 : Programme indicatif –

### Programme indicatif opérationnel – Dons (Million d’UC)

Année	Projets	Financement Banque	Source	Cofinancements
<b>Pilier 1 : Appui au développement et à la transformation de l’agriculture</b>				
2019	Projet de centre d'excellence en nutrition	6	FAT	
2019	Projet Intensification de la Production Agricole et de la réduction de la vulnérabilité au Burundi	7	FAD	IFAD (20 MUSD)
2020	Projet d'appui à la promotion de l'entrepreneuriat et des microentreprises des jeunes et des femmes	15	FAD	
<b>Pilier 2 : Amélioration des infrastructures de transport et d’énergie</b>				
2019	Réhabilitation des ports de Bujumbura (Burundi) et Mpulungu (Zambie)	15	Don FAT (6 MUC) +RO (9MUC)	UE (12 MUER) JICA (28 MUSD)
2020	Projet de centrale hydroélectrique de Kirasa	14	Prêt non souverain	Sponsor Kira et Banques commerciales
2021	Programme d'Accès à l'Énergie-Phase 1	10	FAT	GEF (3 MUC)
2021	Multinational Burundi-Tanzanie: Projet d'aménagement et de bitumage de la Route Cankuzo-Gahuma (RN 13 phase III) / Murusagamba -Nyakahura	50	Don FAD (15)+FAT (5MUC) +RO (30MUC)	
2022	Réhabilitation de la Route Gitega -Rutana- Bukemba (RN 18)	15	FAD	cofinancement 25 MUC
2023	Programme d'Accès à l'Énergie-Phase 2	15	FAT	
<b>Domaines transversaux</b>				
2019	Projet d'appui à l'amélioration de la mobilisation des ressources et du climat des affaires	1	FAT	

### Programme indicatif – études analytiques

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Note de politique</b>	La levée des contraintes sur le secteur privé au Burundi	Le financement du Plan National de Développement 2018-2027			
	La problématique de l’entretien routier au Burundi	La transformation du secteur de l’agriculture : vers la création des agropoles			
	La planification stratégique dans le secteur du transport	La gestion de la performance dans les secteurs du transport, de l’énergie et de l’agriculture	La planification stratégique dans le secteur du transport		
<b>Études économique et sectorielle</b>	Rapport économique sur le Burundi (avec un focus sur les secteurs énergie, transport et agriculture)	Transport multimodal et facilitation des échanges	Revue de dépenses publiques dans le secteur de l’agriculture	Revue des dépenses publiques dans le secteur du transport	Revue des dépenses publiques dans le secteur de l’énergie

### Annexe 3 : Alignement des projets de la réserve et des High 5

Projet de centre d'excellence en nutrition



Améliorer les conditions de vie en Afrique

Projet d'appui à l'amélioration de la mobilisation des ressources et du climat des affaires

Projet d'appui à la promotion de l'entrepreneuriat et des microentreprises des jeunes et des femmes



Nourir l'Afrique

Réhabilitation des ports de Bujumbura (burundi) et Mpulungu (Zambie)



Intégrer l'Afrique

Projet de centrale hydroélectrique de Kirasa



Éclairer l'Afrique

Scaling Up Energy Access 1 - On-grid and Off-grid

Multinational Burundi-Tanzanie: Projet d'aménagement et de bitumage de la Route Cankuzo-Gahuma (RN 13 phase III) / Murusagamba -Nyakahura



Intégrer l'Afrique

Modernisation de la Route Gitega -Rutana- Bukemba (RN 18)



Éclairer l'Afrique

Electricity Access Scale-Up: Program III

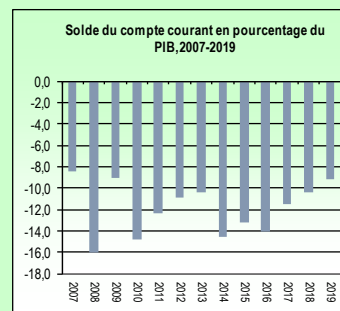
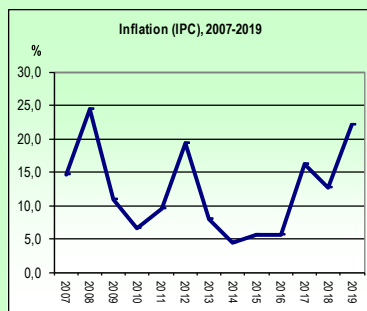
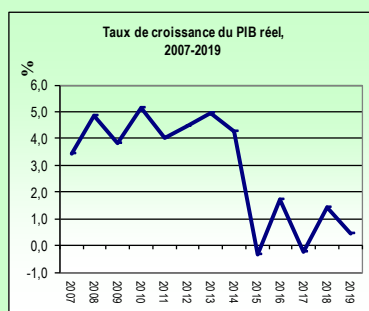
*Annexe 4 : Matrice d'intervention des partenaires techniques et financiers PTF*

		Santé	Education et Formation professionnelle	Nutrition	Agriculture, élevage, pêche Sécurité alimentaire	Foncier	Eau et Assainissement	Energie	Transport	Développement du secteur privé	Gouvernance Locale	Justice	Développement institutionnel	Finances Publiques	Genre	Environnement - Risque des atres naturels
1	France															
2	Belgique															
3	Suisse															
4	Grande Bretagne															
5	Japon															
6	Norvege															
7	Allemagne															
8	Pays-Bas															
9	Etats-Unis															
10	Union Européenne															
11	Canada															
12	PNUD															
13	PAM															
14	FAO															
15	UNICEF															
16	FNUAP															
17	HCR															
18	FIDA															
19	OMS															
20	UN Women															
21	UNESCO															
22	UNCDF															
23	IOM															
24	ONUSIDA															
25	Fonds Global															
26	Banque Mondiale															
27	Chine															
28	Fonds Arabes															
29	ONUDI															
30	Trade Mark															
31	BADEA															
32	OPEP															
33	Fonds Kowéïtien															
34	Fonds Saoudien															
35	BAD															

## Annexe 5 : Indicateurs macroéconomiques

### Burundi Principaux indicateurs macroéconomiques

Indicateurs	Unité	2010	2014	2015	2016	2017	2018 (e)	2019 (p)
<b>Comptes nationaux</b>								
RNB aux prix courants du marché	Million \$ E.U.	1 987	2 812	2 907	3 119	3 342	...	...
RNB par habitant	\$ E.U.	227	284	285	296	308	...	...
PIB au prix courants	Million \$ E.U.	2 032	2 706	2 814	2 874	2 991	3 085	3 412
PIB aux prix constants de 2000	Million \$ E.U.	988	1 174	1 170	1 191	1 188	1 205	1 210
Croissance du PIB en termes réels	%	5,1	4,2	-0,3	1,7	-0,2	1,4	0,4
Croissance du PIB par habitant en termes	%	1,8	1,2	-3,3	-1,4	-3,3	-1,8	-2,7
Investissement intérieur brut	% du PIB	17,5	15,2	11,7	9,6	11,2	11,8	12,4
Investissement public	% du PIB	7,9	4,9	3,3	3,1	3,6	3,9	3,7
Investissement privé	% du PIB	9,7	10,3	8,5	6,5	7,5	7,8	8,7
Epargne nationale	% du PIB	3,7	-3,4	-6,7	-4,1	-5,7	-8,0	-8,8
<b>Prix et Monnaie</b>								
Inflation (IPC)	%	6,6	4,4	5,6	5,5	16,1	12,7	22,1
Taux de change (moyenne annuelle)	monnaie locale / \$ E.U.	1 230,7	1 546,7	1 571,9	1 654,6	1 735,2	1 820,5	1 914,5
Masse monétaire, variations annuelles (M)	%	20,1	14,6	5,5	1,5	10,6	...	...
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB)	%	31,2	32,0	32,0	30,2	30,6	...	...
<b>Finances publiques</b>								
Recettes totales et dons	% du PIB	25,4	19,8	16,7	16,3	15,9	16,1	15,9
Dépenses totales et prêts nets	% du PIB	32,6	23,6	24,4	23,0	22,5	24,8	24,7
Déficit (-) / Excédent global (+)	% du PIB	-7,2	-3,8	-7,7	-6,6	-6,5	-8,8	-8,8
<b>Secteur extérieur</b>								
Variation en volume des exportations (ma)	%	16,4	23,1	5,6	14,8	-4,8	2,4	4,9
Variation en volume des importations (ma)	%	87,0	10,3	-35,9	-2,2	-1,9	4,4	0,9
Variation des termes de l'échange	%	51,7	25,4	-42,7	28,0	-2,9	-11,7	1,0
Solde des comptes courants	Million \$ E.U.	-301	-394	-374	-406	-346	-321	-313
Solde des comptes courants	% du PIB	-14,8	-14,5	-13,3	-14,1	-11,6	-10,4	-9,2
Réerves internationales	mois d'importations	4,5	3,5	1,7	1,7	2,9	3,2	...
<b>Dettes et flux financiers</b>								
Service de la dette	% des exportations	1,5	14,4	20,7	21,8	22,5	21,1	21,6
Dettes extérieures totales	% du PIB	22,4	18,9	18,2	16,7	15,3	14,9	14,1
Flux financiers nets totaux	Million \$ E.U.	691	539	260	734	545	...	...
Aide publique au développement nette	Million \$ E.U.	628	515	367	742	428	...	...
Investissements nets directs en prov. de l'é	Million \$ E.U.	1	47	7	0	...	...	...



Source : Département de la statistique de la BAD; FMI: Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2018 et Statistiques financières internationales, octobre 2018; Département de la statistique : Plateforme des données (base de données), octobre 2018; OCDE, Division des systèmes statistiques.

Notes: ... Données non disponibles ( e ) Estimations ( p ) Projections

Dernière mise à jour : mars 2019

## Annexe 6 : Mise en œuvre du PAPP 2018

Problèmes Principaux/ Défis/Contraintes	Actions envisagées	Résultats	Indicateurs	Responsable	Cible / Échéances	État de mise en œuvre
<b>Qualité à l'entrée</b>						
<b>Faible qualité à l'entrée des projets</b>	Systématiquement mettre à jour les études techniques avant l'approbation par le Conseil d'Administration de la BAD	Études de bonne qualité disponibles dans les délais requis	100% de projets s'exécutent selon les coûts prévus	GdB BAD	Continu Déc 2019 pour les projets de IOP 2019	Partiellement  Les nouveaux projets tiennent en considération la qualité des études techniques.
<b>Retards importants dans le démarrage des projets</b>	Séances de travail pour échanger sur le contenu des documents	Appropriation du contenu des documents (rapport d'évaluation ...) par la partie nationale	Implication effective de l'équipe technique nationale	GdB/ BAD	Continu	Partiellement  L'équipe de la banque mène des consultations dans les ministères concernés par les projets dans le but de faire des inventaires et besoins en vue de préparer les projets
	Accélération des procédures de mise en vigueur des projets	Les projets sont exécutés conformément aux calendriers initiaux	Délais de mise en vigueur raccourcis très sensiblement (moins de trois mois)	GdB/ BAD	50% en 2019, Continu	Réalisé  Les projets approuvés entre novembre 2018 et mars 2019 ont été signés moins de 3 mois en moyenne après l'approbation
<b>Mise en œuvre des projets</b>						
<b>Maîtrise des procédures / Diminution progressive des délais passation des marchés</b>	Formation et coaching approprié des équipes de projet, /au lancement des projets (Route Tanzanie-Burundi; TAAT et Centre Biomédical) et ;  une fois annuellement lors des cliniques fiduciaires (SNFI1, SNFI2, COBI, RDGE)	Compétences améliorées	Séance de 3 jours de formation/coaching des équipes de gestion des nouvelles opérations  Au moins 80% des membres CEP ont bénéficié d'une formation  Nombre de Cliniques fiduciaires	GdB/ BAD	Continu	Réalisé  Des sessions de formation sont organisées régulièrement à l'intention du personnel des cellules d'exécution des projets.  Non réalisé  Cliniques fiduciaires non encore organisées
	Éviter la création des cellules d'exécution parallèles pour les nouveaux projets, en confiant leur gestion aux structures administratives existantes et Ouvrir les postes clé à la concurrence	Unités de gestion efficaces	les experts des CEP sont performants	GdB/ BAD	Continu	Partiellement  Les projets financés par la BAD sont exécutés seulement par des cellules d'exécution des projets autonomes. Les postes clé ne sont pas ouverts à la concurrence
Faible performance des CEP	Initier les contrats de performance pour les gestionnaires des projets en général et les responsables	Unités de gestion performantes	Gestionnaires des projets évalués	GdB	50% en nov. 2020 Continu	Réalisé  Les Gestionnaires des projets signent des contrats de performance. Il est prévu des évaluations annuelles



	financiers des projets en particulier					
<b>Performance au niveau des Décassements</b>						
<b>Retard dans les décaissements</b>	Paiement des factures en instance depuis plus de 3 mois	Toutes les demandes de décaissements sont payées en moins de 15 jours  Les demandes sont traitées rapidement	Nombre de factures en instance depuis plus de 3 mois	CEP/BAD  BAD	Continu	Partiellement
	Améliorer la qualité des demandes; maîtrise des règles et procédure de la BAD à travers une formation et séances de travail	Les CEP sont formés par la Banque sur les procédures de décaissement de la BAD.  Des réunions au Bureau COBI et par VC avec FIFC sont organisées	Nombre de projets décaissant plus de huit mois après l'approbation (les derniers 12 mois)	BAD/CEP	Continu	Partiellement
	Un expert décaissement au Bureau National	Les demandes de décaissements sont traitées rapidement	% des DP qui passent par le bureau de la BAD	BAD/CEP	Juin 2020	Partiellement  Aucun expert en décaissement au Bureau National, mais un dispositif a été mis en place et toutes les demandes de décaissements passent par le bureau de la BAD
<b>Gestion Financière</b>						
Une gestion financière non respectueuse des règles et des bonnes pratiques / <b>Préparation et soumission ponctuelle des rapports d'audit</b>						
<b>Retard dans la soumission des rapports d'audit dans le délai</b>	Partage d'expérience avec les projets réussissant dans ce domaine	Les projets soumettant les rapports d'audit dans le délai	Nombre Projets soumettant les rapports d'audit avec retard (année en cours) participant dans les échanges d'expérience	CEP/BAD	Juin 2020	Non réalisé
<b>Absence de Manuel de procédures au démarrage du projet</b>	Rendre disponible le manuel des procédures au lancement du projet	Manuel de procédures validé avant le lancement	% nouveaux projets ayant un Manuel de procédures disponible	CEP/BAD	50 % en juin 2020  Continu	Non réalisé
<b>Retard dans la transmission du rapport d'audit</b>	Faire le recrutement à temps des auditeurs en respectant les règles afin d'éviter les rejets.  Élaboration de rapport d'Audit de clôture des projets	Auditeur recruté selon PPM	% de Projets soumettant les rapports d'Audit de clôture dans les temps (9 mois après la date limite des décaissements)  Rapport d'audit soumis au plus tard le 30 juin N+1	CEP/BAD	100 % en déc 2019  Continu	Non réalisé
<b>Suivi et coordination</b>						
<b>Manque d'un système efficace de suivi-évaluation des projets</b>	Organiser des réunions de suivi du portefeuille, avec les CEP et la BAD	La coordination entre les différents intervenants dans les projets est mieux assurée.	Au moins une réunion de coordination et de suivi du portefeuille est organisée par trimestre	CEP/ MFBCD/ BAD	Continu	Partiellement  Une réunion sur la revue du portefeuille de la BAD a été organisée en novembre 2018 et une autre réunion sur le portefeuille a eu lieu le 28 février 2019.
	Supervisions régulières des projets par la BAD	Diminution des retards de mise en œuvre	Nombre de supervision par projet dans l'année civile	BAD/GdB	Continu	Partiellement

	Transmission régulière d'un rapport d'état d'avancement physique et financier des projets au MFBP	Suivi plus efficace de l'état d'avancement des opérations par le MFBP.	Un rapport trimestriel d'avancement est transmis régulièrement par les CEP au MFBP.	CEP	45 jours après le trimestre	Partiellement
<b>La complexité des opérations énergétiques régionales retarde leur mise en œuvre</b>	Renforcer la concertation des CEP des projets régionaux	Prise en compte de la dimension régionale des projets	Au moins 2 réunions annuelles organisées	GdB/ BAD	Continu	Partiellement Les réunions entre les CEP des projets régionaux sont organisées en cas de besoin
	Apporter une assistance technique à la REGIDESO pour la gestion de projets  Doter le Bureau National d'un expert en énergie	Diminution des retards de mise en œuvre des projets Énergie	Un expert en énergie disponible	BAD	Continu	Partiellement Un Consultant, spécialiste en énergie a été recruté et basé au Bureau National de la BAD.
Faiblesses dans la mise en œuvre des projets	Suivi des recommandations de l'Audit interne de la Banque du 5 au 24 novembre 2018	La gestion des projets est amélioré	Nombre & Pourcentage de recommandations mise en œuvre	CEP/GdB/ BAD	100 % en juin 2020 Continu	Partiellement
<b>Remboursement et ou justification des soldes des comptes spéciaux des projets clôturés</b>	Examiner le point transmis par la BAD en septembre 2018 et apporter les justifications disponibles et rembourser les soldes non justifiées	Les projets sont bien clôturés	Nombre de projets clôturés n'ayant pas justifiés ou remboursés les soldes des comptes	CEP/GdB/ BAD	Mars 2020 Continu	Partiellement
	Procéder systématiquement au remboursement des soldes des comptes spéciaux après la clôture des projets	Les projets sont bien clôturés				
<b>Manque de certaines expertises clés au niveau du bureau de la Banque au Burundi/ Temps de réaction</b>	Tenue de réunions régulières entre équipes de projet et chargés de projets basés à Nairobi par vidéo conférence	Des réunions ont eu lieu lors des missions de terrain des experts basés à Nairobi	Nombre de réunions par VC entre la BAD et le gouvernement	BAD/CEP	Déc 2019 Continu	Partiellement
	Experts à placer au Bureau: énergie, agriculture, acquisitions et décaissement	Renforcer le dialogue de proximité avec les CEP et le gouvernement	Nombre de nouveaux experts	BAD	Déc 2020 Continu	Partiellement Deux consultants, expert en énergie et un expert transport ont été placés au Bureau
<b>Insuffisance/Retard dans le paiement de la contrepartie du Gouvernement</b>	Bien analyser la faisabilité de la contrepartie nationale et l'implication effective du département du budget national lors de la préparation  Rappel des engagements annuels avant la finalisation de la loi des finances	Les fonds de contrepartie sont inscrits dans la LF	% de projets ayant des difficultés de paiement de la contrepartie  100% des fonds de contrepartie sont décaissés dans les délais	CEP/BAD	60 % en déc 2020 Continu	Non réalisé

## *Annexe 7 : Principaux indicateurs de performance pour le portefeuille en cours*

<b>Tableau 1 - Indicateurs-clés de performance du portefeuille</b>					
	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Nombre projets	14	19	15	17	17
Gérés sur le terrain (%)	14	26	47	59	76
Total des engagements (MUC)	245	240	265,3	263,64	305,287
Projets à risque (%)	9	11	0	0	0
Engagements à risque (%)	9	5	0	0	0
Projets à problème (#)	0	1	2	5	1
Taux de décaissement (%)	36,5	44,0	41,9	54,10	45,2
Âge moyen des projets (an)	3,5	3,0	3,5	4,4	4,1
Délai du 1 <sup>er</sup> décaissement (mois)	16,2	2	21,4	9,3	17,2
Performance du portefeuille	3,40	3,46	3,70	3,50	3,40
État d'exécution (EE)	3,28	3,30	3,80	3,50	3,40
Objectif de Développement (OD)	3,74	3,77	3,60	3,50	3,30

**Annexe 8 : Portefeuille en cours (29 mars 2019)**

	<b>NOM DU PROJET</b>	<b>Date d'approbation</b>	<b>Date d'achèvement</b>	<b>Montant Don (UC)</b>	<b>Taux de Décaissement</b>
	1	2	3	4	5
1	Projet d'appui au processus d'élaboration des stratégies de développement	17/05/2017	30/09/2020	877 000	40,40 %
2	Projet d'appui à la réinsertion socio-économique des jeunes et femmes - PARSEJF	25/05/2016	31/12/2020	770 000	35,93 %
3	Projet d'appui à la réinsertion socio-économique des jeunes et des femmes - PARSEJF (CIRGL)	25/05/2016	31/12/2020	380 000	32,73 %
4	Projet d'appui au renforcement des capacités de l'OBR	02/01/2019	31/12/2021	1 000 000	0 %
5	RN-3 : Projet d'aménagement et de bitumage de routes MUGINA-MABANDA-NYANZA-LAC	27/06/2012	31/12/2019	27 500 000	83,53 %
6	Projet de réhabilitation des routes RMUNGE-GITEZA ET KABINGO-KASULU-MANYOVU	22/11/2018	31/12/2024	47 250 000	0,00 %
7	RN-15 : Projet d'aménagement et de bitumage GITEGA-NYANGUNGU-NGOZI phase 2	29/06/2011	31/12/2019	10 000 000	41,34 %
		29/06/2011	31/12/2019	32 000 000	98,65 %
8	RN-18 : NYAKARARO-MWARO - GITEGA KIBUMBU-GITEGA (MWEYA) phase II	01/02/2017	31/12/2020	9 720 000	15,41 %
		01/02/2017	31/12/2020	4 080 000	16,01 %
9	RN-18 : Projet d'aménagement et de bitumage NYAKARARO-MWARO-GITEGA Phase I	24/09/2014	30/06/2019	19 420 000	86,70 %
10	Projet d'appui à la Transformation agricole dans la région naturelle du Bugesera	15/12/2017	30/06/2023	12 000 000	2,80 %
11	Projet Appui à la fourniture de l'énergie de cuisson et à la restauration de l'environnement dans quatre camps de réfugiés	02/05/2018	30/06/2019	1 000 000	51,07 %
12	Projet hydroélectrique de JIJI MULEMBWE	23/06/2014	31/12/2019	14 340 000	0,00 %
13	NELSAP interconnexion projet - BURUNDI (Ligne de transport électrique KAMANYOLA (RDC) n-BUJUMBURA	27/11/2008	31/12/2025	15 150 000	30,20 %
14	Projet hydroélectrique RUZIZI III (BURUNDI)	16/12/2015	30/12/2021	19 290 000	0,00 %
15	Projet régional hydroélectrique RUSUMO - BURUNDI	27/11/2013	31/08/2021	16 700 000	1,37 %
		21/11/2013	31/08/2021	10 810 215	7,29 %
16	Projet d'Interconnexion des Réseaux Électriques du Burundi et du Rwanda dans le cadre du NELSAP	14/12/2018	30/06/2025	2 510 000	0,00 %
		14/12/2018	30/06/2025	3 170 000	0,00 %
<b>Total (16 opérations)</b>				<b>246 967 215</b>	

PP = Projet à problèmes

Non PP = Projet sans problèmes

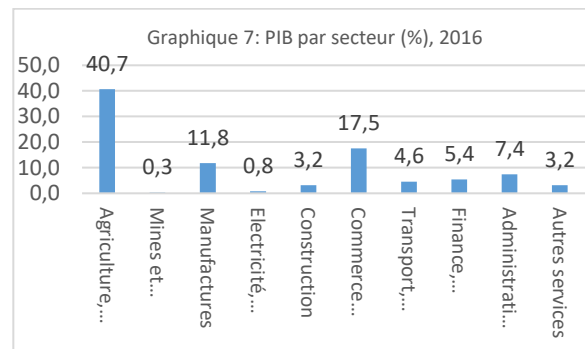
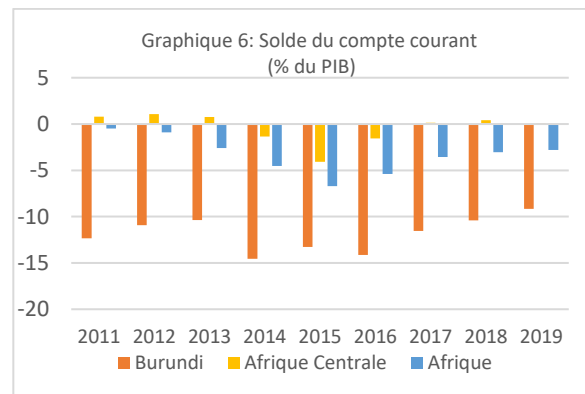
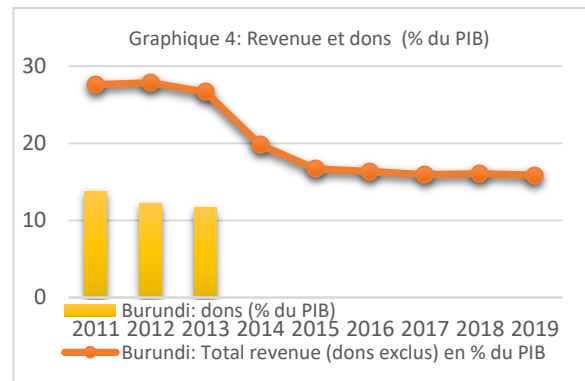
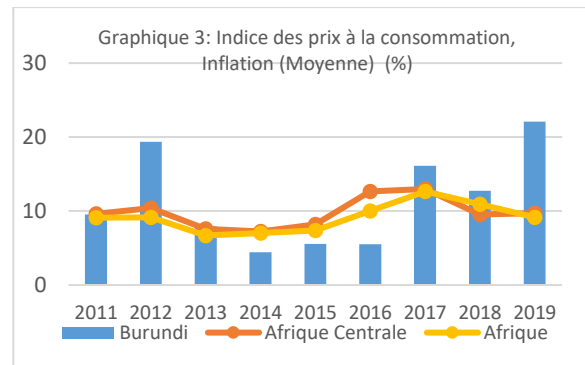
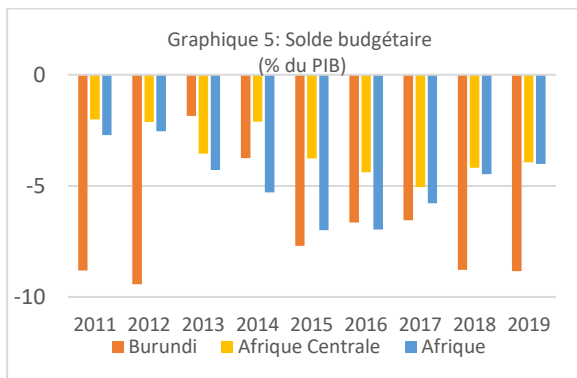
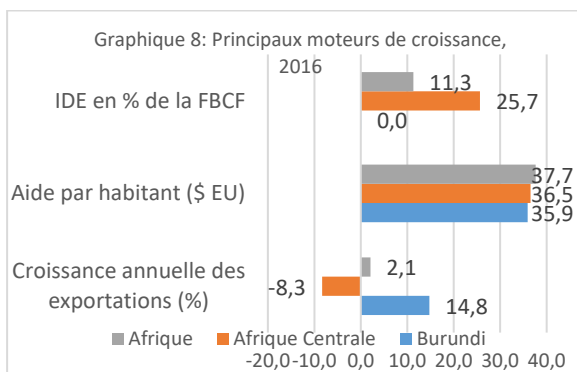
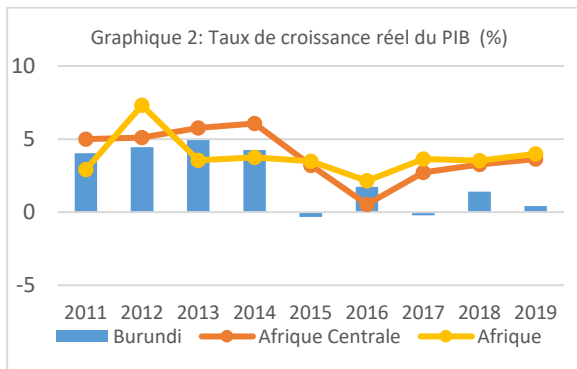
PPP = Projet potentiellement à problèmes

Non PPP = Projet potentiellement sans problèmes

## Annexe 9 : Notes EPIP 2013-2016

	2013	2014	2015	2016
<b>Gestion économique (Cluster A)</b>	<b>3,5</b>	<b>3,5</b>	<b>3,2</b>	<b>2,8</b>
Politique budgétaire	3,5	3,5	3,0	2,5
Politique monétaire	3,5	3,5	3,0	2,5
Politique de la dette	3,5	3,5	3,5	3,5
<b>Politiques structurelles (Cluster B)</b>	<b>3,4</b>	<b>3,4</b>	<b>3,4</b>	<b>3,3</b>
Développement du secteur financier	4,0	3,0	3,0	2,8
Politique commerciale	3,0	4,0	4,0	4,0
Réglementation de l'environnement des affaires	3,3	3,3	3,2	3,2
<b>Inclusion / Équité sociale (Cluster C)</b>	<b>3,4</b>	<b>3,4</b>	<b>3,4</b>	<b>3,4</b>
Égalité hommes-femmes	3,2	3,3	3,2	3,2
Équité dans l'utilisation des ressources publiques	3,5	3,5	3,3	3,2
Renforcement des ressources humaines	4,0	3,8	3,8	3,8
Protection sociale et travail	3,0	3,0	3,1	3,1
Politiques et réglementation de l'environnement	3,5	3,5	3,5	3,5
<b>Gouvernance (Cluster D)</b>	<b>3,3</b>	<b>3,1</b>	<b>3,0</b>	<b>2,9</b>
Droits à la propriété et gouvernance basée sur l'État de droit	3,3	3,1	2,9	2,9
Qualité de l'administration publique	4,0	3,6	3,4	3,3
Qualité de la gestion budgétaire et financière	3,8	2,6	2,5	2,4
Efficacité de la mobilisation des revenus	2,6	3,8	3,5	3,5
Transparence, responsabilité et corruption dans le secteur public	2,7	2,5	2,7	2,7
<b>Infrastructure et Intégration régionale (Cluster E)</b>	<b>3,6</b>	<b>3,6</b>	<b>3,6</b>	<b>3,6</b>
Développement des infrastructures	3,6	3,6	3,5	3,5
Intégration régionale	3,5	3,5	3,8	3,8
<b>EPIP Global</b>	<b>3,44</b>	<b>3,41</b>	<b>3,30</b>	<b>3,21</b>

## Annexe 10 : Annexe sur le cadre macroéconomique



## *Annexe 11 : Recommandations de CODE sur le rapport d'achèvement du DSP 2012-2018 (Notes de l'Equipe du DSP)*

Le Comité des opérations et pour l'efficacité du développement (CODE) qui a examiné le rapport d'achèvement du DSP 2012-2018 du Burundi ainsi que les piliers proposée pour le DSP 2019-2023 s'est tenue au Siège, à Abidjan, le 13 mai 2019. Cette rencontre a été présidée par **Mme CUDRE-MAUROUX**, Présidente de CODE.

1. Les membres de CODE ont pris note du Rapport d'achèvement du DSP 2012-2018 et les piliers proposés pour le DSP 2019-2023
2. Les membres de CODE ont exprimé leur soutien aux deux piliers proposés pour le nouveau DSP, à savoir i) l'appui au développement et à la transformation de l'agriculture, et ii) le développement des infrastructures de transport et d'énergie
3. Les membres de CODE ont marqué leur accord la préparation d'un DSP complet pour le Burundi pour la période 2019-2023 du fait le pays remplit à ce jour les critères requis à cet égard. Toutefois, ils ont recommandé que selon l'évolution de la situation socio-économique du pays (avec notamment les élections présidentielles prévues en 2020), l'équipe du DSP pourrait être amenée à effectuer des ajustements de la stratégie lors de la Revue à mi-parcours de la stratégie prévue pour 2021
4. Les membres de CODE ont recommandé qu'un accent particulier soit mis sur l'analyse des contextes socio-politique économique, en tenant compte de la fragilité dans le nouveau DSP : les conclusions du « *Country Resilience and Fragility Assessment (CRFA)* » menée en décembre 2018 doivent être pleinement intégrées dans l'analyse et elles devront orienter la nouvelle stratégie ainsi que les opérations
5. Les membres de CODE ont recommandé que le pilier 1 du nouveau DSP intègre l'initiative TAAT et que les thèmes transversaux (gouvernance, développement du secteur privé, et égalité du genre) ressortent de manière explicite dans le nouveau DSP
6. Les membres de CODE ont recommandé que le nouveau DSP fasse bien ressortir le rôle de la Banque dans le dialogue politique
7. Les membres de CODE ont instruit la Banque d'encourager le réengagement du FMI dans le pays

## *Annexe 12 : Résumé des échanges de vue avec les parties prenantes*

1. Suite à la mission conduite dans le cadre de la mise à jour du DSP 2012-2016 en mars 2018, une mission de la Banque a séjourné à Bujumbura du 5 au 9 novembre 2018 avec pour objectifs : i) de collecter les informations nécessaires à la préparation du rapport combiné d'achèvement du Document de stratégie pays 2012-2016 (DSP 2012-2016) prorogé jusqu'en décembre 2018 ; ii) d'effectuer la revue de la performance du portefeuille 2018 ; et iii) de préparer la Stratégie d'intervention de la Banque au Burundi sur la période 2019-2023.

2. La mission a eu une séance de dialogue politique avec le gouvernement burundais le 18 décembre 2018 dont l'objectif était de valider les séances de travail techniques tenue entre le 5 et le 9 novembre avec l'administration publique centrale et déconcentrée, le secteur privé burundais et les partenaires techniques et financiers intervenant au Burundi. La session politique était présidée par le Ministre en charge des finances (Gouverneur de la Banque) avec la participation des ministres en charge du transport, de l'énergie, de l'agriculture.

3. L'ensemble des résultats auxquels la mission est parvenue lors des discussions techniques ont été validée par la session ministérielle qui s'est tenue le 18 décembre 2018. La session politique a couvert les domaines suivants : i) le contexte économique du Burundi et le Plan National de développement pour la période 2018-2027 ; ii) les résultats atteints dans la mise en œuvre du DSP 2012-2018 ; iii) la performance du portefeuille de projets financés par la Banque au Burundi ; iv) les orientations stratégiques du DSP 2019-2023 de la Banque.

### **4. *Concernant le contexte économique du Burundi et le plan national de développement pour la période 2018-2027 :***

- La session a discuté de la légère reprise de la croissance économique observée au Burundi en 2018 ; la mission a salué les efforts réalisés en permanence par le gouvernement pour stabiliser la conjoncture économique dans le contexte où le pays est soumis à des contraintes importantes de financements extérieurs ; Elle a encouragé les autorités à poursuivre une politique d'ouverture à l'endroit de la communauté des partenaires techniques et financiers, en particulier dans le contexte du financement du Plan National de Développement qui affiche des objectifs ambitieux pour une transformation structurelle profonde de l'économie burundaise.
- Les discussions ont relevé et salué certains progrès réalisés par le Burundi dans ses capacités de résilience, compte tenu du fait que l'économie est soumise à de nombreuses contraintes depuis la crise de 2015 ; elles ont toutefois, reconnue que la sortie des difficultés actuelles ne pourra se faire que dans un contexte d'élargissement des sources de financement de l'économie.
- La session ministérielle a insisté sur la nécessité d'un développement plus accru du secteur privé, pour un plus grand impact sur la création d'emplois en particulier pour les jeunes au Burundi. Elle a recommandé pour ce faire, un accompagnement de la Banque pour améliorer l'accès du secteur privé au financement des investissements ; elle a reconnu que les interventions de la Banque dans le DSP 2012-2018 continuent de contribuer à atténuer les coûts des facteurs de production (à travers les infrastructures de transport, le désenclavement interne et externe du pays et l'amélioration de l'offre d'énergie) ; Toutefois, elle a recommandé une intervention plus directe dans le soutien du secteur privé.



## **5. Concernant les résultats atteints dans la mise en œuvre du DSP 2012-2018 :**

- Les discussions ont globalement mis en évidence les bons résultats obtenus dans la mise en œuvre du DSP 2012-2018 : i) en matière de renforcement de la gouvernance (pilier 1) la session a relevé d'importantes réformes économiques qui ont été réalisées entre 2012 et 2014 à travers les opérations d'appuis budgétaires (PARE-V, PARGE et PRECA) de la Banque, en plus de la stabilisation de la conjoncture économique de l'époque ; ii) dans le domaine de l'amélioration des infrastructures, la session ministérielle a relevé les progrès réalisés par le pays en matière de désenclavement y compris en milieu rural pour permettre de relier les zones de production aux zones de consommation et d'assurer l'accès aux services de base comme les marchés, grâce aux appuis de la Banque.

## **6. Dans le domaine de la performance du portefeuille de projets financés par la Banque au Burundi :**

- **Portefeuille de projet de la Banque** – La session a reconnu un problème de lenteur dans la mise en œuvre des projets financés par la Banque au Burundi ; elle a, pour ce faire, recommandé la mise en place de mécanismes permettant de remédier aux constats. Elle a mis en exergue la mise en place par le Gouvernement d'une fiche de suivi des projets financés par les partenaires techniques et financiers en général ; les actions devront concerner : l'instauration de rencontres mensuelles entre la Banque et les structures de suivi des projets, la réduction/simplification des procédures, l'introduction d'une certaine flexibilité dans la gestion des projets du fait que le cycle agricole est fortement tributaire des saisons au Burundi ; Au niveau du secteur du transport, la session a relevé avec satisfaction l'existence d'un cadre de dialogue et d'échanges fonctionnel qui contribue fortement à trouver des solutions pour améliorer les décaissements des projets routiers ; Dans le secteur de l'énergie la session a reconnu les taux de décaissement très faibles tout en relevant le fait que les procédures d'approbation qui sont plus ou moins longues peuvent influencer sur les performances des projets ;

## **7. Concernant les orientations stratégiques du DSP 2019-2023 de la Banque :**

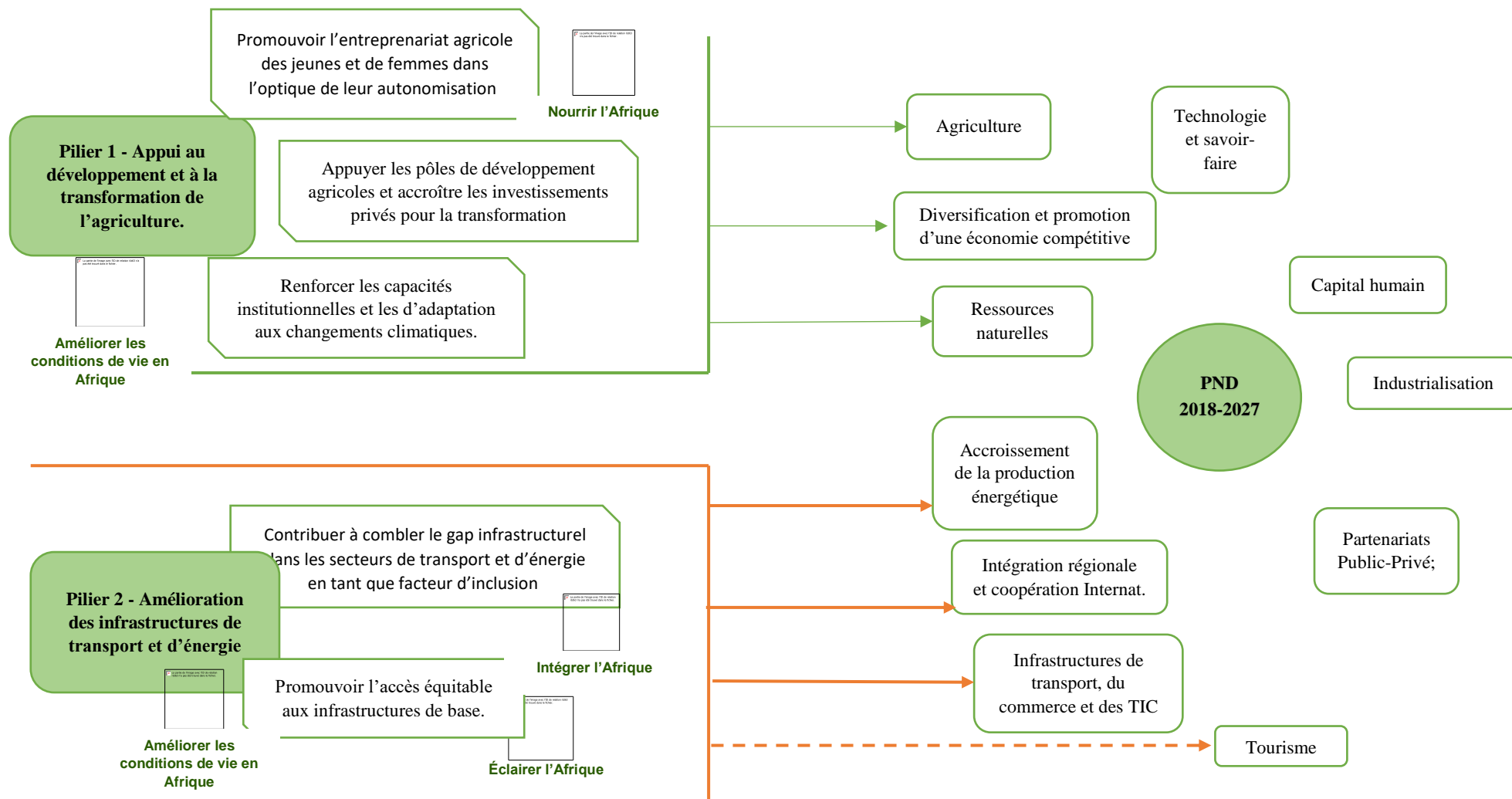
- La session ministérielle a approuvé les discussions engagées au plan technique sur les orientations stratégiques du nouveau DSP 2019-2023 ; elle a insisté sur la dimension de la sélectivité compte tenu des niveaux actuels d'allocations de ressources au pays ; ainsi elle a validé la proposition que le futur DSP 2019-2023 soit articulé autour de deux grands piliers dont la mise en œuvre devrait : i) renforcer la résilience de l'économie et ; ii) développer les infrastructures de soutien à la relance économique ; il est à noter que les séances de travail avec les partenaires techniques et financiers avaient permis de mettre en exergue les synergies et les complémentarités qui pourront être développées dans ces deux grands domaines. Ainsi :

- **dans le pilier de renforcement de la résilience**, il a été retenu que la Banque fournisse son appui à l'amélioration des revenus des populations rurales, des jeunes et des femmes en particulier, à travers une présence renforcée dans les domaines : i) de l'agriculture (appuyer la transformation agricole en ciblant des communes fragiles et défavorisées au plan économique social et environnemental et mettre en œuvre le programme Technology for African Agricultural Transformation au Burundi) et ; ii) du développement du secteur privé afin d'une part de permettre au secteur privé embryonnaire de jouer un rôle davantage d'impulsion d'une croissance économique distributive dans le pays et d'autre part de créer un dynamisme interne d'absorption de la quantité importante de jeunes diplômés sans

emplois dans le pays avec une mention particulière à la résorption du chômage des femmes.

- ***dans le domaine du développement des infrastructures***, la session ministérielle a opté pour le ciblage de deux secteurs, tout en regrettant la non prise en compte du secteur de l'eau et de l'assainissement ; il s'agit : i) du transport à travers la poursuite des opérations engagées pour désenclaver le pays et créer des connexions plus étroites entre les zones de productions et les débouchés (le transport maritime sera en particulier mis en avant à travers la réhabilitation du port de Bujumbura) afin de contribuer à la baisse des coûts de transaction dans le pays et ; ii) de l'énergie pour répondre au PND 2018-2027 qui insiste sur la construction, la réhabilitation et/ou extension des infrastructures énergétiques comme préalables à la transformation structurelle durable de l'économie burundaise ; la Banque devra donc poursuivre et renforcer son intervention en mettant une priorité l'énergie verte.

*Annexe 13 : Alignement des piliers du DSP sur le PND 2018-2026 et les High 5*



## *Annexe 14 : Évaluation du Risque fiduciaire*

### **Cadre législatif et réglementaire**

Le cadre législatif et réglementaire de la passation des marchés est constitué de la Loi N°1/01 du 04 février 2008 portant Code des marchés publics (CMP) du Burundi révisée par la loi n° 1/04 du 29 janvier 2018, des Décrets portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) et des Cellules de Gestion des Marchés Publics (CGMP) ainsi que des Ordonnances portant seuils de passation, de contrôle et de publication des marchés. Le champ d'application du CMP couvre toutes les acquisitions des Autorités contractantes ainsi que tous les types de marchés publics sans dérogation, à l'exception des marchés ayant un caractère secret incompatible avec toute forme de concurrence ou de publicité, ou lorsque la protection des intérêts fondamentaux de la sécurité nationale requiert ce secret. À ce jour, la plupart des textes relatifs à la passation des marchés publics sont disponibles sur le site internet de l'ARMP qui constitue le Portail des marchés publics.

En général, les dispositions prévues relativement à la préparation, à la passation et à l'exécution des marchés sont globalement conformes aux normes internationales et bonnes pratiques en matière d'acquisitions. En effet, la passation de marchés par voie d'appel d'offres ouvert constitue le mode d'acquisition par défaut. Le recours aux autres modes d'acquisition doit être justifié par l'Autorité contractante et préalablement autorisé par la DNCMP. Le fractionnement des marchés est interdit et les marchés par entente directe ainsi que les avenants font l'objet d'un encadrement strict. En outre, tout soumissionnaire a la possibilité d'introduire un recours auprès de la Commission de règlement des différends (CRD) de l'ARMP s'il s'estime lésé durant la procédure d'acquisition.

Cependant dans la pratique, il importe aussi de mentionner l'appréciation extrêmement négative portée par la revue des dépenses publiques de la Banque mondiale de juin 2011. La revue estime que l'investissement public est handicapé par une sélection inadéquate, la mauvaise passation des marchés publics et le manque de rapports et autres instruments permettant de suivre l'exécution des projets. Parmi les facteurs qui nuisent à la passation des marchés, elle cite la surestimation du coût de certains biens et services, le manque de cohérence de ces estimations, la corruption et la fraude. Il n'est pas sûr que ces pratiques aient cessé ou connu une amélioration positive.

### **Cadre institutionnel et capacités de gestion**

Le cadre institutionnel prévoit la séparation des fonctions de passation, de contrôle a priori et de régulation des marchés publics. Toutefois, le cadre institutionnel est confronté à des risques qui peuvent affecter sa viabilité. Il s'agit notamment de : i) l'absence d'autonomie financière de l'ARMP pour assurer son bon fonctionnement, ii) la faiblesse du contrôle interne au niveau des Autorités contractantes (problème d'indépendance des CGMP), iii) la faiblesse du contrôle a priori exercée par la DNCMP, iv) le manque de ressources humaines qualifiées suffisantes au niveau de l'ARMP, la DNCMP et les CGMP, et (v) l'absence d'une stratégie de renforcement des capacités des différents intervenants de la commande publique.

Le décret n°100/119 du 07 juillet 2008 portant Création, Organisation et Fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), confère à cette dernière le statut d'une Autorité Administrative Indépendante, dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie

administrative et financière. L'ARMP est constituée de quatre organes à savoir le Conseil de Régulation, le Comité de Règlement des Différends (CRD), la Commission Disciplinaire et la Direction Générale. Le Conseil de Régulation de l'ARMP est conçu tripartite et paritaire (Secteur Public, Société Civile, Secteur Privé). En lieu et place de l'autonomie financière et de gestion, l'ARMP reçoit uniquement des subventions budgétaires de l'État, qui restent par ailleurs insuffisantes pour faire face aux besoins de fonctionnement nécessaires à la réalisation de ses missions. Les difficultés d'ordre financier et en termes de ressources humaines limitent considérablement les ambitions de l'institution.

La tenue par l'ARMP, de statistiques sur la passation, l'exécution et le contrôle des marchés Publics n'est pas exhaustive car les autorités contractantes ne communiquent pas à temps les documents, données et statistiques pour mettre à jour le système d'informations sur les marchés publics. Enfin, il faut souligner, au titre du contrôle externe, les audits externes annuels des marchés publics ne sont pas réalisés à temps (faiblesse des ressources financières).

La Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) devrait jouer un rôle fondamental dans la bonne gestion du système de passation des marchés à travers les contrôles exercés a priori et a posteriori. Dans la pratique, la DNCMP a peu de moyens matériels, humains et ressources financières pour contrôler l'exécution du service fait. En outre, cette Direction rencontre des problèmes majeurs de compétences causés par des départs fréquents du personnel et le manque de ressources humaines qualifiées. Aussi tous les marchés contrôlés a priori par la DNCMP ne sont pas systématiquement publiés sur le site web des marchés publics, en violation du CMP. Par ailleurs, les raisons du recours aux marchés de gré à gré sont insuffisamment motivées, même si la DNCMP est contrainte d'accepter les demandes des Autorités contractantes, parfois compte tenu des circonstances (urgence par exemple). Les informations fiables sur l'attribution des marchés et leur conformité sont peu nombreuses en dehors des informations compilées par la DNCMP, mais ces informations n'ont pas fait l'objet de contrôle externe. On note également l'absence d'un manuel d'archivage et de classement des documents de passation et de suivi des marchés.

Le contrôle a posteriori, exercé par la DNCMP, sert à vérifier la conformité des procédures de passation pour les marchés passés en dessous des seuils de contrôle a priori. En 2016, le contrôle a posteriori a concerné 7 Autorités Contractantes pour des contrats sous seuils passés au cours des exercices 2013 et 2014. Entre autres, il a été relevé que : i) toutes les 7 Autorités Contractantes ont passé beaucoup de marchés pour des valeurs très élevées dépassant parfois le budget annuel alloué à cette autorité contractante ; ii) toutes ces Autorités Contractantes contrôlées ne se conforment pas strictement à la loi des marchés publics en ce qui concerne notamment le respect des seuils réglementaires ; iii) la plupart des Autorités Contractantes ont pratiqué le morcellement des marchés ou leur fractionnement interdit par la loi ; iv) l'absence de transparence dans la passation des marchés sous seuils chez ces Autorités Contractantes ayant fait l'objet de contrôle.

Les Cellules de Gestion des Marchés Publics (CGMP) sont chargées de la planification, de la préparation des dossiers d'appel d'offres (DAO) et de la conduite de la procédure de passation des marchés au niveau des autorités contractantes. En vertu de la Loi, la CGMP doit être actualisée chaque année, cependant cela n'est pas systématique. Il faut dire que certaines Autorités Contractantes nomme ou renouvèle leurs CGMP mais les actes de nomination y afférant ne sont pas transmis à l'ARMP. Au niveau des autorités contractantes, il y a un risque

par rapport à l'indépendance des CGMP car d'importants pouvoirs sont conférés à la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) qui ne sont contrebalancés par aucun organe de contrôle interne au sein de l'autorité contractante. En effet, le PRMP préside la CGMP, propose au Ministre la nomination des membres des CGMP et nomme les membres des Commissions d'ouverture des plis, d'évaluation des offres et d'attribution de marché.

Au regard du Rapport de revue des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA 2012), il y a eu une amélioration générale du système de passation de marchés avec l'indicateur PI-19 « *Mise en concurrence, utilisation optimale des ressources et contrôles de la passation de marchés publics* » noté C+ en 2012, contre D+ en 2009. Toutefois, il reste beaucoup à faire en matière de transparence et de renforcement des capacités afin d'améliorer l'efficacité du cadre institutionnel de gestion des marchés publics (ARMP, DNCMP, CGMP). À noter que la mise à jour des informations sur les marchés publics reste problématique au niveau du portail de l'ARMP.

### **Opérations d'acquisitions et pratiques du marché**

En vue de renforcer l'efficacité du processus d'acquisition, le CMP impartit, aux différents acteurs, des délais impératifs de mise en oeuvre des différentes étapes du processus d'acquisition : de la préparation des dossiers d'appel à la concurrence à la signature des contrats/marchés.

Par ailleurs, les Autorités contractantes sont tenues d'élaborer des plans de passation des marchés (PPM) prévisionnels sur le fondement de leur programme d'activités annuel et du budget alloué.

Bien que la loi requiert la publication des avis d'attribution de marché/contrat, il est à signaler que cette exigence n'est pas pour le moment respectée étant donné que seulement des lettres sont envoyées aux soumissionnaires non retenus.

Il est à relever que certains soumissionnaires participent beaucoup aux marchés des bailleurs, mais beaucoup moins (ou pas du tout) aux marchés publics financés sur le budget de l'État car l'environnement des marchés publics est souvent décourageant pour des soumissionnaires potentiels professionnels et intègres. Il y a en effet une perception d'insuffisance de transparence et d'intégrité pendant les étapes de préparation et de mise à disposition des DAO ; de réception des offres (rejet des offres avec des signes distinctifs) ; d'ouverture (rejet des offres avec quelques carences de paraphes) et d'évaluation (peu de compétences spécifiques par marché) ; une faible assurance de paiement à temps ; ce qui comporte des risques pour les soumissionnaires. Ces soumissionnaires ont alors tendance à surévaluer les coûts parce qu'ils risquent d'être payés avec un retard énorme. Le système des marchés publics risque de n'attirer que des soumissionnaires qui sont assez bien positionnés pour se lancer dans un circuit de contacts pour être payés à temps ; ce qui ne contribue pas à un climat d'intégrité et de compétition saine (cf. Étude d'évaluation des capacités institutionnelles et organisationnelles de l'ARMP, de la DNCMP et des CGMP des ministères sectoriels et de plans de renforcement des capacités – CTB).

L'ARMP (à travers son Conseil de régulation) devrait engager un partenariat avec le secteur privé, à travers l'établissement d'un dialogue constructif avec les soumissionnaires potentiels pour œuvrer ensemble à l'amélioration du système des marchés publics, et plus particulièrement pour l'obtention de Rapport qualité/prix optimal « value for money ».

## **Intégrité et transparence du système de passation de marchés**

Les dispositions légales, y compris celles relatives aux institutions chargées de lutter contre les pratiques prohibées (corruption, fraude, conflit d'intérêts et comportement contraire à l'éthique) dans les marchés publics, et celles qui définissent les responsabilités, la reddition de comptes et les pénalités applicables pour les pratiques prohibées ont été examinées. Il en ressort que : i) le CMP prévoit les règles d'éthiques applicables aux autorités publiques, aux candidats et soumissionnaires ainsi que des sanctions spécifiques associées (sans préjudices des autres sanctions pénales), et ii) en plus, le Burundi a mis en place un cadre légal et institutionnel de lutte contre la corruption se rapprochant en général des standards internationaux.

En effet, le Gouvernement a : i) élaboré une stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption pour la période 2011-2015, ii) promulgué les lois spécifiques (loi n° 1/12 du 18 avril 2006 contre la corruption, loi n°1/27 du 03 août 2006 portant création d'une brigade anti-corruption ayant pour mission de moraliser la vie publique, de dissuader en matière de corruption et d'infractions connexes ainsi que leur répression, loi n°1/36 du 13/12/2006 portant création de la cour anti-corruption au sein de l'appareil judiciaire). De plus, les acteurs de la chaîne de passation sont tenus de respecter les normes d'éthique et de transparence, sous peine de sanctions et d'exclusions lorsqu'ils sont coupables d'actes de fraude et de corruption.

Ce cadre devrait en principe dissuader les pratiques de fraude et de corruption de manière générale. Cependant, le niveau de corruption reste assez alarmant comme le montre l'indice de perception de la corruption IPC de « Transparency International ». À ce titre, le CMP prévoit des sanctions spécifiques (sans préjudices d'autres sanctions pénales) pour les autorités et agents publics qui ne respectent pas les dispositions du CMP et les soumissionnaires coupables d'actes de fraude et de corruption. On relève que la Commission Disciplinaire de l'ARMP a, dans ses actions, sanctionné des entités pour violation de la loi relative aux marchés publics et publié la liste des entités sanctionnées sur le site de web des marchés publics.

Le système de plainte existant a été examiné afin de s'assurer qu'il prévoit des conditions spécifiques qui prennent en compte les exigences d'impartialité, d'indépendance et d'application régulière de la loi. On note que les décisions sur les recours relatifs à la passation de marché sont publiées au niveau du Portail des marchés publics.

S'agissant des audits des marchés publics, ils ne sont pas réalisés régulièrement compte tenu de la faiblesse des ressources financières. Les audits déjà réalisés portent sur les exercices 2011, 2012 et 2013 et furent essentiellement financés sur des ressources externes. On note néanmoins un retard significatif dans la réalisation des audits externes. Par exemple, il est prévu que la mission d'audit de conformité de la passation des marchés publics, au titre de l'exercice budgétaire 2017, ait lieu en 2018, mais à ce jour le rapport n'est pas encore publié.

## **Conclusions**

Sur la base des éléments relevés ci-dessus dans le SNPM du Burundi, le risque global pour son utilisation dans le cadre des projets financés par la Banque est jugé **Substantiel**. En attendant la mise en œuvre d'actions de réforme visant à corriger ces insuffisances, les mesures recommandées pour atténuer les risques qui pourraient en découler sont : i) assurer l'autonomie financière de l'ARMP conformément à la Loi N°1/01 du 04 février 2008 portant CMP révisée par la loi n° 1/04 du 29 janvier 2018 pour lui permettre de réaliser convenablement ses missions ; ii) renforcer significativement les capacités de la DNCMP (financiers, matériels et humains)

afin de lui permettre d'assurer pleinement ses attributions et responsabilités ; iii) renforcer les capacités des CGMP et prendre les dispositions idoines en vue d'assurer l'indépendance des CGMP vis-à-vis de la personne responsable des marchés (PRMP) ; (iv) assurer une bonne vulgarisation et appropriation du cadre juridique régissant la passation des marchés auprès des acteurs de la commande publique ; (v) assurer systématiquement le contrôle interne et a posteriori des opérations de passation de marchés, en conformité avec la réglementation ; (vi) sécuriser les financements portant sur les opérations d'audit des marchés publics ; et (vii) renforcer les capacités des soumissionnaires acteurs de la commande publique (Administration, Secteur privé et Société civile) à travers un programme de formations ciblé.



## *Annexe 15 : Évaluation du Risque-Pays*

### **I. Introduction**

L'évaluation du risque fiduciaire lié au système de gestion des finances publiques du Burundi a été réalisée dans le cadre de la revue à mi-parcours du Document de Stratégie Pays pour le Burundi par le Département des services fiduciaires de la Banque. Cette évaluation est faite conformément à la politique de Gestion Financière des Opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement et à la directive de Promotion de l'utilisation des Systèmes Nationaux de GFP de février 2014. Le présent rapport sur l'Évaluation du Risque Fiduciaire du Burundi s'articule autour de trois principaux points: I.) l'Introduction, II.) un résumé analytique et III.) le résultat de l'évaluation.

### **II. Résumé analytique**

2.1 L'objectif de l'évaluation du risque fiduciaire est de répondre à l'engagement pris par la Banque dans le cadre de la déclaration de Paris, de maximiser l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques pour la gestion financière des projets et programmes financés par la Banque. Il s'agit d'une part d'évaluer le système de gestion des finances actuellement au Burundi afin de déterminer s'il est adéquat et permet la production en temps réels des informations financières exhaustives et fiables sur la gestion des projets et programmes financés par les partenaires au développement dont la Banque et d'autre part d'identifier les besoins en matière de renforcement des capacités permettant l'utilisation progressive du système national de gestion des finances publiques.

2.2 L'évaluation a tenu compte de l'évaluation du PEFA de l'année 2012 et les informations collectées suite aux évaluations effectuées à la Direction du Budget, à la Direction du Trésor Public, à l'Inspection Générale des Finances, à l'Inspection Générale d'État, à la Cour des Comptes et à la Brigade Anti-Corruption.

### **III. Résultat de l'évaluation.**

Concernant la gestion des finances publiques la mission note une amélioration au niveau de la gestion des finances publiques au Burundi depuis les PEFA de 2009 et 2012. Ainsi, il a été noté : i) une nouvelle nomenclature budgétaire, ii) une réduction du stock des arriérés de paiement sur les dépenses, iii) la réduction réelle des fonds extrabudgétaires, par la fermeture des comptes bancaires, la réduction du nombre de fonds et la mise en place de dispositifs d'encadrement des entreprises publiques à caractère administratif, iv) un calendrier précis et respecté dans la préparation du Budget et les plafonds de dépenses figurant dans la lettre de cadrage approuvés par le Conseil des ministres avant leur diffusion, v) le caractère clair et exhaustif des obligations fiscales et douanières, vi) délais plus courts au niveau des reversements des recettes au Trésor et de la fréquence des rapprochements bancaires, (vii) une évolution au niveau de la prévisibilité des flux de trésorerie et de la fiabilité et fréquence des informations périodiques fournies, viii) les dépenses d'investissement qui intègrent en prévision comme exécution les dépenses des projets sur financement extérieurs, ix) l'établissement d'un compte unique du Trésor et la mise à disposition des Ministères d'informations fiables sur les plafonds d'engagement des dépenses au moins un trimestre à l'avance, x) un grand progrès au niveau de la consolidation des comptes des soldes dans un compte unique de l'État, xi) que les capacités de contrôle et le champ de vérification de l'Inspection Général d'État (IGE) ont été fortement accrus et, xii) a fait de très grands progrès à la création d'une Commission Anti-Corruption.

Globalement, le risque pays est **moyen** compte tenu de certaines faiblesses relevées, notamment : i) la difficulté de suivi du stock des arriérés de paiement sur les dépenses, ii) l'absence de suivi des budgets et des comptes des communes par le Ministère en charge des finances, iii) l'absence de vérification des prestations et travaux réalisés par la direction Générale du Budget, iv) l'absence à la Direction du Trésor public d'une nomenclature des pièces justificatives, d'un manuel de procédures comptable actualisé et d'un plan comptable actualisé, v) la Cour des Comptes qui a un personnel insuffisant, ne dispose pas d'un dossier permanent et de dossiers de travail, vi) l'absence d'opinion de la Cour des comptes sur les

comptes de l'État, vii) le retard dans la vérification de la loi de règlement par la Cour des comptes ; la dernière vérification porte sur la loi de règlement de l'année 2015, viii) l'absence au niveau de l'Inspection Générale des Finances d'un manuel de procédures, de rapports formalisés et de dossiers de travail et, ix) la compétence limitée de la Brigade Anti-corruption car ne pouvant pas procéder à des interrogatoires de ministres.

Les faiblesses énumérées ci-dessus doivent être corrigées par le Gouvernement Burundais afin de rendre les systèmes satisfaisants conformément à la déclaration de Paris.

### Évaluation détaillée des risques.

FACTEURS	NOTES	RISQUE INITIAL	MESURES D'ATTÉNUATION	RISQUES RÉSIDUELS
Budget				
Crédibilité du budget	2,5	Moyen		Moyen
La difficulté de suivi du stock des arriérés de paiement sur les dépenses,			Suivre le stock des arriérés de paiement sur les dépenses.	
Exhaustivité et transparence	2,5	Moyen		Moyen
Les budgets et les comptes des communes ne sont pas suivis par le Ministère en charge des finances			Faire suivre les budgets et les comptes des communes par le Ministère en charge des finances.	
Budgétisation fondée sur des politiques nationales.	2,7	Faible		Faible
Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget.	2,5	Moyen		Moyen
La Direction Générale du Budget ne réalise pas la vérification des prestations et travaux réalisés.			Faire réaliser la vérification des prestations et travaux réalisés par La Direction Générale du Budget.	
Comptabilité, enregistrement de l'information et rapports financiers.	2,5	Moyen		Moyen
La Direction du Trésor Public ne dispose pas d'une nomenclature des pièces justificatives et d'un manuel de procédures comptable. Il y a maintenant un compte unique du Trésor ; ce qui facilite les rapprochements.			Faire établir une nomenclature des pièces justificatives et un manuel de procédures comptables.	
Vérification interne.	2,5	Moyen		Moyen
Des rapports sont régulièrement établis pour la majorité des entités de l'administration centrale mais les gestionnaires font un suivi des questions majeures avec du retard.			Accélérer le suivi des questions majeures du rapport.	
Vérification externe.	0,75	Substantiel		Substantiel
La Cour des Comptes a un personnel insuffisant, ne dispose pas d'un dossier permanent et de dossiers de travail. Elle certifie les comptes de l'État et établit un rapport sur l'exécution du budget. Toutefois, elle ne fournit pas son			Renforcer le personnel. Établir un dossier permanent et des dossiers de travail.	

opinion. Par ailleurs il y a du retard dans la vérification de la loi de règlement par la Cour des comptes. La dernière vérification porte sur la loi de règlement de l'année 2015.			Fournir une opinion dans le rapport. S'affilier à INTOSAI. Accélérer les audits des lois de finance	
La mission note par ailleurs, que la Cour des Comptes n'est pas affiliée à l'Institution des Organes Suprêmes d'Audits (INTOSAI).			Vérifications des lois de règlement.	
Marchés Publics.	2,5	Moyen		Moyen
Pour les méthodes de passation des marchés faisant appel à la concurrence. L'administration ne met pas systématiquement à la disposition du public tous les éléments d'information relatifs à la passation des marchés publics.			Pour les méthodes de passation des marchés faisant appel à la concurrence. Mettre systématiquement à la disposition du public tous les éléments d'information relatifs à la passation des marchés publics.	
Lutte contre la Corruption	2,5	Moyen		Moyen
La compétence est limitée car ne pouvant pas procéder à des interrogatoires de ministres.			Élargir la compétence en permettant les interrogatoires de ministres.	
Moyenne des notes : 2.32 : Moyen				

**Faible : 2.5 à 3    Moyen : 1.5 à 2.5    Substantiel : 0 à 1.5**

## *Annexe 16 : Changement climatique et croissance verte au Burundi*

Le Burundi est un pays enclavé au cœur de la région des Grands Lacs de l'Afrique et se situe entre les méridiens 29°00'-30°25' Est et les parallèles 2°20'-4°25' Sud. Sa superficie est de 27 834 km<sup>2</sup> et appartient à deux grands bassins hydrographiques à savoir : le bassin du Nil avec une superficie de 13 800 km<sup>2</sup> et le bassin du fleuve Congo avec une superficie de 14 034 km<sup>2</sup>. La structure actuelle de la production économique, dominée par l'agriculture de subsistance, rend l'économie très vulnérable et fragile car tributaire des conditions climatiques. La consommation d'électricité au Burundi qui est de 25 KWH/hab./an ne représente que 4 % dans le bilan énergétique.

En 2015, la superficie des forêts étaient estimées à 1 542,2 km<sup>2</sup> soit 5,5 % du territoire national. Toutefois le pays connaît un rythme de déforestation qui semble être plus que vertigineux par rapport à la superficie nationale couverte par les forêts. En effet, alors que cette superficie représentait quelques 11,3 % du territoire national en 1990, elle n'en représentait plus que 6,7 % en 2010, et est descendue jusqu'à une proportion d'à peine 5,5 % en 2015, au rythme actuel de 64,54 km<sup>2</sup> de perte annuelle de la superficie couverte par les forêts, soit plus de 2 % environ en moyenne annuelle. La forte pression démographique sur la terre à des fins d'agriculture, l'absence ou le manque d'accès aux substituts au bois énergie, les feux de brousse récurrents dans certaines régions du pays, le caractère limité des actions de reboisement, etc. sont autant de facteurs qui contribuent à la raréfaction continue de cette ressource. Le déficit de la consommation des produits ligneux par rapport à une production soutenable serait de 4,3 millions de tonnes par an. Par contre, Le programme gouvernemental de reboisement a permis d'augmenter le taux de couverture forestière de 6,7 % 2010 à 12 % en 2015. Toutefois l'utilisation intensive du bois de chauffe comme principale source d'énergie reste une préoccupation majeure (le rythme de déboisement est estimé à 2 % par an en 2017). Ceci est lié au fait que le taux d'électrification des ménages ne dépassant pas 5 % contre 16 % en Afrique sub-saharienne.

Le Burundi dispose de ressources en eau abondantes grâce à une pluviosité relativement bonne, à un bon réseau des rivières et à la rétention d'eau par les marais et les lacs, en particulier le lac Tanganyika : 31 900 millions de m<sup>3</sup> de pluies et 8 170 de m<sup>3</sup>/an (259 m<sup>3</sup>/s) amenés par les cours d'eau. Ce pays possède un potentiel important de terres irrigables aussi bien au niveau des marais et des plaines mais aussi au niveau des collines mais moins de 10 % des superficies sont irriguées. Le recours à l'irrigation pourrait accroître l'intensification des cultures, augmenter les rendements et réduire les pertes causées par les irrégularités pluviométriques. En ce qui concerne les eaux souterraines, le Burundi dispose de plus de 6 600 litres par seconde (soit 574 000 m<sup>3</sup>/j uniquement pour les sources). Les ressources en eaux souterraines varient suivant les régions naturelles. Ainsi l'Imbo, le Mosso et le Bugesera sont les régions naturelles aux sources les plus faibles, avec 98,3 % ; 96,6 % et 100 % de leur superficie respective appartenant à la catégorie de moins de 0,3 l/s\*km<sup>2</sup>. Les ressources spécifiques moyennes sont de 0,05 ; 0,08 et 0,11 l/s\*km<sup>2</sup> pour ces trois régions naturelles. Par contre, les régions naturelles du Mugamba, Mumirwa et Bututsi sont dotées des ressources en eau les plus abondantes, respectivement 86,6 % et 61,9 %, de leur superficie. Elles ont des débits spécifiques supérieurs à 0,3 l/s\*km<sup>2</sup>).

La topographie du Burundi s'accompagne d'une variation du climat en fonction de l'altitude d'où une diversité géo climatique importante. Le climat du Burundi est tropical humide influencé par l'altitude qui varie entre 773 m et 2670 m. Il est caractérisé par une alternance de la saison pluvieuse qui s'étend généralement du mois d'octobre à mai et de la saison sèche qui va de juin à septembre. D'une manière générale, les précipitations augmentent avec l'altitude. Les minima sont de l'ordre de 500 mm et s'observent dans la plaine de la Rusizi, alors que les maxima atteignent 2 200 mm dans les régions de hautes altitudes. La pluviométrie moyenne

pour le Burundi est de 1 274 mm de pluie. C'est au cours du mois d'avril qu'on observe le plus grand nombre de jours de pluie (16 à 26) (Sinarinzi, 2005). La température moyenne annuelle de l'air diminue au fur et à mesure que l'altitude augmente. La moyenne annuelle la plus élevée est de 24,1°C (plaine de l'Imbo) tandis que la plus faible est de 15,6°C (Rwegura). Les moyennes mensuelles des températures maximales sont les plus élevées en fin de saison sèche (septembre-octobre) alors que les moyennes mensuelles des températures minimales sont les plus faibles pendant la saison sèche. En effet, le pays a un ensemble géomorphologique assez diversifié subdivisé en 5 zones agroécologiques : i) la plaine occidentale correspondant à la région naturelle de l'Imbo et occupe 7% de la superficie terrestre du pays, ii) l'escarpement occidental du Mumirwa qui couvre 10 % de la superficie du pays. Les précipitations annuelles sont comprises entre 1 100 et 1 800 mm et les températures varient entre 23°C et 17°C en fonction de l'altitude, iii) la crête Congo-Nil qui comprend les régions naturelles du Mugamba et du Bututsi avec environ 15 % de la superficie du pays et caractérisée par des précipitations annuelles comprises entre 1 500 et 2 000 mm, et par un climat de montagne à tendance équatoriale avec des températures moyennes annuelles de 12 à 16°C, iv) les plateaux centraux englobant les régions naturelles de Buyenzi.

Au Burundi, le phénomène de perturbation climatique se manifeste par une pluviométrie exceptionnelle et par une sécheresse prolongée. Dans le cas d'une pluviométrie exceptionnelle, l'érosion s'accroît, les rivières charrient des alluvions fertiles, élevant de quelques centimètres les lits de ces rivières qui dès lors inondent les plaines et marais et polluent les eaux. C'est dans la région de Mumirwa que les pertes en terres sont très fortes et à l'origine de la pollution du lac Tanganyika. On estime ces pertes à 100 tonnes /ha/an. Les effets du déficit pluviométrique sont à la base du déficit hydrique que l'on rencontre dans certains coins du pays notamment dans les dépressions de Bugesera et de Kumoso et dans la plaine de l'Imbo Nord. Pendant les périodes longues de sécheresse, les cas de feux de brousse se multiplient, les bas-fonds non irrigués se dessèchent et se dégradent. Ainsi, l'aridité pousse les agri-éleveurs à envahir les écosystèmes des marais en quête des terres encore humides.

La simulation des changements climatiques aux horizons temporels 2000-2050 a montré une hausse de la pluviométrie variant de 3 à 10 % et les mois de mai à octobre verront leurs quantités pluviométriques diminuées de 4 à 15 %. L'analyse de l'évolution de la température moyenne a montré une augmentation de température de 0,4°C tous les 10 ans, soit un accroissement de 1,9°C en l'an 2050, correspondant à la haute émission des gaz à effet de serre. Dans le même optique, les études réalisées dans le cadre de la première communication nationale sur les changements climatiques et sur l'évolution des paramètres climatiques au Burundi à l'horizon 2050 sur base du modèle de circulation générale, montrent que la température moyenne annuelle va augmenter de 1°C à 3°C. La pluviométrie accusera une hausse de + ou – 10 % et le régime pluviométrique sera perturbé de façon qu'il ne comporte plus que deux grandes saisons de six mois chacune : une saison pluvieuse qui s'étend de novembre à avril et une saison sèche. Ces changements de climat vont entraîner beaucoup de risques liés aux phénomènes suivants : i) modification des saisons ; ii) inondations des marais et bas-fonds ; iii) dégradation des terres et perte de la fertilité des sols ; iv) pénurie des ressources en eaux souterraines ; v) avènements de phénomènes climatiques extrêmes (grêle, averses violentes, vent fort, etc.) ; vi) modifications des cycles végétatifs des plantes cultivées et autres sylvestres ; vii) phénomènes.

La gestion de l'environnement au Burundi est régie par des textes juridiques dont certains sont plus anciens que la structure ministérielle de l'environnement, ces textes sont cependant peu ou pas mis en œuvre. L'application de ces textes est sous la responsabilité de divers ministères selon le secteur (MEEATU, MINEAGRIE, MININTER, etc.). Ils sont repris ci-après : code foncier (décret-loi n° 1/008 du 1er septembre 1986 portant code foncier) ; décret-loi n° 1/032 du 30 juin 1993 sur la production et la commercialisation des semences végétales au Burundi ;

décret-loi n°1/033 du 30 juin 1993 portant protection des végétaux au Burundi ; loi n° 1/010 du 30 juin 2000 portant Code de l'Environnement au Burundi ; décret-loi n° 1/6 du 3 mars 1980 portant création des parcs nationaux et Réserves naturelles ; loi n° 1/02 du 25 mars 1985 portant code forestier ; Décret-loi n° 1/41 du 26 novembre 1992 portant institution et organisation du domaine public hydraulique. La récente fusion entre le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (MEEATU) et le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MINEAGRIE) vers le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage (MINEAGRIE) atteste de l'importance donnée par le gouvernement à une vision interdépendante de la gestion des ressources naturelles comme capital pour la lutte contre l'insécurité alimentaire.

En termes de gestion prospective et stratégique du changement climatique, le pays est doté d'un arsenal non négligeable notamment i) plan de lutte contre la dégradation des terres (2013), ii) plan d'action visant à renforcer les capacités nationales en matière de réduction des risques, la préparation et la réponse aux situations d'urgence (2013–2016), iii) plan d'action national d'adaptation au changement climatique (PANA) (mars 2013), iv) politique nationale sur les changements climatiques (2013), v) contribution déterminée au niveau national (CPDN) (2015), vi) communication nationale sur l'adaptation au changement climatique et la prévision d'événements climatiques extrêmes (2014-2018), et vii) proposition pour la préparation à la REDD (2014).

De plus, même si en pratique l'économie verte n'est pas encore une réalité, la préoccupation du Burundi à aller vers l'économie verte est inscrite dans sa vision 2025 du pays et dans son objectif de développement sobre en carbone photovoltaïque mentionné dans la CDN. Aussi, le Plan National de Développement du Burundi 2018-2027 stipule que son opérationnalisation se fera par sa traduction en des politiques sectorielles fondées sur les problématiques de développement les plus pertinentes avec un réel potentiel d'effets catalyseurs impliquant l'approfondissement de l'approche du développement durable, par le renforcement de la gouvernance environnementale et l'intégration de la perspective de l'économie verte et bleue dans les politiques de développement.

## *Annexe 17 – Opérations non-souveraines au Burundi*

### **1. Assistance technique (AT) pour appuyer le développement de l'agriculture**

L'agriculture est le pilier central de l'économie burundaise et emploie la quasi-totalité de la main-d'œuvre rurale. Le Burundi a plusieurs facteurs en sa faveur pour le développement d'un secteur agricole plus performant : un climat et des conditions géographiques favorables à la production agricole, une demande intérieure forte et croissante de produits agroalimentaires.

Les contraintes majeures au secteur identifiées sont les suivantes :

- manque de statistiques et de systèmes d'information fiables ;
- accès au financement ;
- gestion du foncier problématique pour l'investissement privé bien que de nombreuses initiatives gouvernementales aient été entamées ;
- faiblesse de l'infrastructure et des services de transport qui empêchent l'établissement de liens entre les différents acteurs de la chaîne ;
- système sanitaire et phytosanitaire embryonnaire ;
- dégradation importante des sols liée à la déforestation et à l'expansion de la culture dans les régions marginales.

Ces contraintes ont une incidence négative sur le développement des chaînes agroalimentaires. Le segment des intrants demeure largement sous-développé et informel (producteurs individuels et coopératives). De plus, l'approvisionnement en matériel agricole est quasiment inexistant.

Le Burundi importe globalement beaucoup de produits agricoles qu'il n'en exporte. Les petits exploitants produisent la majorité des cultures vivrières de base (fruits et légumes frais, riz, maïs, sorgho et blé, ainsi que du manioc et des patates douces). Ils fournissent ainsi la plus grande part de la production dans le pays.

Le segment emballage et transformation est peu développé. La transformation des produits agricoles reste artisanale, effectuée par des producteurs individuels ou des coopératives, souvent des associations de femmes.

Les circuits de distribution et commercialisation ne sont généralement pas coordonnés et le secteur de la R&D agricole du Burundi a été sévèrement perturbé par les années de conflit.

Dans le contexte de fragilité actuel, l'amélioration de la compétitivité du Burundi dans les chaînes de valeur agro-industrielles doit, à court et moyen termes, se concentrer sur les marchés nationaux et régionaux et sur l'amélioration des moyens de subsistance via la sécurité alimentaire et l'augmentation des revenus de la population. Pour la promotion de l'entreprenariat agricole des jeunes et des femmes et l'appui aux pôles de développement agricole, les opérations de développement du secteur privé, peuvent se focaliser sur les axes d'intervention suivants :

- mise à niveau des processus pour une intensification durable de l'agriculture : amélioration des intrants et de la qualité des sols (préparation des terres, projets d'irrigation privés, amélioration des méthodes de production sur les terres en pente-vallées) ;

- mise à niveau des capacités de transformation des cultures de base afin de réduire les pertes post-récolte ;
- mise à niveau des capacités de stockage, transformation et emballage dans le secteur des produits vivriers.

Seule une stratégie à long terme peut avoir comme objectif la diversification des exportations agroalimentaires. Il faudra pour cela assister à la consolidation des infrastructures et services de base indispensables (transport, cadre de coordination des chaînes de valeur, capital humain adapté, normes de qualité, accès au crédit et réduction des distorsions du marché découlant des programmes de subventions).

L'assistance technique (AT) de la Banque doit contribuer à relever les défis du capital humain pour tous les segments des chaînes de valeur agricoles. Elle doit tenir compte de la fragmentation de la production à l'échelle nationale pour atteindre un nombre significatif d'acteurs. Les faibles taux d'alphabétisation seront également pris en compte pour assurer un impact effectif des actions de renforcement de capacités.

L'AT sera ciblée sur les jeunes dans le secteur, en incluant des initiatives d'entrepreneuriat. Elle prendra en compte la nécessité d'adéquation des compétences aux besoins réels du secteur privé. L'AT aura également comme objectif de créer des liens entre les chercheurs, les programmes d'enseignement et le secteur privé, ce, à travers la mise en place de cadres incitatifs et communs.

## **2. Assistance technique pour l'amélioration des infrastructures d'énergie**

Le Burundi possède un important potentiel de production d'énergie. Plusieurs grandes rivières le long de ses frontières et dans l'ensemble du pays offrent des possibilités de production d'hydroélectricité, tandis que le ciel dégagé permet l'utilisation efficace de l'énergie solaire. 90 % des besoins énergétiques du pays sont actuellement couverts par la combustion de la biomasse, principalement du bois, pour la cuisson et la chaleur contribuant à la déforestation et aux problèmes de santé.

Depuis la fin de la crise, le Burundi ne peut répondre à sa propre demande intérieure et recourt aux importations d'énergie pour combler le déficit. En outre, alimentée par une croissance économique plus forte au cours des dernières années, la demande d'énergie va exercer une pression supplémentaire sur l'offre d'énergie du pays, notamment pour la mise à niveau au sein des chaînes de valeur de l'agrobusiness.

Les principaux objectifs de la valorisation de la chaîne de valeur énergétique au Burundi aujourd'hui sont d'augmenter la capacité de production, de transport et de distribution afin d'élargir l'accès à l'électricité et de faciliter l'accès à une source d'électricité plus fiable pour la croissance industrielle.

Les opérations du secteur privé de la Banque se concentreront sur la réponse à la demande intérieure d'énergie, en se concentrant sur le renforcement de la chaîne de valeur de l'électricité. Cette dernière comprend cinq grands segments : l'approvisionnement en combustibles, la production d'électricité, le transport, la distribution et le consommateur final.

La production d'énergie électrique au Burundi est dominée par l'énergie hydroélectrique. Par conséquent, l'approvisionnement en électricité est tributaire des précipitations saisonnières, les années de sécheresse sont caractérisées par d'importantes pénuries, tandis que les précipitations élevées contribuent à l'augmentation de l'offre. La production d'électricité hors réseau comprend actuellement différentes sources d'énergie notamment les petites centrales



hydroélectriques (certaines ne sont pas opérationnelles), les générateurs diesel, les panneaux solaires utilisés par divers acteurs des secteurs privé et public.

Le réseau de transmission du Burundi repose actuellement sur une technologie dépassée et manque d'entretien. De plus, le réseau est concentré dans les zones du nord-ouest et du centre du pays et autour de Bujumbura, laissant une grande partie du pays à l'abandon. L'électricité est distribuée principalement dans les zones urbaines du pays ; avec seulement 2 % des ménages ruraux connectés au réseau, l'électrification rurale est presque inexistante.

Il existe plusieurs contraintes qui limitent l'amélioration de l'approvisionnement en électricité dans le pays : faiblesse de la capacité ministérielle, inefficacités opérationnelles résultant de la structure de REGIDESO (manque d'autonomie par rapport au gouvernement, décalage entre les tarifs et la structure des coûts associés de l'entreprise), accès au financement, systèmes d'information limités.

Dans le contexte de fragilité actuel, trois axes d'intervention sont priorisés en raison de leur faisabilité et de leur potentiel à contribuer à l'amélioration des moyens de subsistance de la population, à la création d'emplois et à la participation du secteur privé :

- Réhabilitation du réseau et des installations de production existantes, notamment la remise en état des centrales hydroélectriques existantes et du réseau national afin d'améliorer la capacité de production et de réduire les pertes de transport et de distribution (mise à niveau des procédés par l'intégration de technologies ou de processus plus sophistiqués) ;
- Extension du réseau de transport et de distribution afin d'accroître l'accès à l'électricité pour les entreprises et les particuliers dans les régions mal desservies du pays, faciliter l'interconnexion avec d'autres pays et améliorer le retour sur investissement pour les centrales de production (mise à niveau des procédés) ;
- Soutien au développement hors réseau pour l'électrification rurale et pour aider les entreprises du secteur privé et d'autres acteurs à investir dans des technologies qui réduisent leur dépendance à l'approvisionnement national, libérant ainsi des ressources pour d'autres utilisateurs (mise à niveau des procédés et valorisation des énergies renouvelables).

Des activités d'assistance technique pourront dans ce cadre, créer des liens avec les MPME locales pour la construction et l'entretien d'installations qui nécessitent une main-d'œuvre semi-qualifiée et non qualifiée.

L'assistance technique (AT) de la Banque devra par ailleurs contribuer à relever les défis du capital humain dans la chaîne de valeur de l'électricité. Le secteur fait face à un certain nombre de défis importants. Il s'agit notamment de la faiblesse des pratiques de gestion des ressources humaines, des politiques de promotion dysfonctionnelles au sein de REGIDESO, d'un décalage géographique entre la demande et l'offre de main-d'œuvre, des lacunes dans le système d'éducation formel et l'absence de données fiables sur le marché du travail.

Les écoles techniques et professionnelles manquent d'installations, d'équipement et de personnel enseignant adaptés. Par conséquent, elles réorientent leur enseignement vers la fourniture de connaissances théoriques aux dépens de la formation pratique. L'embauche dans les zones rurales est difficile et nécessite la création de centres d'éducation et de formation régionaux. En outre, des pressions seront exercées sur la main-d'œuvre existante avec l'arrivée de nouvelles technologies tels que les compteurs prépayés, les systèmes informatiques de surveillance des réseaux de transport et de distribution du réseau électrique.

L'AT va appuyer à déterminer les lacunes actuelles en matière de compétences, élaborer des programmes de formation appropriés et prévoir les compétences nécessaires à la croissance du secteur. En fonction de cette évaluation des besoins, une stratégie de recrutement pourra être élaborée.








L'AT aura également comme objectifs d'appuyer le renforcement de capacités des acteurs par le biais de programmes de formation pratique pour les techniciens, formation en cours d'emploi pour les ingénieurs, programmes de formation et de certification pour les électriciens.

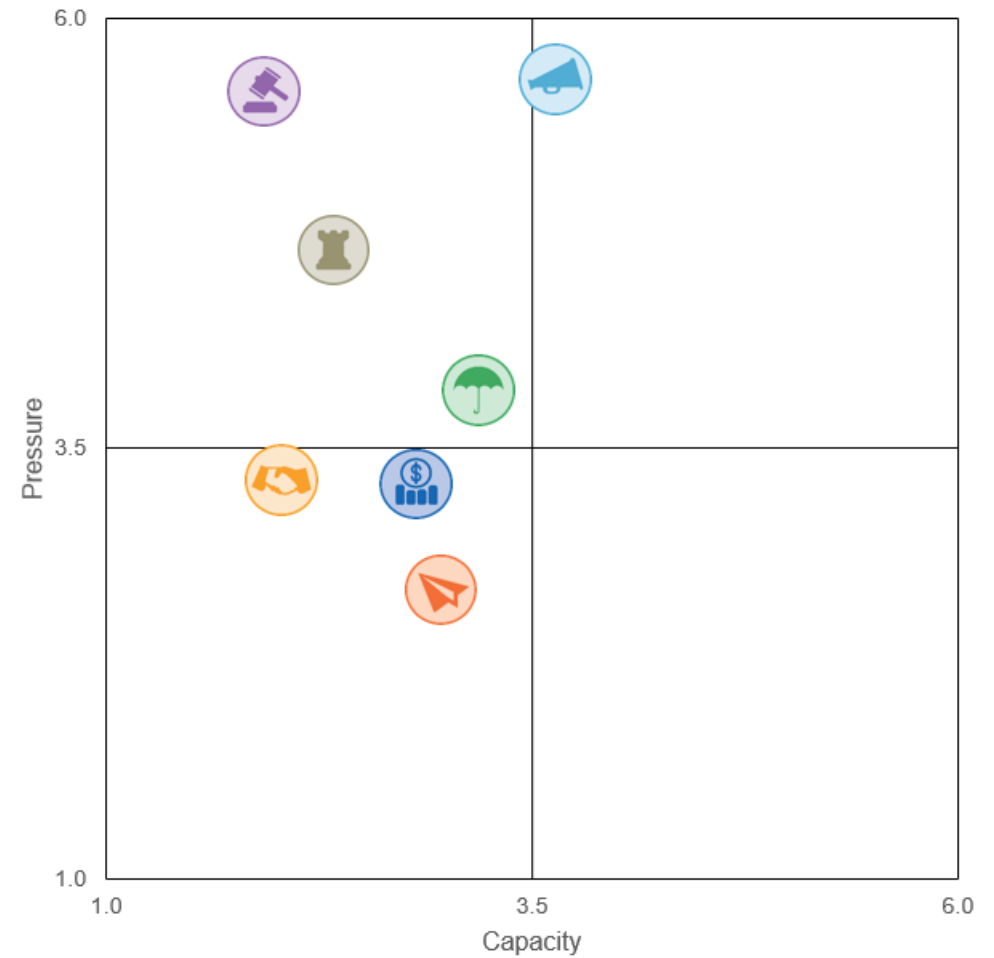
Le renforcement des capacités des parties prenantes pour la participation à des opérations régionales est également primordiale, les projets énergétiques régionaux nécessitant une coordination avec plusieurs pays dans des domaines clés. La capacité des acteurs publics à attirer des investisseurs privés, négocier des concessions et des contrats PPP sera également être soutenue.



*Annexe 18 – Burundi : Principaux résultats de l'ERFP 2018*

**Résultats de l'ERFP**

	<b>Capacité</b>	<b>Pression</b>
 Politique inclusive	3,62	5,63
 Sécurité	2,34	4,68
 Justice	1,92	5,56
 Inclusivité économique et sociale	2,82	3,33
 Cohésion sociale	2,03	3,34
 Effets d'entraînement régionaux/externes	2,97	2,70
 Impacts climatiques / environnementaux	3,19	3,79



## Annexe 19 - Tableau des risques et des mesures d'atténuation

Risques	Évaluation	Mesures d'atténuation
L'instabilité de la situation politique et les risques aux élections de 2020.	Élevé	Les efforts engagés par la Communauté internationale pour restaurer le dialogue inter-burundais pourrait aplanir ces risques.
La faiblesse des capacités institutionnelles et humaines pourrait impacter négativement la mise en œuvre des programmes.	Modéré	La Banque devrait intensifier le renforcement des capacités, en appuyant le Burundi à travers l'assistance technique. Cette assistance portera sur le renforcement des capacités de suivi-évaluation des projets et les capacités techniques dans les secteurs d'intervention
La méconnaissance et /ou l'ignorance des « hotspots de vulnérabilité climatique » pourraient avoir un risque sur la performance du portefeuille	Modéré	Soutenir les institutions appropriées à définir des priorités en matière d'adaptation et d'atténuation selon les secteurs socio-économiques et favoriser la prise en compte des changements climatique dans les investissements de la Banque
La persistance des effets de la crise pourrait avoir un risque sur la performance du portefeuille, notamment les nouvelles opérations.	Modéré	Une analyse économique et politique sera systématiquement faite pour les nouvelles opérations afin d'identifier des « mesures spéciales » pour la bonne exécution des projets. La performance du portefeuille au Burundi est restée comparable à la moyenne dans la Banque en dépit de la période de crise. La Banque continuera ce suivi rapproché.